

HEC MONTRÉAL

**Les mouvements sociaux à l'assaut des inégalités : le cas de la lutte
québécoise aux paradis fiscaux**

par

Caroline Tremblay

**Sciences de la gestion
(Option Gestions en contexte d'innovations sociales)**

*Mémoire présenté en vue de l'obtention
du grade de maîtrise ès sciences en gestion
(M. Sc.)*

Août 2018
© Caroline Tremblay, 2018

Résumé

Ce mémoire vise à comprendre à quelles conditions la lutte contre les paradis fiscaux au Québec pourrait conduire à l'éradication de ces pratiques fiscales inéquitables. Différentes hypothèses y sont confrontées au récit de la lutte québécoise aux paradis fiscaux, dans ses grandes lignes, tel qu'elle s'est déroulée entre 1994 et 2017. Traité sous l'angle de la sociologie crozérienne, ce récit présente les objectifs, ressources et stratégies des acteurs impliqués et l'influence de ces derniers sur l'avancement et les limites de cette lutte sociale ayant toujours cours aujourd'hui. Sont également explorées les contraintes des systèmes dans lesquels s'inscrit ce mouvement. Alors que les effets de cette contingence empêchent de déterminer avec certitude l'issue d'un mouvement social, les observations réalisées permettent néanmoins d'identifier certains facteurs ayant contribué à la prise d'ampleur de la lutte québécoise aux paradis fiscaux, de même que les principaux obstacles en limitant la portée. Sur la base de cette analyse, des pistes de solutions sont explorées afin de permettre à cette lutte de conduire à l'éradication de ces pratiques fiscales inéquitables.

Mots clés : Paradis fiscaux, mouvements sociaux, pratiques alternatives, cadres d'interprétation

Table des matières

Résumé.....	iii
Table des matières	v
Liste des tableaux et des figures	vii
Remerciements	ix
Introduction	1
Chapitre 1 Qu'est-ce qui fait la réussite d'un mouvement social?	7
Les mouvements sociaux à l'assaut des politiques	8
Les mouvements sociaux face à la culture	14
Vers une problématique.....	19
Chapitre 2 Étudier la lutte québécoise aux paradis fiscaux.....	25
Le modèle d'analyse : entre acteur et système.....	26
Le terrain et la méthode	31
Chapitre 3 Au cœur de la lutte.....	37
Premiers travaux (1994-2002)	37
Premiers efforts de sensibilisation populaire (2003-2010).....	40
Première mise en commun des ressources (2011-2013)	45
Professionnalisation de la lutte (2014)	50
« Panama Papers » et internationalisation des efforts (2015).....	54
Paradis fiscaux, mesures d'austérité et manœuvres électorales (2016).....	59
Une lutte à suivre	63
Chapitre 4 Grandeurs et misères de l'action militante.....	70
Le secret de la réussite.....	70
Les obstacles à la réussite	75
Conclusion.....	80
Masse critique et suffisance	82
Enfin	87
Bibliographie	90

Liste des tableaux et des figures

Tableau 1.1 :	Hypothèses retenues comme conditions de réussite du mouvement social.....	24
Tableau 3.1 :	Chronologie des acteurs de la lutte québécoise aux paradis fiscaux (1994-2010).....	67
Tableau 3.2 :	Chronologie des acteurs de la lutte québécoise aux paradis fiscaux (2011-2014).....	68
Tableau 3.3 :	Chronologie des acteurs de la lutte québécoise aux paradis fiscaux (2015-2017).....	69

Remerciements

Merci à ceux et celles sans qui ce mémoire n'aurait pu être réalisé. Merci à mon directeur de recherche Yves-Marie Abraham pour son encadrement ainsi qu'à ma famille et à mes amis pour leur soutien.

Introduction

Entre 1980 et 2016, « la part de patrimoine mondial aux mains des 1 % les plus riches de la planète est passée de 28 % à 33 % [...], pendant que la part des 75 % les plus pauvres tournait autour de 10 % [...] » (Alvaredo, Chancel, Piketti, Saez, & Zucman, 2017, p. 14). Pendant cette même période, une partie importante du patrimoine public a été transféré au privé, limitant « la capacité des états de réguler l'économie, redistribuer les revenus et freiner la croissance des inégalités » (Alvaredo, Chancel, Piketti, Saez, & Zucman, 2017, p. 11). On peut en conclure que si l'entrée dans le nouveau millénaire a vu s'accélérer la mondialisation des échanges et la croissance économique, ces dernières n'ont pas apporté la réduction promise des inégalités. La fortune mondiale s'accumule au contraire entre les mains d'une poignée de privilégiés, et ce sans égard à la morale fiscale, aux populations vulnérables et à l'environnement (Kempf, 2007). L'injustice se traduit également par l'illusion d'une égalité des chances engendrée par l'espoir méritocratique, alors que les pauvres sont tout aussi pauvres qu'ils l'étaient à l'époque de la monarchie. La richesse continue de se transmettre en dehors du 50 % de gens dont les revenus sont les plus bas, et avec elle les privilèges d'une formation leur permettant d'accéder à l'emploi et à un meilleur niveau de vie (Piketty, 2013).

L'une des causes du creusement de ces inégalités au sein de nos sociétés se trouve dans l'essor à l'échelle mondiale de « législations de complaisance » (Deneault, 2016), qui offrent la possibilité aux plus fortunés de se soustraire plus ou moins totalement à l'impôt. Ces législations comprennent les ports francs et les zones franches, permettant l'immatriculation de navires ou la création d'usines sans égards aux contraintes liées aux ressources humaines, à l'entretien ou au traitement des déchets toxiques. S'ajoutent aussi d'autres paradis réglementaires et judiciaires dans lesquels certains acteurs de bénéficient de couvertures juridiques, financières et politiques qui ne leur sont pas accessibles dans les pays où se déroule la majorité de leurs activités (Deneault, 2016).

Selon Alain Deneault (2010), ces législations de complaisance trouvent leur origine au tournant des XVI^e et XVII^e siècles, grâce à la concentration progressive des capitaux et

à l'autonomie grandissante des activités de placement face « à l'activité proprement commerciale, faite de négociations et d'échanges de biens » (Deneault, 2010, p. 20). Et alors que l'ère coloniale voit la signature de différents traités faisant des colonies des espaces de commerce, les souverainetés ayant accédé à l'indépendance mettent en place des législations singulières, permettant « au crime de fructifier indépendamment des contraintes et des lois en vigueur au sein des États structurés. » (Deneault, 2010, p. 22).

Essor du capitalisme, colonisation et multiplication des États souverains entraînent également une mondialisation des échanges et une concurrence entre lesdits États. La perception fiscale liée à ces échanges sera encadrée par un droit commercial international : le droit des marchands. En 1876, la jurisprudence britannique tranchera sur le pays d'imposition des sociétés, devenant désormais celui de leur enregistrement. Ainsi, « en enregistrant dans des juridictions de complaisance son siège social ou la filière qui gère tel ou tel secteur d'activité, une société pourra se placer à l'abri du fisc » (Deneault, 2010, p. 32). Les législations d'accueil garantiront ensuite l'impunité des investisseurs par le biais de législations spécifiques, telles que le secret bancaire suisse, établi en 1934. S'ajouteront à ces législations spécifiques des mesures internationales formalisées telles que les traités de non double imposition (Deneault, 2010).

Alors que la Seconde Guerre mondiale permet à la Suisse de consolider « son statut de paradis fiscal en sa qualité de territoire neutre » (Deneault, 2010, p. 34) c'est dans la « City » de Londres qu'est créé, en 1957, le marché de l'euro dollars, marquant « le premier pas de la période de mondialisation financière telle que nous la connaissons aujourd'hui : celle d'une circulation des capitaux offshore sans contrôle public » (Deneault, 2010, p. 38). L'ouverture des marchés de change internationaux en 1958 et la fin de l'étalon or en 1973 contribuent, de pair avec la finance électronique, à une modification du mode d'intervention de l'État dans le champ de la finance, caractérisé par la dérèglementation et la signature d'accords de libre-échange (Deneault, 2010).

Bien que la Banque Mondiale et le FMI encadrent la gestion des capitaux étrangers, « les paradis fiscaux deviennent d'importants points aveugles d'où l'on peut assimiler

différents fonds et confondre tout représentant public qui se hasarderait à enquêter sur leur provenance » (Deneault, 2010, p. 38). D'autant plus que le recours aux paradis fiscaux s'inscrit dans deux pratiques distinctes, soit l'évasion fiscale, fraude consistant en une réduction illégale des impôts et l'évitement fiscal, « défini comme une réduction légale des impôts grâce à l'optimisation fiscale » (Rizqy, 2016). Selon l'OCDE (1998), les facteurs permettant d'identifier les États considérés comme des paradis fiscaux sont des impôts inexistantes ou insignifiants, l'absence d'activité substantielle, l'absence d'échange de renseignements et l'absence de transparence.

Le Canada, peu engagé dans la lutte aux paradis fiscaux, apparaît plutôt comme un acteur clé de leur création (Deneault, 2014). Et si les gouvernements successifs ont permis l'intensification de ces pratiques, le gouvernement actuel tarde à s'engager durablement contre le phénomène qui entraîne pourtant de lourdes conséquences. Selon le rapport du mandat d'initiative de l'Assemblée nationale du Québec sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux (2017), on estime aujourd'hui à près de quinze milliards au Canada et à deux milliards au Québec les pertes fiscales engendrées par ces pratiques. Ces pertes mènent à un affaiblissement de l'État qui pour assumer ses responsabilités en matière de services publics, doit contracter des emprunts auprès d'institutions financières non imposées, réduire les services offerts et tarifier ceux qui sont maintenus (Deneault, 2016). Mais au-delà de leurs conséquences strictement financières, les paradis fiscaux apparaissent comme le symptôme de l'hégémonie des classes dominantes sur le reste de la société et de leur impunité face aux règles censées encadrer le vivre ensemble.

Manifestement, une partie au moins des Québécoises et Québécois considère désormais l'existence de ces « législations de complaisance » comme un problème. Un mouvement de contestation citoyenne contre les « paradis fiscaux » a émergé et pris de l'ampleur au cours des dernières années au Québec, comme dans la plupart des pays occidentaux. Il a pour principale revendication une intervention de l'État visant à empêcher ou au moins réduire les possibilités d'évitement ou d'évasion fiscale qu'offrent ces législations de complaisance aux plus fortunés. Mais jusqu'à quel point ce mouvement peut-il réellement modifier les rapports de domination auxquels il s'oppose? Le rapport des forces en

présence n'est-il pas trop inégal? Les stratégies déployées par ce mouvement local ont-elles quelque chance d'aboutir? Telles sont les questions qui ont orienté ma recherche, et que l'on peut synthétiser ainsi : *à quelles conditions la lutte contre les paradis fiscaux au Québec pourrait-elle conduire à l'éradication de ces pratiques fiscales inéquitables?*

Pour répondre à cette question, je me suis d'abord intéressée aux théories des mouvements sociaux et en particulier aux travaux portant sur les conditions de réussite de tels mouvements. La revue de littérature que j'ai effectuée alors, et dont je rends compte dans le premier chapitre de ce mémoire, soulève toutefois certaines limites. D'une part, il s'avère que les conditions de réussite d'un mouvement social restent pour l'essentiel insaisissables. D'autre part, rien ne permet d'assurer que ce qui a fonctionné dans le passé en matière de mobilisation citoyenne fonctionne à nouveau à l'avenir, dans d'autres contextes et en présence d'autres enjeux. Il est toutefois possible d'extraire de cette littérature un certain nombre d'enseignements sur ce qui permet ou non à un mouvement social d'aboutir. J'en ai fait mes principales hypothèses de travail.

Dans le but de tester ces hypothèses, j'ai entrepris ensuite d'étudier de près l'histoire de la lutte contre les paradis fiscaux au Québec. Après un travail d'exploration documentaire, j'ai mené une enquête de terrain (par entretiens semi-directifs et observation directe) auprès des principaux acteurs de ce mouvement citoyen, en m'intéressant en particulier à leurs stratégies respectives et en tentant de saisir la dynamique d'ensemble de cette lutte. Pour ce faire, j'ai pris appui sur une approche classique en sociologie des organisations : l'analyse stratégique développée par Michel Crozier et Erhard Friedberg, dont je rappelle les grandes lignes au chapitre 2 de ce mémoire. Et c'est à l'aide de ce cadre théorique que j'ai tenté de raconter l'histoire actuelle de la lutte contre les paradis fiscaux telle qu'elle a pris forme au Québec (chapitre 3).

Dans un troisième temps, j'ai pu confronter cette histoire aux hypothèses retirées de la revue de littérature théorique sur les mouvements sociaux, pour apporter des éléments de réponse à ma question de recherche. Comme on le verra, certaines de ces hypothèses

peuvent fournir quelques pistes intéressantes, notamment en ce qui concerne les ressources et les stratégies déployées par les acteurs (chapitre 4).

Enfin, dans une perspective cette fois plus normative, je me suis efforcée de formuler un certain nombre de propositions sur la forme que devrait prendre désormais la lutte aux paradis fiscaux pour augmenter les chances qu'elle débouche sur des gains véritables en matière de justice sociale. Et je me suis inspirée pour ce faire de la pensée du philosophe Michel Lepsant et de la stratégie politique originale qu'il préconise.

Chapitre 1

Qu'est-ce qui fait la réussite d'un mouvement social?

À quelles conditions la lutte contre les paradis fiscaux au Québec pourrait-elle conduire à l'éradication de ces pratiques fiscales inéquitables? Pour répondre à cette question, je me suis intéressée aux théories des mouvements sociaux et en particulier aux analyses portant sur les conditions dans lesquelles de tels mouvements parviennent à leurs fins.

On peut d'ailleurs considérer que la réflexion sur les mouvements sociaux débute avec la sociologie. Si les pères fondateurs de cette discipline n'ont pas utilisé la notion de « mouvement social », qui fera son apparition plus tardivement dans l'histoire des sciences sociales, ils se sont intéressés à ce type de phénomène et ont surtout jeté les bases d'une analyse de la réalité sociale, cruciale pour y loger celle des mouvements sociaux. Portée notamment par Marx (Marx & Engels, 1948), la notion de lutte des classes représente « à la fois [une] analyse théorique des conditions historiques et des déterminants des mobilisations politiques et [une] doctrine pratique destinée à faire aboutir l'action révolutionnaire » (Neveu, 2005). Durkheim (1912) traite également de changement social, de droit au combat et des organismes médiateurs entre l'individu et l'État. Quant à Weber (1935), il s'est plutôt penché sur la dynamique des conflits urbains, soutenant que les groupes acquièrent un système de valeurs visant une certaine forme de légitimité.

C'est toutefois dans la psychologie sociale et plus spécifiquement la psychologie des foules que l'étude des mouvements sociaux a officiellement pris racine. Le mouvement était alors assimilé à une foule, entité psychologique pauvrement intelligente, distincte des individus qui la composent et qu'il s'agissait de contrôler (Lebon, 1895; Sighele, 1901). Il faudra attendre le début du XX^e siècle pour que l'étude des mouvements sociaux, grâce aux chercheurs de l'école de Chicago (Park, Burgess, & McKenzie, 1925; Blumer, 1946), dépasse la question de la coercition par la capacité des mouvements de créer de nouvelles normes sociales, permettant ainsi d'ajouter une perspective rationnelle aux comportements collectifs. La notion de rationalité des comportements collectifs sera

ensuite enrichie par les travaux d'Olson (1978), s'appuyant sur l'individualisme méthodologique. Sans être officiellement associée à l'étude des mouvements sociaux, cette thèse est à l'origine du développement des théories de la « mobilisation des ressources », qui se pencheront sur l'interaction entre la disponibilité des ressources et la structure organisationnelle des mouvements (McCarthy & Zald, 1977).

La théorie de la mobilisation des ressources s'est développée aux États-Unis au même moment que les théories européennes dites des « *Nouveaux mouvements sociaux* », qui traitent à la fois les types et les formes de mobilisation. Leurs manifestations actuelles seraient d'ailleurs en rupture avec les anciens mouvements, notamment syndicalistes et ouvriers, dans les sphères organisationnelles, morales, politiques et identitaires (Neveu, 2005). Quant au courant de la structure des opportunités politiques, mettant en lien les ressources des groupes mobilisés et le degré d'ouverture des systèmes locaux de pouvoir (Neveu, 2005), il sera plus largement développé vers la fin des années 80. Désormais, avec l'augmentation du nombre de chercheurs et la multiplication des analyses portant sur les mouvements sociaux, le temps est au développement de perspectives nouvelles, mais également à l'hybridation des théories. Mais malgré ce vaste champ théorique, définir et circonscrire le mouvement social demeure un défi pour les chercheurs. En effet, si ce concept peut être restreint à « l'action concertée en faveur d'une cause » (Neveu, 2005, p. 9), il n'en revêt pas moins de nombreuses dimensions et nuances.

Les mouvements sociaux à l'assaut des politiques

Un premier ensemble théorique, ayant fait l'objet d'un nombre important de travaux depuis les quarante dernières années, traite spécifiquement de l'impact que peuvent avoir les mouvements sociaux sur les systèmes politiques. Dans ce corpus, l'impact d'un mouvement social est envisagé sous l'angle de son rapport à l'État et relève d'une part de la constitution d'une opposition aux pouvoirs en place, et de l'autre, de la réussite de cette opposition. En d'autres mots, l'impact d'un mouvement social s'articulerait autour des deux pôles que sont le mouvement lui-même et le système politique, et serait intimement lié aux rapports de force que les mouvements sont en mesure de développer avec les pouvoirs en place.

S'inscrivant dans cette perspective, les travaux de Gamson (1975) fournissent une première typologie permettant d'évaluer la réussite d'un mouvement social. La démarche de ce chercheur vise à établir « l'efficacité des formes d'action radicale pour l'obtention de gains procéduraux et substantiels [...] » (Chabanet & Giugni, 2010, p. 151). Gamson (1975) identifie pour ce faire quatre résultats possibles pour un mouvement. En premier lieu l'échec, qui correspond à l'absence de toute forme de gain pour le mouvement. Vient ensuite la préemption, qui consiste en l'obtention de gains substantiels, soit de nouveaux avantages pour le mouvement. La cooptation concerne quant à elle des gains de nature procédurale, soit la reconnaissance de la légitimité d'un mouvement par les autorités. Gamson (1975) nomme enfin « réponse totale » le fait d'être à la fois reconnu par les autorités politiques et d'obtenir de nouveaux avantages.

Ces nouveaux avantages peuvent être de multiples natures, et ne sont pas forcément généralisables à l'ensemble de la société, les conclusions de Gamson (1975) étant basées sur les trajectoires de cinquante-trois groupes protestataires américains choisis aléatoirement entre 1800 et 1945 et présentant diverses revendications (Neveu, 2005). Malgré ses limites, l'un des apports de la typologie de Gamson (1975) est de permettre de distinguer l'impact procédural de l'impact substantiel d'un mouvement dans l'évaluation de sa réussite.

Mais au-delà de cette typologie, les travaux de Gamson (1975) conduisent à quelques conclusions intéressantes concernant plus spécifiquement le rapport entre les caractéristiques d'un mouvement social et sa réussite. Ainsi, ce seraient les mouvements présentant un plus haut degré d'organisation, c'est-à-dire plus bureaucratisés et centralisés, qui obtiendraient le plus de succès. Le recours à des actions radicales, voire violentes, augmenterait aussi la réussite revendicative alors qu'en être victime (par exemple par la répression policière) diminuerait plutôt les chances pour le mouvement de parvenir à ses fins. Gamson (1975) souligne en outre l'importance des incitations sélectives offertes aux militants dans la réussite des mouvements, notion qui sera ensuite

renforcée par les travaux d'Olson (1978)¹. Enfin, les mouvements présentant des demandes spécifiques remporteraient plus de gains que ceux portant sur des revendications multiples, suggérant que la présence simultanée de plusieurs mouvements aux revendications spécifiques et convergentes offrirait un plus grand potentiel de réussite qu'un mouvement plus vaste regroupant une multitude de revendications.

Ces conclusions ne font toutefois pas l'unanimité, notamment sur la question de la formalisation de l'organisation militante. Piven et Cloward (1977) concluent plutôt qu'une trop grande bureaucratisation du mouvement pousserait ses organisateurs à poser des actions diminuant leur impact sur le système politique. Cet impact reposerait en substance sur la principale force des mouvements à faibles ressources, soit leur capacité de provoquer des ruptures institutionnelles par la transgression des règles et la perturbation des routines propres à diverses institutions (Piven & Cloward, 1977). L'impact de ces ruptures serait toutefois fortement réduit en périodes de stabilité politique, lors desquelles les gouvernements choisiraient rarement la voie de la conciliation, ayant plutôt tendance à ignorer ou à punir les actions radicales. Mais en période d'instabilité, ou si les ruptures affectent une ou plusieurs institutions centrales économiquement, les pouvoirs politiques se verraient obligés d'agir pour maintenir l'appui de leurs partisans, d'où certaines concessions. Mais de telles concessions sont-elles nécessairement synonymes de réussite pour un mouvement?

Les concessions auxquelles réfèrent Piven et Cloward (1977) sont assimilables aux gains substantiels (nouveaux avantages pour le mouvement) décrits par Gamson (1975). Symboliques ou tangibles, ces concessions présentent néanmoins le risque de se limiter à un simulacre de réponse visant à délégitimer toute requête subséquente. À titre d'exemple, sous une apparente réussite, la grève étudiante de 2012 s'est soldée par une augmentation déguisée des frais de scolarité (réduction du crédit d'impôt pour frais scolaires de 15 % à

¹ Pour Olson (1978), si un groupe n'a pas la possibilité de contraindre ses membres à la participation, il doit encourager cette dernière par le biais d'incitations sélectives. Ces incitations prennent la forme d'avantages à la participation ou de pénalités à la non-participation.

8 %). Dans ce cas, le consensus apparent dénote plutôt une forme de coercition exercée par l'État.

Les concessions décrites par Piven et Cloward (1977) peuvent aussi concerner la cooptation des leaders dans des processus administratifs, se rapprochant des gains procéduraux (reconnaissance de la légitimité d'un mouvement par les autorités) décrits par Gamson (1975). Selon Piven et Cloward (1977), pour augmenter les chances d'obtenir davantage de gains, la solution serait d'opter pour un mouvement à deux niveaux, celui de la mobilisation et celui de l'organisation, afin de concilier les actions radicales et l'accès aux interlocuteurs politiques (Neveu, 2005). Néanmoins, si l'impact des ruptures institutionnelles est accru en périodes d'instabilité politique et de grands changements, la rareté de ces derniers laisserait peu d'opportunités aux protestataires d'influencer durablement la société (Piven & Cloward, 1977).

Vivement critiquées et même infirmées par certains chercheurs (Amenta, 2010), les conclusions de Fox et Cloward (1977) induisent néanmoins l'idée que la réussite des mouvements sociaux est fortement délimitée par la structure sociale environnante, ce qui en diminuerait l'étendue et la force. Si le courant théorique de la mobilisation des ressources duquel se notamment Gamson a permis de mettre en lumière de quelle façon certains groupes « parviennent à faire valoir leurs intérêts [...], il [aura] cependant conduit à négliger le rôle du contexte politique [dans l'impact des mouvements sociaux] » (Chabanet & Giugni, 2010, p. 152). En effet, comment envisager l'impact d'un mouvement social sans prendre en considération les caractéristiques propres au système auquel il s'oppose? Gamson (1989) reverra d'ailleurs certaines de ses conclusions au regard de l'évolution des modes de répression de l'État et de l'importance grandissante des médias de masse dans les stratégies protestataires.

Des chercheurs issus d'un autre courant théorique, celui de la structure des opportunités politiques s'intéresseront à la question et chercheront à mettre en lien les ressources des groupes mobilisés et le degré d'ouverture des systèmes locaux de pouvoir (Neveu, 2005). Issu de ce courant, Kitschelt (1986) identifie quatre facteurs favorisant l'ouverture d'un

régime politique aux nouvelles demandes (input), soit un grand nombre de partis et de groupes articulant des revendications différentes, la capacité des législateurs d'agir sur les politiques indépendamment des fonctions exécutives, des liens fluides entre les pouvoirs exécutifs et les groupes d'intérêt et l'existence de mécanismes permettant de traiter les nouvelles demandes. Ces facteurs seraient néanmoins tributaires des dimensions opérationnelles facilitant l'instauration de nouvelles politiques (output), soit un État centralisé, un contrôle limité des institutions étatiques sur les ressources financières et décisionnelles et la relative indépendance entre l'État et ses structures juridiques (Kitschelt, 1986).

Selon Kitschelt (1986), la réussite d'un mouvement serait donc en grande partie fonction des règles institutionnelles encadrant l'accès d'un mouvement à la sphère publique, à leurs interactions, de même qu'aux décisions politiques. Vient ensuite la présence simultanée d'autres mouvements, qui aurait pour effet d'accroître les opportunités pour un mouvement de changer les politiques établies. S'ajoute l'importance des ressources coercitives, normatives, rémunératoires et informationnelles que le mouvement pourra extraire de son environnement. Pour Kitschelt (1986) toutefois, l'enjeu d'un mouvement social n'est pas seulement d'obtenir quelque avantage, mais bien d'avoir un impact durable sur les structures institutionnelles. Il ajoute d'ailleurs la notion de transformation institutionnelle aux effets procéduraux et substantiels décrits par Gamson (1975).

Mais comme le souligne Amenta (2005), la transformation institutionnelle n'est pas uniquement contingente aux contextes spécifiques dans lesquels s'inscrivent les mouvements. Elle relève également des stratégies déployées par ces derniers. Le modèle de médiation politique qu'il propose met en relation l'ouverture des systèmes et les caractéristiques organisationnelles des mouvements. En résulte l'élaboration de stratégies permettant de faire avancer avec succès leurs revendications. Selon Amenta (2010), stratégies et formes de protestations devraient être conçues selon notamment le niveau de démocratisation des politiques, les tendances idéologiques des partis politiques au pouvoir, le niveau de bureaucratisation entourant l'enjeu visé et l'importance de cet enjeu dans les processus politiques.

À cette approche, McCammon (2012) ajoute que les mouvements cherchant à accroître leur impact ne devraient pas se limiter à une posture réactive ou défensive, mais plutôt s'engager dans un processus d'adaptation stratégique. Ce processus consiste en premier lieu à développer l'habileté de percevoir opportunités et menaces provenant de l'environnement, puis d'évaluer les tactiques militantes actuelles et leur pertinence au regard de ce même environnement. Vient ensuite leur modification en vue de mieux répondre aux signaux extérieurs (McCammon, 2012). Ces signaux ne proviennent toutefois pas uniquement des instances politiques. D'autres acteurs, issus de différents secteurs d'activité, doivent être pris en considération par les mouvements cherchant à accroître leur impact politique.

Pour Lipsky (1968), comme les mouvements disposent généralement de peu de pouvoir et d'opportunités d'influencer les politiques, ils doivent s'adjoindre des tiers partis suffisamment puissants pour atteindre leurs objectifs. Pour Luder (2010), l'adhésion de ces tiers partis résulte d'un calcul avantage-coût, selon lequel les mouvements ont tout intérêt à rendre ces tiers partis vulnérables aux effets de ruptures que peuvent entraîner leurs actions. Mc Adams et Boudet (2012) ont toutefois démontré que si ces acteurs tiers peuvent contribuer à la réussite d'un mouvement social, ils peuvent également être source de contrainte, au même titre que les conditions du marché, comme ce fût le cas pour certains projets énergétiques controversés aux États-Unis. En effet, si l'absence de protestation a été garante de la poursuite de ces projets, ce sont davantage les contextes sociopolitique et économique, de même que les décisions stratégiques des entreprises qui ont déterminé l'impact des protestations. Les facteurs de réussite des mouvements sociaux s'étendent conséquemment à leur capacité de mobiliser d'importants acteurs économiques.

Un autre facteur non négligeable dans la réussite des mouvements sociaux résiderait dans l'opinion publique. Les mouvements tendent en effet à adresser leurs messages aux détenteurs de pouvoir, mais également au grand public (Giugni, 1998). Burstein (1999) conclut d'ailleurs que les mouvements disposent finalement de bien peu d'influence sur les politiques lorsque leurs revendications portant sur un sujet préoccupant l'opinion

publique vont à l'encontre de la faveur populaire. Ils auraient néanmoins la possibilité d'influencer directement l'issue d'enjeux préoccupant peu la majorité, ou même de changer les préférences et le niveau de préoccupation de la population face à ces mêmes enjeux. C'est donc dire que pour aboutir, les revendications et les stratégies des mouvements sociaux ne doivent pas uniquement s'adresser aux instances politiques, mais s'inscrire plus largement dans les enjeux qui préoccupent la population.

Que conclure alors sur les conditions de réussite des mouvements sociaux face aux systèmes politiques en place? En premier lieu que leur réussite, soit leur capacité d'influencer durablement les politiques et les institutions, relève à la fois de facteurs internes à leur organisation (Gamson W. , 1975; Piven & Cloward, 1977) et du contexte politique dans lequel se déploie leur action (Eisinger, 1973; Kitschelt, 1986). Les modèles de médiation politique (Amenta, Caren, & Olasky, 2005) et d'adaptation stratégique (McCammon, 2012) mettent également en lumière l'importance pour un mouvement social de s'adapter à ce contexte dans l'élaboration de ses stratégies. Néanmoins, la présence d'acteurs tiers (Lipsky, 1968; McAdam & Boudet, 2012) et l'importance de l'opinion publique (Burstein, 1999; Gamson & Modigliani, 1989) impliquent que ces stratégies sont fortement contingentes et doivent également s'inscrire dans la perspective plus large du système socioéconomique et des valeurs partagées dans la population. L'impact des mouvements sociaux apparaît donc difficilement détachable des valeurs et de la culture dans lesquelles ils se constituent (Giugni, 1998), raison pour laquelle j'ai également exploré les travaux portant sur les rapports entre mouvements sociaux et culture.

Les mouvements sociaux face à la culture

Le contexte culturel dans lequel il se déploie et son influence sur la culture, pourraient-ils être des facteurs de réussite du mouvement social? Les travaux traitant de cette question sont peu nombreux et présentent en outre une difficulté majeure, soit la définition et l'application de la notion même de culture (Earl, 2007). Selon Hart (1996), la culture peut en premier lieu être envisagée sous l'angle psychosocial, qui relève principalement des croyances et des valeurs. Vient ensuite l'angle des symboles et des pratiques, qui se

détache de la pensée pour s'intéresser davantage aux produits de la culture (Earl, 2007). Enfin, l'angle de l'identité collective et des communautés correspond à une vision macro de la culture et concerne la distinction entre différents groupes (Earl, 2007). En résultent trois ensembles théoriques qui, pris ensemble donnent une bonne idée de l'influence mutuelle que peuvent avoir les mouvements sociaux et la culture.

Concernant l'approche psychosociale, maints travaux utilisent le concept de cadres d'action, qui désigne les schémas d'interprétation de la réalité permettant aux individus de donner du sens au monde qui les entoure (Goffman, 1991; Snow & al., 1986). Pour Snow et al. (1986), qui ont introduit ce concept dans l'étude des mouvements sociaux, le succès d'un mouvement social serait tributaire de sa capacité à modifier les cadres environnants pour créer une résonance avec ses propres cadres (Neveu, 2005). Par exemple, pour qu'un mouvement puisse convaincre une majorité de l'importance d'agir face aux crises sociales et environnementales, il lui faudrait amener cette majorité à en avoir une interprétation semblable. Cadres, culture et croyances auraient d'ailleurs eu une importance cruciale dans la réussite des mouvements pour le suffrage féminin, plus encore que la mobilisation des ressources ou encore la structure des opportunités politiques (Banaszak, 1996).

D'Anjou et Van Male (1998) vont également dans ce sens, associant le changement culturel à un changement dans les valeurs, les croyances et la définition donnée à différents concepts. Dans cette perspective, la réussite d'un mouvement social dépendrait de sa capacité à « recadrer » certains enjeux (d'Anjou & Van Male, 1998). Un recadrage possible grâce à ce que les auteurs nomment un « interpretative package », qui consiste en l'identification d'un problème, sa dénonciation, mais également la proposition de solutions crédibles quant à sa résolution. Ces « interpretative package » devraient en outre s'inscrire dans un cadre culturel existant, d'où une nécessaire connexion avec des valeurs culturellement acceptées, des oppositions existantes ou encore des thèmes culturels en émergence. (Earl, 2007)

Néanmoins, selon d'Anjou & Van Male (1998), si les acteurs des mouvements sociaux peuvent parvenir à produire de nouvelles significations, elles ne seront pas forcément en conformité avec leurs aspirations. Ils ne peuvent en effet choisir ni les éléments culturels existants ni les circonstances permettant à ces nouvelles significations d'émerger. Ainsi, à l'instar des changements politiques, les changements culturels seraient contingents au contexte culturel existant. Subsiste néanmoins la possibilité de produire des innovations conceptuelles, permettant l'identification de nouveaux enjeux.

Par exemple, pour Rochon (1998), il appartiendrait aux communautés critiques, petits groupes de penseurs eux aussi critiques, de produire ces innovations. Ces dernières devraient ensuite être « repackagées » ou encore recadrées par les mouvements sociaux de façon à être diffusées, discutées, puis normalisées dans la population (Rochon, 1998). Pour Rochon (1998), le changement culturel ne serait pas incrémental, mais surviendrait plutôt de façon accélérée, en alternance avec des périodes de stabilité. Il ne s'agirait donc plus uniquement de tenir compte des valeurs actuelles, mais également de leur propension à être bouleversées.

Le discours médiatique, considéré comme un outil de construction de significations culturelles, revêt donc une importance cruciale, comme le soulignent Gamson & Modigliani (1989). L'opinion publique apparaît ici comme le produit du processus cognitif de cristallisation du discours médiatique dans le discours public. À l'instar d'Anjou et Van Male (1998), Gamson & Modigliani (1989) utilisent la notion de « package », pour décrire l'ensemble des cadres d'interprétation qui donnent du sens à un enjeu. Ils l'appliquent toutefois au domaine médiatique, par la nécessaire création de « media packages » par les mouvements sociaux. Ces « media packages » désignent un ensemble de cadres d'interprétation visant à influencer le traitement médiatique d'un mouvement.

Reprenant la typologie de Gamson concernant les impacts potentiels d'un mouvement social², Gamson & Modigliani (1989) associent le niveau de couverture médiatique d'un

² Voir la section précédente

mouvement à des gains de nature procédurale, soit à la reconnaissance de sa légitimité. L'efficacité des « media packages » dépendrait alors de leur résonance culturelle, des actions posées par les mouvements, de même que des normes et pratiques médiatiques en vigueur. Mais dans la mesure où les médias de masse sont désormais un haut lieu de construction et de formulation des enjeux sociaux, leur puissance pourrait s'avérer un obstacle de taille pour les mouvements ne parvenant pas à faire valoir leurs propres cadres d'interprétation (Chabanet & Giugni, 2010). Conséquemment, la réussite d'un mouvement social dépendrait de ces derniers.

En ce qui concerne maintenant l'angle des symboles et des pratiques, il concerne les manifestations de la culture à travers ses produits, mais également les règles, routines et schémas se déployant notamment dans les institutions (Earl, 2007). Sous cet angle, la réussite d'un mouvement ne passerait plus uniquement par la création de ruptures institutionnelles, comme le soutenaient Piven et Cloward (1977), mais par la modification pure et simple de la culture institutionnelle. À titre d'exemple, Moore (1999) soutient que la présence de scientifiques-militants, au temps de la guerre du Vietnam, a largement contribué à modifier le domaine scientifique américain, notamment en raison de leur double appartenance.

De façon similaire, Epstein (1996) a souligné l'influence des mouvements sociaux dans la lutte contre le SIDA par l'intermédiaire des médecins, ayant durablement modifié les pratiques médicales institutionnalisées et les protocoles de traitement. La possibilité pour les mouvements de modifier les institutions de l'intérieur a également été étudiée dans le cadre du discours sur la place des femmes dans l'Église catholique, qui a été modifié grâce à la position stratégique de certaines d'entre elles au sein de ce mouvement religieux (Katzenstein, 1995). Les mouvements sociaux pourraient donc accroître leur impact au niveau des symboles et pratiques culturelles en investissant les institutions actuelles, mais est-ce suffisant pour parler de réussite? Et qu'en est-il de l'influence de la production culturelle?

Les travaux concernant l'impact de cette production hybrident explications internes aux mouvements et changements dans les marchés culturels et les systèmes de production (Earl, 2007). C'est le cas notamment des milieux musical et littéraire (Eyerman & Jamison, 1995; Pescolida, Grauerholz, & Milkie, 1997). Selon Ferrell (1995), qui s'est plutôt intéressée au milieu des magazines, les mouvements doivent pouvoir s'ajuster aux impératifs du marché culturel, en mesure de leur fournir l'opportunité de diffuser leurs idées et d'accroître leur impact culturel.

Néanmoins, la production culturelle s'inscrit bien souvent dans un contexte de marchandisation, permettant à d'autres acteurs d'utiliser à leur profit les valeurs véhiculées par les mouvements sociaux. À titre d'exemple, Oldfield (1995) a décrit comment la lutte pour les droits civiques a donné lieu à une production massive d'œuvres d'art, diluant du même coup leur impact symbolique. Une production destinée à terme à une classe moyenne en quête d'élévation sociale, et pour laquelle l'association à certains mouvements permettait le rehaussement du statut (Oldfield, 1995). Donc si les mouvements sociaux peuvent utiliser la production culturelle à leur avantage, elle demeure une arme à double tranchant, présentant le risque d'une banalisation ou même d'une récupération des symboles par la logique marchande.

Reste l'angle de l'identité collective et des communautés qui correspond à une vision macro de la culture et concerne la distinction entre différents groupes (Earl, 2007). Selon Poletta et Jasper (2001), la notion d'identités collectives désigne les connexions cognitives, morales ou émotionnelles d'un individu envers une catégorie plus large, une communauté ou encore une institution. Et si ces identités collectives peuvent contribuer à l'émergence et à la mobilisation à l'intérieur d'un mouvement, elles peuvent également influencer ses tactiques et son impact (Poletta & Jasper, 2001). On peut par exemple penser au mouvement pour les droits civiques, qui a permis à la population afro-américaine de revendiquer son identité propre. Il est donc plausible qu'un mouvement social puisse favoriser la création d'identités communes, et ainsi accroître le lien de solidarité unissant des groupes et des individus autrement atomisés. Mais encore faut-il que cette solidarité soit suffisamment étendue pour que l'on puisse parler de réussite.

Que conclure alors sur les conditions de réussite des mouvements sociaux au regard de la culture? Ici, la notion de cadres d'action (Goffman, 1991; Snow & al., 1986) propose qu'en modifiant les schémas d'interprétation des individus, il serait possible de modifier leur conception de la réalité et par conséquent leurs actions, par le biais notamment d'« interpretative package » (d'Anjou & Van Male, 1998) ou encore de « media packages » (Gamson & Modigliani, 1989). Il appartiendrait néanmoins aux communautés critiques de produire les innovations conceptuelles permettant d'identifier les enjeux à mettre de l'avant (Rochon, 1998) et ainsi d'amorcer une modification dans leurs significations. Ces significations se déploieraient ensuite dans les institutions (Moore, 1999; Epstein, 1996; Katzenstein, 1995), les marchés culturels et les systèmes de production (Eyerman & Jamison, 1995; Pescolida, Grauerholz, & Milkie, 1997; Earl, 2007), ou encore dans la création de nouvelles identités collectives (Poletta & Jasper, 2001).

Néanmoins, si les enjeux portés par les mouvements peuvent être identifiés, cadrés et déployés à travers divers canaux et structures culturelles, leur influence demeure toujours contingente, tel que le soulignent d'Anjou & Van Male (1998), aux caractéristiques de la culture existante. Autant dire que si un mouvement peut avoir une influence sur la société, cette influence ne saurait se mesurer à celle de la société sur le mouvement. Difficile, dans ces circonstances, de répondre à la question des facteurs de réussite d'un mouvement social. Qui plus est, traiter des mouvements sociaux sous cet angle pose également certaines difficultés d'ordre méthodologiques.

Vers une problématique

En fait, la question du succès ou de l'échec du mouvement social apparaît particulièrement glissante, dans la mesure où elle s'apparente à « un jugement aussi tranché que performatif [...] [qui] n'a pas de sens en tant que tel mais doit nécessairement être rapporté à la subjectivité de celui qui l'énonce » (Chabanet & Giugni, 2010, p. 146). En d'autres mots, l'évaluation de la réussite d'un mouvement changera invariablement selon qu'elle

proviennent d'individus à l'intérieur du mouvement lui-même, de ses partisans, de ses détracteurs ou encore de quelque observateur soi-disant objectif.

En outre, les mouvements réussiraient et échoueraient souvent en même temps, alors que chaque victoire comporterait un certain degré d'échec (Giugni, 2013). C'est que bien souvent, les mouvements obtiennent du succès auprès de l'opinion publique sans pour autant parvenir à influencer durablement les politiques (Giugni, 1998). On peut penser par exemple au mouvement pour les droits des femmes, qui malgré le consensus face à l'égalité des sexes, n'a pas mené à une égalité dans les pratiques. Difficile alors d'envisager de façon absolue le succès ou l'échec d'un mouvement. On peut toutefois affirmer qu'échec et succès se situent dans le spectre plus large des impacts ou encore des effets des mouvements sociaux, mais ces notions d'impact et d'effet posent elles aussi des défis méthodologiques, relevant principalement de l'attribution de causalité (Giugni, 1998).

Un premier problème relève en effet de « l'adaptation des buts [et] tient au fait que les objectifs des mouvements sociaux ne sont pas fixés une fois pour toutes et s'adaptent selon les circonstances » (Chabanet & Giugni, 2010, p. 148). De même, toutes les parties impliquées n'auront pas forcément le ou les mêmes objectifs, ce qui complique l'évaluation de leur atteinte. L'atteinte des buts et objectifs pose en outre la question de la stabilité de leurs effets dans le temps. « Autrement dit, lorsqu'on veut étudier empiriquement les effets des mouvements sociaux, on est obligé de fixer plus ou moins arbitrairement un horizon temporel, c'est-à-dire une limite au-delà de laquelle on ne peut plus parler d'impact même si on observe des changements. » (Chabanet & Giugni, 2010, p. 148).

Un autre problème lié à l'attribution de causalité relève de l'interdépendance des effets d'un mouvement social, qui signifie que « les conséquences des mouvements sociaux peuvent s'influencer mutuellement » (Chabanet & Giugni, 2010, p. 149). Il est ainsi difficile de tracer avec exactitude un lien de causalité entre ces derniers. Et si l'impact des mouvements sociaux peut être intentionnel, ils peuvent également produire des effets non

intentionnels ou encore pervers (Boudon, 1977; Merton, 1936). Ces effets peuvent servir les revendications d'un mouvement, mais ils peuvent aussi aller à leur rencontre, engendrant la répression étatique, l'émergence d'un contre mouvement ou encore la satisfaction incomplète des revendications (Chabanet & Giugni, 2010).

À ces difficultés méthodologiques, Amenta (2010) ajoute la fréquente inefficacité des mouvements, le fait qu'ils visent une grande variété d'institutions et la tendance des chercheurs à s'intéresser à des mouvements pour leur importance ou pour des motifs idéologiques. Est-ce pour autant impossible d'évaluer le succès, l'échec ou plus largement l'impact transformationnel d'un mouvement social?

En fait, « l'impact doit être différencié en fonction de son degré, mais aussi des groupes concernés. Le premier aspect ne se mesure pas nécessairement à un changement politique, institutionnel ou législatif majeur. Une inflexion culturelle induite par un mouvement social, ou simplement la diffusion d'idées nouvelles n'impliquent pas, en tant que telles, des réponses de cette nature, même si elles sont des signes de l'impact produit. Par ailleurs, à terme, un changement culturel se traduit presque toujours par une adaptation politique, institutionnelle ou législative. Dire cela revient à souligner que les effets d'un mouvement social peuvent se faire sentir dans la (longue) durée ». (Chabanet & Giugni, 2010, p. 146)

Pour dépasser ces difficultés et délimiter l'analyse, Chabanet & Giugni (2010) placent l'échec et la réussite du mouvement social à l'intérieur d'un ensemble plus grand, celui des conséquences des mouvements sociaux. En résultent la distinction des conséquences internes et externes au mouvement et la prise en compte du lieu de déploiement de ces conséquences, soit sur le plan politique, culturel ou biographique. Le mot clé demeure toutefois la contingence et elle s'applique tant aux mouvements eux-mêmes qu'aux structures politiques, au marché et à la culture. Par conséquent, chaque mouvement doit être étudié au regard de ses caractéristiques idéologiques et organisationnelles, du système politique dans lequel il s'inscrit et des caractéristiques socioculturelles du lieu où il se déploie. Les limites méthodologiques détaillées ci-haut n'empêchent toutefois pas d'extraire un ensemble d'hypothèses des théories relatives à la réussite des mouvements sociaux.

En premier lieu, il semble y avoir convergence sur le fait que la réussite du mouvement social réside dans sa capacité à créer des ruptures, qu'elles soient institutionnelles (par la perturbation des règles et des institutions) (Piven & Cloward, 1977) ou encore de nature à rendre des tiers partis vulnérables aux actions d'un mouvement (Luder, 2010). La notion de rupture rejoint les conclusions de Gamson (1975), selon lequel les actions radicales favoriseraient le succès des mouvements sociaux. On peut penser par exemple à des émeutes ou encore des grèves généralisées. Dans le même ordre d'idées, Amenta (2005) fait référence à l'importance des ressources, notamment coercitives, que le mouvement peut extraire de son environnement, c'est-à-dire aux moyens dont il dispose pour faire pression sur les structures politiques (militants mobilisés, informations sensibles, moyens financiers, réseaux d'influence, etc.). La première hypothèse retenue comme condition de réussite du mouvement social concerne donc le fait de posséder des ressources coercitives permettant de rendre les institutions et les acteurs tiers vulnérables face au mouvement.

Une seconde hypothèse relève quant à elle des systèmes politiques et culturels dans lesquels s'inscrivent les mouvements. Les théories de la structure des opportunités politiques (Kitschelt, 1986) portent en effet à croire que le contexte politique et le degré d'ouverture de ses différentes instances ont une influence certaine sur l'issue d'un mouvement. Idem en matière de culture, alors que l'opinion dominante (Burstein, 1999) et plus généralement les caractéristiques culturelles existantes (d'Anjou & Van Male, 1998; Rochon, 1998) ne devraient pas non plus être négligées. Plus encore, la capacité du mouvement d'ajuster ses stratégies à ces contextes politiques et culturels semble être un facteur majeur de réussite (Amenta, Caren, & Olasky, 2005; McCammon, 2012). Il s'agirait pour les mouvements de bien saisir les enjeux des systèmes dans lesquels ils s'inscrivent, de prendre conscience des ressources dont ils disposent et de trouver les meilleures stratégies pour faire avancer leurs revendications. On peut par exemple penser que certaines méthodes traditionnelles (manifestations, grèves, etc.) ne sont pas pertinentes dans tous les contextes, pouvant même réduire les chances d'un mouvement d'arriver à ses fins. La seconde hypothèse retenue comme condition de réussite du mouvement social concerne donc l'ajustement des stratégies du mouvement en regard des contextes culturels et politiques dans lesquels il s'inscrit.

Enfin, si les mouvements s'adressent aux pouvoirs politiques, ils s'adressent également à la population en général et donc à l'opinion publique (Chabanet & Giugni, 2010). Selon Burnstein (1999) et Gamson & Modigliani (1989), le succès d'un mouvement dépendrait de sa capacité à obtenir la faveur du public, facteur particulièrement déterminant pour la modification des politiques. Cette faveur serait fortement liée à la capacité du mouvement de diffuser son message, par la couverture médiatique (Gamson & Modigliani, 1989) ou à travers la production culturelle (Farrell, 1995), mais plus encore à l'aide de cadres d'interprétation permettant à la population de donner un sens aux revendications d'un mouvement social pour finalement y adhérer (Goffman, 1991; d'Anjou & Van Male, 1998; Rochon, 1998). La troisième hypothèse retenue comme condition de réussite du mouvement social concerne donc l'utilisation par le mouvement d'« interprétative packages » permettant d'identifier la problématique, de la dénoncer et de proposer des pistes de solutions crédibles pour sa résolution (d'Anjou & Van Male, 1998).

Telle est la synthèse que l'on peut établir concernant les principales conditions de réussite d'un mouvement social, selon les travaux théoriques portant sur ce sujet. Je les ai réunies dans le tableau de la page suivante :

Tableau 1.1
Hypothèses retenues comme conditions de réussite du mouvement social

1	Le fait de posséder des ressources coercitives permettant de rendre les institutions et les acteurs tiers vulnérables face au mouvement.
2	L'ajustement des stratégies du mouvement au regard des contextes culturels et politiques dans lesquels il s'inscrit.
3	L'utilisation par le mouvement d'« interpretative packages » permettant d'identifier la problématique, de la dénoncer et de proposer des pistes de solutions crédibles pour sa résolution.

Tout en gardant à l'esprit que la réussite d'un mouvement social restera toujours imprévisible, du fait des nombreuses contingences dont elle dépend, il s'agit à présent de savoir si et dans quelle mesure ces conditions de réussite sont rassemblées dans le cas de la lutte contre les paradis fiscaux au Québec. C'est dans cette perspective que j'ai mené une enquête sur cette lutte. Mais pour ce faire, il me fallait un cadre théorique plus général. J'ai choisi de travailler à partir des thèses de Michel Crozier et Erhard Friedberg

Chapitre 2

Étudier la lutte québécoise aux paradis fiscaux

Étudier la lutte québécoise aux paradis fiscaux à la lumière des hypothèses issues des théories de la réussite des mouvements sociaux implique en premier lieu un cadre théorique en mesure d'englober ces différentes hypothèses. S'ajoute la nécessité d'une démarche méthodologique permettant d'extraire des données probantes du terrain de recherche. Le présent chapitre vise à présenter le cadre théorique sélectionné, soit celui de « l'acteur et le système » de Crozier et Friedberg (1977), ainsi que la démarche méthodologique adoptée pour la collecte des données et leur analyse.

La théorie sociologique de Crozier et Friedberg (1977) constitue désormais une approche classique. Élaborée dans le cadre de l'analyse d'organisations, elle s'applique plus généralement à « l'action organisée des hommes » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 10). L'intérêt de cette sociologie dans le cas présent est qu'elle fournit des outils relativement simples pour analyser de manière précise la dynamique d'une lutte politique, quelle qu'elle soit, et autour d'un enjeu quelconque. Elle peut permettre de comprendre le déroulement et l'issue de cette lutte principalement en observant les stratégies des acteurs qui y sont engagés et leurs interactions, sans avoir à faire référence à l'action de forces sociales abstraites ou des lois de l'Histoire. Cette approche théorique, en mettant notamment en lumière les ressources et les stratégies des acteurs, permet d'intégrer dans une même démarche d'analyse les différentes hypothèses issues de la revue de littérature.

Par ailleurs, même si ces deux auteurs se sont intéressés aux mouvements sociaux, l'utilisation de leur cadre théorique pour traiter de ce sujet demeure peu commune, en raison notamment de ses racines corporatives. D'un point de vue épistémologique, les chercheurs associés à la gauche politique et aux questions de justice sociale ont tendance à adopter une perspective holiste, mettant l'accent sur l'effet des structures sociales sur les individus. À l'opposé, les chercheurs associés à la droite politique, à l'économie ou encore à l'entreprise tendent à adopter une perspective issue de l'individualisme méthodologique,

qui met plutôt l'emphase sur l'effet des actions individuelles sur ces mêmes structures sociales.

La présente recherche ayant une visée normative et transformationnelle, il m'est apparu pertinent d'éviter les écueils propres à ces deux visions distinctes de la réalité pour tenter d'extraire de chacune d'elles des éléments susceptibles d'éclairer la question de recherche. La théorie de l'acteur et du système est à ce titre structurée autour de l'interdépendance entre acteur et système, qui constituent les deux pôles autour desquels Crozier et Friedberg (1977) construisent leur raisonnement. Elle permet donc de s'intéresser à la fois aux acteurs et au contexte, en considérant la liberté de ces acteurs, mais également les contraintes des systèmes dans lesquelles s'inscrivent leurs actions.

Le modèle d'analyse : entre acteur et système

Selon Crozier et Friedberg, l'action collective est un construit social relevant principalement de la coopération d'acteurs aux orientations divergentes en vue de la concrétisation d'objectifs communs. À la différence d'Olson (1978), dont les travaux se concentrent sur les fins attendues de l'action collective, Crozier et Friedberg (1977) s'intéressent davantage à la médiation entre fins et moyens, c'est-à-dire aux stratégies mises en place par les acteurs en vue d'arriver à leurs objectifs. Les résultats de l'action collective ne concorderaient toutefois pas forcément avec les fins attendues au départ, et ce, malgré les choix pourtant rationnels que font les acteurs. Crozier et Friedberg (1977) expliquent ce phénomène par la notion d'effets inattendus ou pervers (Merton, 1936), selon laquelle, considérant les systèmes complexes dans lesquels évolue l'être humain, il lui serait particulièrement difficile de prévoir avec certitude l'effet de ses actions. On parle donc de rationalité limitée de l'acteur, c'est-à-dire d'une rationalité qui se limite aux informations dont il dispose.

Chez Crozier et Friedberg (1977), l'acteur est un « agent autonome [...] capable de calcul et de manipulation [...] qui s'adapte et invente en fonction des circonstances et des mouvements de ses partenaires » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 45). Son comportement,

qu'il soit offensif ou défensif, aurait donc toujours un sens au regard des opportunités, du contexte ou du comportement des autres. C'est la raison pour laquelle Crozier et Friedberg (1977) soutiennent qu'il n'existe pas de comportement irrationnel. Le comportement humain serait plutôt constitué d'un ensemble de stratégies visant de multiples objectifs et ayant en commun la poursuite d'un intérêt personnel. Jamais complètement déterminé, l'acteur serait libre de faire des choix pour atteindre ses objectifs, en saisissant des opportunités et en jouant avec les contraintes du système d'action dans lequel il est plongé.

Mais s'il peut exister des objectifs partagés entre différents acteurs, il ne pourrait être question d'unicité des objectifs, c'est-à-dire qu'un objectif unique ne pourrait être à l'origine de l'action collective. Crozier et Friedberg (1977) expliquent ce phénomène par la position des acteurs dans un système donné, de laquelle résulte leur vision singulière de la réalité et leurs intérêts spécifiques. On peut par exemple penser qu'une personne en position de pouvoir n'aura ni la même perspective ni les mêmes motivations qu'un acteur occupant une position moins favorable. Une seconde explication quant à l'impossibilité pour l'action collective d'être issue d'un objectif unique relève de la compétition entre les acteurs, qui selon Crozier et Friedberg (1977) se disputent systématiquement la distribution de bénéfices rares. De cette compétition résulteraient des relations de pouvoir instrumentales et réciproques, dans lesquelles chaque acteur poursuit son propre objectif. Se nouant autour d'un enjeu spécifique, ces relations de pouvoir seraient également non transitives, dans la mesure où chacune d'entre elles est unique et contingente.

Pour Crozier et Friedberg (1977) toutefois, même si toute relation en est une de pouvoir, ce pouvoir n'est pas considéré comme un attribut, mais réfère plutôt à la « capacité supérieure d'un joueur de [...] [mener la relation] sur un terrain où le rapport de force lui sera favorable » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 76). Dans ce contexte, analyser une relation de pouvoir consiste à identifier les multiples objectifs des acteurs en présence, mais également les ressources dont ils disposent pour accroître leur pouvoir ou encore leur marge de liberté (Crozier & Friedberg, 1977). De nature économique, sociale ou autre, ces ressources sont déterminantes dans les stratégies des acteurs, car elles « définissent le cadre temporel, spatial et social » (Crozier et Friedberg, 1977, p.74) dans

lesquels ces dernières devront s'inscrire. En d'autres mots, les stratégies de l'acteur sont conditionnées par les ressources qu'il a à sa disposition.

Mais disposer de ressources n'est pas suffisant, l'acteur doit également choisir lesquelles mobiliser pour atteindre ses objectifs. Il lui faut donc des critères lui permettant d'évaluer la pertinence et la mobilisation possible de ces ressources. Chez Crozier et Friedberg (1977), ces critères correspondent à l'enjeu de la relation, qu'ils définissent comme le « moyen dont plusieurs acteurs ont simultanément besoin pour poursuivre leur stratégie et donc pour la maîtrise duquel il y aura compétition » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 81). Cet enjeu doit sembler « suffisamment pertinent au regard [...] des atouts et [...] objectifs [des acteurs], et suffisamment important pour [...] [en] justifier la mobilisation » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 81).

Un enjeu peut par ailleurs prendre différentes formes, par exemple le contrôle d'un processus, un statut face à une question spécifique, un poste stratégique, etc. Et c'est autour de ces enjeux que se constituent les « jeux » des acteurs, « instrument [s] essentiel [s] de l'action organisée [...] [élaborés par les hommes] pour régler leur coopération » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 113). Et parce que ces jeux impliquent des limites, des inclusions et des exclusions, l'articulation de plusieurs jeux suppose « une régulation d'ensemble » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 241).

Crozier et Friedberg (1977) nomment cette régulation d'ensemble un système d'action concret. Ce dernier se définit ainsi : « ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure [...] par des mécanismes de régulations [...] » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 244). Il ne s'agit pas d'une construction philosophique, mais plutôt d'une tentative « de reconstitution empirique d'un construit humain indispensable à la poursuite des activités et des relations sociales » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 244). Un système d'action concret peut donc exister à l'intérieur d'un groupe restreint, d'une organisation ou encore s'étendre à un domaine, un champ d'expertise, un système politique, etc.

En ce qui concerne les mécanismes de régulation du système, ils ne s'opèrent ni par asservissement à un organe régulateur, ni par une contrainte consciente ou inconsciente, ni par des mécanismes automatiques d'ajustement mutuel. Ce serait plutôt par les mécanismes de jeu eux-mêmes, qui fournissent une orientation sans toutefois déterminer directement le comportement des acteurs. De ces jeux découlent des règles aussi bien explicites qu'implicites, qui représentent des contraintes dans lesquelles doivent s'inscrire les stratégies des acteurs. En ce sens, elles « structurent et délimitent le champ d'exercice des relations de pouvoir entre les membres [...] et définissent ainsi les conditions auxquelles ceux-ci peuvent négocier les uns avec les autres » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 78). Analyser un système d'action concret passe donc par la découverte des contraintes issues de la régulation des jeux en son sein. Il peut s'agir par exemple de règles implicites, de comportements tabous, de connaissances ou de techniques privilégiés, etc.

Chez Crozier et Friedberg (1977), l'environnement est constitué d'un ensemble de systèmes et de sous-systèmes dotés de leur structuration propre, de leurs problèmes spécifiques et dans lesquelles évoluent des acteurs eux aussi spécifiques. L'objet d'étude doit donc s'étendre aux « mécanismes de régulation gouvernant l'ensemble du système organisation-environnement » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 162). Il devient alors possible d'étudier « des systèmes d'actions plus diffus qui, à tous les niveaux, structurent l'action collective des hommes » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 182). À ce titre, selon Friedberg (1992), l'organisation et le mouvement social sont différents états d'un « dégradé de situations plus ou moins structurées et formalisées par des normes et des dispositifs de régularisation » (Neveu, 2005).

Le degré de dépendance à un système donné s'inscrit par ailleurs sur un continuum à l'extrémité duquel figure le « marginal sécant ». Ce dernier, par son appartenance à plusieurs systèmes, dispose d'une plus grande marge de liberté et conséquemment de plus de pouvoir. Ce pouvoir résulte notamment d'une plus grande indépendance, « ne serait-ce que parce que la sanction suprême — l'exclusion de l'organisation — a moins de prise sur eux. » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 220). Le pouvoir du « marginal sécant » réside

également dans sa maîtrise de zones d'incertitudes pour les autres acteurs. Ces zones d'incertitudes peuvent être internes ou externes à un système donné et correspondent à des connaissances privilégiées détenues par un acteur et se transformant en contrainte pour ceux ne les possédant pas. Il peut s'agir de règles implicites, de techniques spécifiques ou encore d'informations sensibles concernant l'environnement. La maîtrise de ces zones d'incertitudes est cruciale pour Crozier et Friedberg (1977), puisqu'elles représentent selon eux la « ressource fondamentale dans toute négociation » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 18).

Enfin, pour Crozier et Friedberg, la société n'existe pas, sinon sous la forme d'un ensemble de systèmes d'action. Les valeurs et les normes ne seraient donc pas intériorisées au préalable, mais bien postérieures au jeu, « des éléments structurant les capacités des individus et des groupes [...], mais ne déterminant pas les stratégies individuelles ou collectives » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 210). Aucun déterminisme social donc, dans leur perspective. « Si les inégalités économiques et sociales entre les acteurs sont une donnée fondamentale pour comprendre le déroulement d'une lutte de pouvoir donnée, elles ne se reflètent que rarement telles quelles et mécaniquement dans celles-ci. Des contraintes structurelles particulières à une situation peuvent les atténuer, voire les annuler » (Crozier et Friedberg, 1977, p.76). Et ces contraintes sont susceptibles de se modifier en fonction des stratégies que développent les acteurs. Le « jeu » est donc toujours plus ouvert qu'on ne le croit.

Adopter la perspective de Crozier et Friedberg (1977) aux fins d'analyse implique donc le postulat que les liens unissant différents acteurs dans le cadre d'un jeu spécifique prennent la forme de multiples relations de pouvoir. Il s'agit par conséquent d'une démarche froide et critique. Appliquée à l'étude d'actions militantes, elle aboutit bien moins à la glorification de la militance, qu'au dévoilement de motifs qui peuvent paraître éloignés, voire en contradiction, avec les buts affichés par les acteurs concernés. Il s'agit donc pour la chercheuse d'une posture particulièrement inconfortable face à des acteurs vraisemblablement engagés dans une lutte visant à terme une plus grande justice sociale. Néanmoins, comme le souligne Lagasnerie (2017), chercher la vérité consiste à dévoiler

la fausseté du monde, y compris lorsque l'on a affaire à des acteurs animés des meilleures intentions.

L'application de l'analyse stratégique supposera ici, dans un premier temps, d'identifier les buts non seulement explicites, mais aussi implicites des acteurs impliqués dans la lutte québécoise aux paradis fiscaux. À ces objectifs s'ajoutent les diverses ressources dont disposent les acteurs et desquels dépend leur pouvoir respectif. Leur identification sera cruciale pour discuter de la première hypothèse issue de la revue de littérature : 1) le fait de posséder des ressources coercitives permettant de rendre les institutions et les acteurs tiers vulnérables face au mouvement. Troisième dimension clé du modèle d'analyse croziérien : les stratégies déployées par les acteurs en vue d'atteindre leurs objectifs. Leur repérage permettra de discuter des deux hypothèses suivantes : 2) l'ajustement des stratégies du mouvement au regard des systèmes politiques et culturels dans lesquels il s'inscrit; 3) l'utilisation par le mouvement d'« interpretative packages », stratégie permettant d'identifier la problématique, de la dénoncer et de proposer des pistes de solutions crédibles pour sa résolution.

Sur la base de ces premiers éléments, il faudra alors tenter de définir le ou les systèmes d'action concrets dans lesquels évoluent les acteurs. Ce travail de définition passe par le repérage des enjeux spécifiques autour desquels se constitue chaque système d'action et des règles du jeu qui y ont cours. Il permettra d'évaluer les opportunités qui s'offrent aux acteurs de ce mouvement et les contraintes avec lesquelles ils doivent composer, pour enfin tenter une réponse à la question de recherche de ce mémoire : à quelles conditions la lutte québécoise contre les paradis fiscaux pourrait-elle conduire à l'éradication de ces pratiques fiscales inéquitables?

Le terrain et la méthode

Conformément aux principes de l'analyse stratégique, j'ai d'abord tenté d'identifier les principaux acteurs de la lutte aux paradis fiscaux au Québec, à l'aide de sources secondaires (journaux, documentaires, ouvrages, rapports divers). Le critère de sélection était simple : enquêter auprès des personnes et des organismes les plus impliqués en

apparence dans ce mouvement citoyen, que cette implication prenne la forme de travaux de recherche, d'interventions dans l'espace public, d'actions de mobilisation ou de démarches auprès de l'État québécois. Je suis ensuite allée à leur rencontre, équipée d'une grille d'observation et d'un guide d'entretien concernant la lutte proprement dite (5), l'inscription de la lutte aux paradis fiscaux dans le cadre plus large des autres activités du groupe/de l'individu (2), la convergence des acteurs face à la question des paradis fiscaux (5) et les différentes stratégies déployées par ces derniers (3).

L'enquête de terrain a débuté le 7 février 2017, dans le cadre d'une rencontre de l'association ATTAC-Québec visant à organiser les événements de la semaine mondiale d'action contre les paradis fiscaux, publicisée sur les réseaux sociaux. Lors de cette première séance d'observation étaient présents des représentants du Syndicat de la Fonction Publique du Québec (SFPQ), de la Fédération Autonome de l'Enseignement (FAE) et de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Ces derniers participant activement à l'organisation, mais également au financement des événements prévus. Il y avait là également Érik Bouchard-Boulianne, coordonnateur du collectif Échec aux paradis fiscaux ainsi que Claude Vaillancourt, président d'ATTAC-Québec. Un entretien avec ce dernier a eu lieu près d'un mois plus tard, le 6 mars 2017 dans un café de la rue Laurier.

Lors de la seconde séance d'observation a eu lieu mon premier contact avec la coalition Main Rouge, regroupement d'organismes syndicaux et communautaires revendiquant notamment un meilleur financement et une plus grande accessibilité des services publics. Cette séance s'est déroulée le 16 février 2017, dans le cadre d'une formation à la désobéissance civile organisée en prévision d'un blocage national³ contre les paradis fiscaux prévu le 21 février suivant, et ayant également fait l'objet d'une observation. Près de 250 personnes issues de diverses organisations ont participé à cette action de désobéissance civile, dont le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), la Centrale des syndicats

³ Cette activité de mobilisation visait à bloquer successivement l'accès au bureau de quatre firmes soupçonnées de contribuer à l'usage des paradis fiscaux : Ernst & Young, Price Waterhouse Cooper, Pratt & Whitney et Deloitte.

du Québec (CSQ) ainsi que Claude Vaillancourt de ATTAC-Québec. Suite à ces évènements, j'ai réalisé un entretien avec Pierre-André Champoux, chargé de mobilisation à la FAE et membre du comité mobilisation de la coalition Main Rouge, le 28 mars 2017 aux bureaux de la FAE.

Ensuite, bien que moins impliquées que la coalition Main Rouge dans la lutte contre paradis fiscaux, les Associations Coopératives d'Économie Familiale (ACEF), ont néanmoins attiré mon attention, en raison notamment d'une soirée de sensibilisation sur les paradis fiscaux organisée conjointement par les ACEF de l'île de Montréal. Tenue le 16 février 2017 à l'UQAM, cette activité était organisée en collaboration avec le collectif Échec aux paradis fiscaux et ATTAC-Québec. Lors de cette soirée, qui a fait l'objet d'une nouvelle séance d'observation, l'humoriste Fred Dubé a présenté un numéro d'humour engagé alors que le président d'ATTAC-Québec, Claude Vaillancourt, a donné une conférence sur les paradis fiscaux et répondu aux questions de la cinquantaine de personnes présentes. Souhaitant en savoir davantage sur ce que les ACEF pouvaient proposer en terme de lutte contre les paradis fiscaux, j'ai réalisé un entretien avec Josianne Cadot, l'une des instigatrices de l'évènement. L'entretien a eu lieu plus de deux mois plus tard dans les bureaux de l'ACEF de l'est de Montréal, le 24 avril 2017.

Lors de l'activité de sensibilisation du 16 février 2017, j'ai également rencontré Tarek Alinsania, cofondateur du collectif Une Monnaie pour Montréal, qui vise à mettre sur pied une monnaie locale à Montréal. J'avais déjà effectué quelques recherches sur ce collectif en raison du lien entre l'utilisation d'une monnaie locale et les actions concrètes destinées à lutter contre les paradis fiscaux. Bien qu'ouvert à une entrevue, Tarek Alinsania souhaitait que j'assiste préalablement à une rencontre d'information sur le projet, chose que j'ai faite le 3 mars 2017 en soirée, dans une salle de la Bibliothèque et Archives Nationales du Québec (BANQ). Je me suis ensuite présentée à une séance plénière de ce collectif en plus de réaliser un entretien avec Tarek Alinsania, le 17 mars 2017 dans un café du quartier Côte-des-Neiges.

Quelques semaines plus tard, au début du mois d'avril 2017, avaient lieu les activités québécoises de la semaine internationale d'action contre les paradis fiscaux, organisées par ATTAC-Québec et auxquelles participait également le collectif Échec aux paradis fiscaux. Il s'agissait d'une activité de sensibilisation tenue le 1^{er} avril 2017 au Vieux-Port de Montréal puis d'une manifestation devant les bureaux montréalais du premier ministre Justin Trudeau le 3 avril 2017. Au nombre de la centaine de manifestants présents figuraient des représentants des collectifs Échec aux paradis fiscaux, Main Rouge et Une Monnaie pour Montréal. Cette semaine internationale d'action contre les paradis fiscaux s'est soldée par un spectacle du Front Commun Comique⁴ au Lion D'Or, lors duquel Claude Vaillancourt, Alain Deneault et Maude Boulanger de OXFAM-Québec se sont adressés à une salle comble. Tout juste avant d'y assister, j'ai réalisé un entretien avec Érik-Bouchard Boulianne, ancien militant chez ATTAC-Québec et coordonnateur du collectif Échec aux paradis fiscaux depuis 2012.

C'est également au début d'avril qu'étaient déposées les conclusions du mandat d'initiative de l'Assemblée nationale du Québec sur le recours aux paradis fiscaux. Une démarche à laquelle ont participé de nombreux acteurs rencontrés, dont la professeure de fiscalité Marwah Rizqy, avec qui j'ai réalisé un entretien le 11 avril 2017, dans un café de la Petite-Patrie. Quelques jours plus tard, j'ai également eu l'occasion de procéder à un entretien avec le chercheur Alain Deneault, après une conférence sur les paradis fiscaux à l'Université de Montréal, le 18 avril 2017. Figurant parmi les membres fondateurs d'ATTAC-Québec et cofondateur du Réseau pour la justice fiscale, Alain Deneault a répondu à mes questions dans un café du quartier Côte-des-Neiges.

Quelques jours plus tard, le 20 avril 2017, j'ai réalisé un entretien téléphonique avec la fiscaliste Brigitte Alepin. Figure importante de la lutte aux paradis fiscaux, elle est notamment l'auteur du livre à succès *Ces riches qui ne paient pas d'impôt* et cofondatrice de la conférence Tax Coop. Un second entretien téléphonique a eu lieu le lendemain, cette fois avec Frédéric Zalac, journaliste sénior à Radio-Canada et membre du consortium international des journalistes d'enquête, à l'origine d'importantes fuites médiatiques

⁴ Le Front commun comique est un collectif d'humoristes intéressés par les questions sociales.

concernant les paradis fiscaux. Le 25 avril suivant, j'ai réalisé un entretien avec Maude Bélanger, responsable du dossier des paradis fiscaux chez OXFAM-Québec dans leurs bureaux de Montréal. Le même jour a eu lieu un entretien téléphonique avec le député bloquiste Gabriel Ste-Marie, qui fait des paradis fiscaux son cheval de bataille.

La collecte de données s'est terminée le 1^{er} juin 2017, par des entretiens avec Ghislaine Raymond et Aline Tremblay. Il s'agit de deux anciennes membres du Réseau pour la Justice Fiscale, impliquées à différents niveaux dans plusieurs autres organisations faisant la lutte aux paradis fiscaux. Ces deux militantes de l'ombre m'avaient été recommandées par Alain Deneault en raison de leur longue implication quant à la question des paradis fiscaux. J'ai toutefois attendu d'en avoir terminé mes autres entretiens et séances d'observation avant de les contacter, souhaitant, avec ces derniers entretiens, compléter des informations manquantes et confirmer certaines de mes impressions.

Il semble ici pertinent de souligner le fait de n'avoir pas inclus dans ce terrain les acteurs majeurs que sont l'État, les entreprises, les banques ou encore les conseillers fiscaux. Ces derniers peuvent en effet être considérés comme partie prenante de la lutte aux paradis fiscaux, étant en substance les acteurs permettant à ces pratiques d'exister et de se maintenir. Ce choix découle en premier lieu du fait que leurs pratiques sont documentées dans nombre d'ouvrages consultés, ce qui limite la pertinence d'effectuer des entretiens avec ces acteurs. D'autre part, ce qui fait l'objet de ce travail de recherche se situe à l'opposé de leurs pratiques, auprès d'acteurs engagés non pas dans leur maintien, mais plutôt dans leur opposition. Conséquemment, ils ne sont pas omis de l'analyse en tant que partie du système, mais ils n'en font pas directement l'objet.

Dans l'ensemble, le terrain de recherche a donc été constitué d'un total de neuf séances d'observation et de treize entretiens semi-dirigés, conduits des mois de février à juin 2017. Cette démarche, précédée d'une exploration de documents secondaires, a été suivie de quelques vérifications à l'aide de ces mêmes documents. La collecte des données a officiellement pris fin au moins de juin 2017, suivie de leur compilation qui s'est s'échelonnée jusqu'au milieu de l'été suivant. Je me suis ensuite lancée dans leur analyse,

qui fait l'objet du chapitre suivant, à l'aide du cadre théorique de Crozier & Friedberg (1977).

Chapitre 3

Au cœur de la lutte

L'analyse suivante, qui se déploie de façon chronologique, vise à rendre compte de l'évolution de la lutte québécoise aux paradis fiscaux, en présentant les différents acteurs qui y ont pris part, leurs objectifs, les ressources utilisées et les stratégies mises en œuvre. Au terme de ce récit, il sera possible d'établir un bilan provisoire de cette lutte et d'évaluer ses chances d'aboutir à une résolution ou au moins une réduction des problèmes que pose le système des paradis fiscaux à la société québécoise.

Premiers travaux (1994-2002)

Au Québec, les problèmes occasionnés par le recours aux paradis fiscaux sont en premier lieu soulevés au milieu des années 1990, par des chercheurs œuvrant dans les champs très spécialisés de la comptabilité, de l'économie et du droit fiscal. Il s'agit notamment de Michel Bernard, Martin Poirier⁵ et Léo-Paul Lauzon, du Laboratoire d'études socioéconomiques de l'UQAM, dont la mission est de « porter une réflexion critique et progressiste sur les questions sociales et économiques de l'heure afin d'en cerner les enjeux majeurs et d'en identifier les solutions les plus viables en fonction de l'intérêt commun » (Le Laboratoire d'études socio-économiques de l'UQAM, 2016). À ces précurseurs se sont ajoutés, au début des années 2000, Allison Christians⁶, Gilles Larin et Lyne Latulippe⁷, Jean-Pierre Vidal⁸ ainsi que André Lareau⁹, qui deviendra une figure importante de la lutte québécoise aux paradis fiscaux.

⁵ Martin Poirier est également co-fondateur, en 2000, de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomique (IRIS). L'organisme traitera pour la première fois des paradis fiscaux dans une étude de Martin Poirier publiée en 2001.

⁶ Allison Christian est titulaire de la Chaire H. Heward Stikeman en droit fiscal de l'université McGill.

⁷ Gilles Larin et Lyne Latulippe sont tous deux membres de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke.

⁸ Professeur titulaire au département de sciences comptable de HEC Montréal, Jean Pierre Vidal siègera également à la Commission Godbout sur la fiscalité québécoise à l'automne 2014.

⁹ André Lareau est professeur associé à la faculté de droit de l'Université Laval et avocat fiscaliste en cabinet privé.

Il s'agit donc d'experts en mesure de saisir la complexité des systèmes d'imposition et d'apporter aux problèmes soulevés par les paradis fiscaux des explications et des pistes de solution correspondant à leurs pratiques et à leur expertise. Cette dernière est d'ailleurs une ressource cruciale, qui confère à ces universitaires un net avantage sur les acteurs ne possédant pas leurs connaissances pointues quant aux technicités inhérentes à la perception des impôts. Ce champ d'expertise peut néanmoins être à l'origine d'une certaine méfiance populaire, dans la mesure où une forte proportion de citoyens juge qu'elle paie trop d'impôts. D'où l'intérêt pour ces chercheurs de travailler à l'amélioration du système fiscal et à la dénonciation des pratiques susceptibles de le délégitimer.

Pourquoi ces chercheurs ont-ils commencé à s'intéresser à la question des paradis fiscaux? Chacun avait sans doute des raisons personnelles, mais on peut interpréter cette décision en fonction du contexte formé par ce système d'action qu'est l'université. Il s'agit d'un espace de lutte entre acteurs cherchant à accumuler de la reconnaissance académique, dont dépendent progression de carrière et accès à des ressources clefs (financements, infrastructures, étudiants en cycles supérieurs). Par conséquent, il faut penser cet intérêt pour les paradis fiscaux comme une stratégie visant à conforter ou améliorer sa position au sein de cet espace. Dans cette perspective, on peut faire l'hypothèse que la thématique des paradis fiscaux, par sa nouveauté et sa dimension critique, a pu attirer des chercheurs marginaux dans leur discipline, du moins au départ. Il s'agirait d'une stratégie de nouvel entrant ou typique de chercheurs déjà marginalisés, visant à subvertir l'ordre en place ou à s'y faire une place, en traitant d'un thème subversif.

Cette stratégie ne signifie toutefois pas forcément de rompre avec les méthodes propres au domaine scientifique. Par conséquent, c'est par le biais d'études et de publications s'adressant à une minorité de spécialistes que se déploie initialement l'intérêt de ces chercheurs pour les paradis fiscaux. Le statut de scientifique implique en outre une certaine réserve quant aux enjeux sociaux, qu'une prise de position socialement critique risquerait d'ébranler. Par exemple, pour André Lareau, qui pratique également la fiscalité dans un cabinet privé, le système fiscal est envisagé avec une certaine neutralité. Il n'est pas le produit de rapports de domination, mais d'un ensemble de choix effectués par les

acteurs concernés, compte tenu des contraintes légales et économiques existantes (Comité permanent des finances, 2007).

Cette neutralité n'est pas partagée par l'association ATTAC-Québec, fondée en 2000 et premier groupe militant à se saisir de la question des paradis fiscaux au Québec. Selon son président, Claude Vaillancourt, la question des paradis fiscaux est plutôt envisagée comme un angle d'attaque, une stratégie permettant de critiquer le système néolibéral.

On voit que le néolibéralisme est derrière ça, les paradis fiscaux ne sont qu'un élément faisant partie d'un ensemble, qui doit être aussi démantelé, car sinon les paradis fiscaux se reconstruiront. Il faut quand même trouver un endroit où attaquer, parce que c'est inacceptable, injuste et que la population est indignée. Il faut aussi déconstruire le système, la question environnementale pourrait se régler en changeant ce même système néolibéral et il va falloir que ça se fasse. Ça pourrait arriver dans plusieurs décennies ou maintenant. Actuellement, la mouvance est d'extrême droite et néolibérale et c'est décourageant. Pourtant, les travailleurs ne remettent pas en question le système qui les étrangle et se tournent vers l'étranger, vers les mesures à la Trump. Ça intensifie les problèmes pour la classe moyenne et les pauvres, qui en seront victimes quand arrivera la crise financière. (Claude Vaillancourt)

Parmi les autres cibles d'ATTAC-Québec figurent d'ailleurs « la promotion d'une taxe sur les transactions financières [et] la lutte contre les accords internationaux, souvent dits de libre-échange » (ATTAC-Québec, 2016). Inspirée du réseau ATTAC-France, la section québécoise organise des « campagnes, formations, conférences, publications, journées d'étude, soirées d'éducation populaire, [...] divers événements et manifestations » (ATTAC-Québec, 2016). Majoritairement constituée d'intellectuels de gauche issus de la petite bourgeoisie, cette association s'oppose au néolibéralisme, s'inscrivant néanmoins dans une perspective marxiste plus large, opposant un peuple dominé au cercle de plus en plus restreint des élites économiques.

Financée par ses membres et donateurs et fonctionnant sur une base entièrement militante, l'association doit toutefois assurer son développement et sa pérennité malgré des ressources matérielles limitées et un cercle restreint de militants. Le salut d'ATTAC-Québec dépend donc en grande partie de sa capacité à produire un savoir engagé et à le faire reconnaître auprès de la population et des instances publiques. Traiter des questions

fiscales exige néanmoins des connaissances pointues, qui placent ATTAC-Québec en position de dépendance face aux acteurs de la recherche, pour étayer ses revendications et proposer des solutions. Mais sauf exception, ces derniers se gardent bien de collaborer avec les groupes militants. Cette collaboration ne semble en effet leur offrir aucun avantage pertinent, mais risquerait plutôt d'entacher leur vernis scientifique ou de nuire à leur carrière.

Entre autres difficultés, la question des paradis fiscaux semble créer « un malaise certain parce qu'il concerne des corps de métiers (juricomptables, fiscalistes, juristes) rigoureusement, voire rigidelement formés au secret professionnel, frôle constamment la limite entre ce qui est légal et ce qui ne l'est pas et touche un secteur de l'économie dont le but est de rester secret » (ATTAC-Québec, 2016)

Comment alors pour une association comme ATTAC-Québec gagner en légitimité sur le plan scientifique? D'une part, elle s'est associée avec certains réseaux et coalitions constitués de militants et de chercheurs, dont le Trade Justice Network qui s'oppose aux négociations secrètes entourant les accords de libre-échange (Trade Justice Network Canada, s.d.) et Canadian for Tax Fairness, qui milite pour une fiscalité équitable (Canadians for tax fairness, s.d.). D'autre part, l'association a formé un conseil scientifique auquel ont siégé un temps le professeur Léo-Paul Lauzon ainsi que le chercheur indépendant Alain Deneault et la fiscaliste Brigitte Alepin, qui présentent toutes les caractéristiques du « marginal sécant ».

Premiers efforts de sensibilisation populaire (2003-2010)

Deneault et Alepin ont bouleversé durablement la lutte aux paradis fiscaux, notamment en faisant connaître le phénomène auprès du grand public. Brigitte Alepin est l'auteure du livre *Ces riches qui ne paient pas d'impôt*, qui dénonce les inégalités fiscales québécoises, et par le fait même le recours aux paradis fiscaux. Publié en 2003, cet ouvrage s'inscrit en réaction aux pratiques d'un domaine dans lequel la fiscaliste de profession évolue alors depuis une quinzaine d'années.

Quand je faisais de la fiscalité pour la PME, je m'apercevais que la PME et la classe moyenne avaient des régimes d'imposition inéquitables par rapport à ce qui existait pour les multinationales. C'est ce qui m'a amenée à écrire le livre *Ces Riches qui ne*

paient pas d'impôts. Ce n'était pas juste une question de paradis fiscaux, il s'agissait des riches qui ne paient pas d'impôt, de toutes les manières possibles. (Brigitte Alepin)

Cet ouvrage vise donc à dénoncer des normes fiscales jugées inéquitables pour une classe moyenne dont est issue l'auteure. Il s'est révélé être une stratégie profitable pour la carrière de Brigitte Alepin, qui en choisissant de s'adresser au grand public, a étendu considérablement son champ d'action. En effet, cette fiscaliste inconnue des hautes sphères fiscales et du milieu universitaire de l'époque aurait sans doute eu moins d'impact par la publication d'un article ou encore d'une lettre ouverte. Bestseller, son ouvrage lui a ouvert les portes des médias de masse et spécialisés, lui permettant de collaborer notamment avec le Journal de Montréal, CA Magazine puis avec Radio-Canada (Ordre professionnel des comptables agréés du Québec, s.d.).

On peut donc dire qu'en prenant le risque de critiquer les règles du jeu en vigueur dans sa profession, Brigitte Alepin est parvenue à se tailler une place dans ce dernier, mais également dans l'espace public et auprès des instances politiques. *Ces riches qui ne paient pas d'impôt* ayant contribué à la conduite d'une enquête publique contre les paradis fiscaux en 2004, Brigitte Alepin a également été invitée, avec André Lareau, à témoigner lors d'une rencontre du comité des finances publiques du Canada concernant la question des paradis fiscaux en 2007. Ont suivi d'autres participations à des initiatives gouvernementales, témoignant à la fois de la renommée naissante de cette fiscaliste, mais également de l'impact de son ouvrage, ayant contribué à la transformation de la question strictement technique des paradis fiscaux en une préoccupation politique.

Le travail de Brigitte Alepin n'a pas suffi cependant à susciter un réel mouvement populaire contre les paradis fiscaux. Pour Alain Deneault, cela s'explique en partie par le fait qu'au milieu des années 2000, les conséquences de l'évasion et de l'évitement fiscaux ne se faisaient pas encore fortement sentir dans les budgets d'État. C'est ce qui a permis au gouvernement canadien, dirigé par Paul Martin, de voter de nombreuses lois facilitant le recours à ces législations de complaisance, entre 2002 et 2006 (Deneault, 2014).

De son côté, Alain Deneault s'est intéressé à cette question et plus largement à celle des législations de complaisance dès la fin des années 1990. C'est en 2005 qu'il publie son premier ouvrage, *Paul Martin & compagnie*, traitant notamment des liens entre le premier ministre canadien de l'époque et les stratagèmes d'évasion fiscale. Ont suivi des ouvrages spécifiquement dédiés à la question des paradis fiscaux et plus largement à la dénonciation des conséquences du système capitaliste. Docteur en philosophie politique, Alain Deneault attaque la question des paradis fiscaux dans le cadre plus large d'une critique du système capitaliste :

Cette question [des paradis fiscaux], je suis comme tout le monde, elle ne m'intéresse pas. J'ai lu des trucs pour mes recherches, mais ce qui m'intéresse dans les paradis fiscaux c'est de les utiliser comme cheval de Troie pour critiquer le capital, ce qui est impossible à faire tel quel. Il y a un côté technique, marginal, expert, qui fait qu'on peut placer cet objet et qu'il perturbe tout. [...] La visée c'est une critique radicale du capitalisme sans qu'il n'en paraisse, pour laisser tout le monde avancer à son échelle. C'est un élément stratégique pour parler de quelque chose sans faire peur, sans avoir l'air gauchiste. Ça permet un respect pour les gens, de les prendre où ils sont. Les paradis fiscaux sont un sujet transversal. Dirigeants de PME, enseignants, anarchistes... Mon discours vise à parler à tout le monde, à aller vers le bien commun au-delà des partis pris partisans. (Alain Deneault)

À l'instar de Brigitte Alepin, la question des paradis fiscaux est utile à Alain Deneault, permettant au jeune chercheur de l'époque de faire sa marque, de s'inscrire dans le débat politique en s'attaquant à un sujet subversif, en marge de son champ d'expertise. Pour ces deux acteurs toutefois, une telle stratégie présente rapidement des limites. Alors qu'Alain Deneault ne dispose pas des connaissances techniques et de la crédibilité fiscale nécessaire pour s'inscrire durablement dans le débat politique entourant les paradis fiscaux, Brigitte Alepin est moins familière avec les concepts et la rhétorique propres au système politique. D'où l'intérêt d'unir leurs efforts, au moins dans une certaine mesure :

Nous ne travaillions pas directement ensemble, mais plutôt en concomitance. Pendant près de dix ans, il n'y avait que nous, avec André Lareau [...]. Brigitte Alepin ne faisait pas d'analyse politique, mais elle était admirable [...]. J'ai trouvé fascinant de travailler ensemble dans les commissions parlementaires. On était interpellés ensemble, je commençais où elle s'arrêtait et vice-versa. Je m'épuisais sur le plan technique et elle embrayait avec tous les chiffres, et je continuais parce qu'elle ne maîtrisait pas certains concepts. (Alain Deneault)

En revanche, ces deux « électrons libres » ont peu à peu pris des distances avec ATTAC-Québec. Profitable dans un premier temps, la collaboration avec cette association militante présentait en effet quelques inconvénients. Chez Brigitte Alepin, il s'agit en premier lieu d'une question de crédibilité envers les décideurs.

J'ai fait une conférence avec le président d'ATTAC-Québec il y a dix ou douze ans. Je les encourage beaucoup même si j'essaie ne pas être trop proche parce qu'enfin, j'ai réussi à avoir la confiance de l'entrepreneuriat. Je l'ai fait en restant moi-même, avec mes convictions et en disant que les multinationales doivent payer leur part d'impôt [...]. Donc je laisse ATTAC faire son travail parce que si je m'approche trop d'eux, ça pourrait nuire au job très difficile que j'essaie de faire. Donc je pense qu'ATTAC a sa place et son importance dans la justice fiscale, une importance cruciale, mais [...] on ne peut pas se rapprocher réellement. (Brigitte Alepin)

Brigitte Alepin a préféré étendre son champ d'expertise et accroître sa légitimité en la matière. C'est pourquoi elle s'est investie dans une formation en administration publique de l'Université Harvard, lui permettant de développer sa crédibilité économique. Cette formation sera également à l'origine de son engouement pour la notion de concurrence fiscale entre les pays, son nouveau cheval de bataille dans les années subséquentes.

Du côté d'Alain Deneault, la coupure est moins nette. Si ce dernier utilise la question des paradis fiscaux comme outil pour critiquer le capital, les infrastructures militantes lui sont nécessaires pour propager son message et forger sa notoriété auprès de la gauche québécoise. Toutefois, les faibles moyens, le rayonnement limité et l'ancrage idéologique d'ATTAC-Québec n'offrent que peu d'avantages au chercheur qui commence à se tailler une place dans le paysage intellectuel et politique québécois. Peu intéressé par la militance, il souhaite plutôt se concentrer sur la recherche afin d'outiller les individus et les organisations afin que ces derniers mènent le combat non contre le néolibéralisme, mais plus largement contre le capitalisme. Cette ambivalence face à l'implication politique directe n'est peut-être sans liens non plus avec la poursuite bâillon intentée en 2011 contre lui et son éditeur à la suite de la publication de *Noir Canada* qui dénonçait les exactions des minières canadiennes en Afrique.

Le chercheur a quitté ATTAC-Québec afin de fonder, en 2009, avec la syndicaliste retraitée Aline Tremblay, le Réseau pour la Justice Fiscale Québec. « Organisation de recherche non partisane [...] associée au réseau international Tax Justice Network, [le réseau vise] [...] à alimenter la réflexion sur la fiscalité comme outil collectif fondamental permettant de financer les services publics et de maintenir des politiques rigoureuses en matières sociales, environnementales et économiques » (Deneault & Tremblay, 2015). Il s'agit à l'époque de poursuivre la recherche sur les paradis fiscaux, « mais d'une manière non ancrée idéologiquement ».

On s'est rencontré une première fois et on a dit oui on veut travailler là-dessus. Il m'a dit, moi ce qui m'intéresse c'est la recherche sur les paradis fiscaux. Pour lui, c'est une fonction extrêmement importante. Moi j'aurais plus vu le réseau comme une organisation de recherche, mais également de mobilisation, mais lui voyait ça comme un organe pour éclairer la question des paradis fiscaux au Québec et au Canada. J'ai trouvé que ça avait du sens au niveau méthodologique. Parfois, on veut s'éparpiller sur une question qui nous intéresse, mais il faut se demander si cette question a besoin d'être débroussaillée pour être capable de livrer notre réflexion, pour permettre aux gens de comprendre ce qui se passe avec cet objet-là. (Aline Tremblay)

S'est également jointe au RJFQ une autre syndicaliste à la retraite, Ghislaine Raymond, de même qu'un ensemble hétéroclite de collaborateurs, issus de différents milieux et ayant pris contact avec Alain Deneault. Cette collaboration a mené à la publication, en 2014, de *Paradis fiscaux : la filière canadienne*, ouvrage auquel a participé une équipe constituée de chercheurs, de militants et de professionnels de différents domaines.

La question des paradis fiscaux est donc saisie par un nombre grandissant d'acteurs aux visées distinctes, de l'amélioration des politiques fiscales à la dénonciation du système économique dans lequel s'inscrivent ces dernières. Malgré des objectifs politiques distincts, ces acteurs convergent bel et bien autour de la question des paradis fiscaux. Néanmoins, l'essentiel des actions entreprises se concentre sur la production d'un savoir, qu'il soit académique ou vulgarisé, technique ou militants. Et ce savoir, malgré l'ouvrage de Brigitte Alepin, s'adresse toujours à une poignée d'individus, parmi lesquels figurent tout de même désormais de hauts fonctionnaires. Quant à ATTAC-Québec, ses moyens limités ne lui permettent guère de mobiliser au-delà d'un petit cercle de militants.

Il manque un véhicule en mesure de diffuser l'information et d'intégrer au débat des acteurs capables d'alerter la population et d'influencer efficacement les politiques gouvernementales. Pour ATTAC-Québec et Alain Deneault, dont les relations ne sont pas exemptes de tensions, l'objectif est de former un groupe plus vaste, dans lequel figurent des organisations bénéficiant à la fois d'une certaine crédibilité institutionnelle, mais également des ressources humaines et financières en mesure de soutenir leurs propres efforts sur le sujet. C'est dans cette perspective qu'est créée la campagne « Échec aux paradis fiscaux ».

Première mise en commun des ressources (2011-2013)

Lancée en 2011, cette campagne vise à inciter le gouvernement du Québec à « mener une bataille sur la scène canadienne et internationale contre les paradis fiscaux. » (Échec aux paradis fiscaux, s.d.) et à appuyer la campagne mondiale Stop paradis fiscaux, organisée par la Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires, réunissant dix-neuf organisations de la société civile française. Mais cette fois, ATTAC-Québec et le Réseau pour la justice fiscale ne sont plus seuls : entrent en scène certains syndicats québécois.

La crise économique de 2008 et les premières mesures d'austérité ont soulevé l'ire de nombreux groupes sociaux, favorisant la création de nouveaux regroupements militants. C'est ainsi qu'a été formée l'Alliance sociale, visant à « offrir un autre point de vue par rapport aux arguments véhiculés par la droite au Québec » (Alliance sociale, 2010) et dont les membres sont majoritairement issus du monde syndical. Plusieurs d'entre eux se joignent à la campagne Échec aux Paradis fiscaux entre 2011 et 2013 : d'abord la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), puis la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), la Fédération Interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), et le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP).

C'est vraiment un mouvement qui vient de la base, parce qu'à la fois à la CSQ et à la SFPQ, à leurs congrès respectifs [...], il y a eu des demandes, des propositions qui sont venues du plancher. Des militants sont venus dire au micro : on a une proposition à faire [...] et c'était que la Centrale des Syndicats du Québec et SFPQ luttent activement contre le phénomène du recours aux paradis fiscaux. Dans le cas de la CSQ, la résolution de congrès de 2009 c'était non seulement une lutte active, mais en tentant de former la plus grande coalition possible pour travailler contre les paradis fiscaux. (Érik Bouchard-Boulianne)

Ces grands regroupements syndicaux, comptant en tout près de 400 000 membres, jouissent d'une certaine crédibilité auprès de la population et des institutions, en plus de rendre disponibles d'importantes infrastructures administratives et communicationnelles, notamment en raison de la formule RAND, qui rend obligatoire l'adhésion et la cotisation aux syndicats en place. Il s'agit donc d'un véhicule de choix pour mobiliser la population. Ces syndicats ont d'ailleurs tout intérêt à intégrer les débats socioéconomiques afin d'accroître leur pouvoir de négociation auprès du gouvernement, en dehors de leurs négociations collectives périodiques. C'est ce qu'on nomme le deuxième front.

Depuis dernières années, on observe un virage plus politique, sans revenir au syndicalisme de combat des années soixante et soixante-dix. Souhaitant garder une collaboration avec l'État, les syndicats comprennent que s'ils n'occupent que le premier front, celui des conventions collectives, ils perdent leur rapport de force, un rapport qu'ils maintiennent en se positionnant politiquement et par l'éducation de leurs membres. (Claude Vaillancourt)

Également membres de l'Alliance sociale, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), s'associent à la campagne Échec aux paradis fiscaux. Ces deux associations représentent près de 200 000 étudiants pouvant être mobilisés à de nombreux endroits au Québec et dont les cotisations fournissent des ressources financières elles aussi appréciables. À l'aube de la crise étudiante de 2012 et à l'instar des groupes syndicaux, les associations étudiantes ont tout intérêt à s'inscrire dans les mouvements d'oppositions budgétaires. Ce faisant, elles peuvent faire le lien entre les manques à gagner résultant du recours aux paradis fiscaux et des questions telles que le financement du réseau scolaire ou encore la hausse des frais de scolarité.

Les organisateurs de la campagne Échec aux paradis fiscaux obtiennent également brièvement l'appui du Mouvement d'Éducation et de Défense des Actionnaires (MÉDAC), et de l'association écologique et membre d'ATTAC-Québec Les amis de la Terre. Figure également parmi ses membres l'Union des consommateurs (UC), issue de la fusion de l'Association Réseau Consommateurs (ARC) et de la Fédération les Associations Coopératives d'Économie Familiale (ACEF) du Québec. Il ne s'agit donc pas d'une implication directe, mais plutôt d'une occasion pour l'organisme qui les représente de faire connaître ses positions quant aux politiques sociales et fiscales, qu'englobe sa mission de promotion et de défense des droits des consommateurs.

La campagne Échec aux paradis fiscaux parvient donc à rallier nombre d'acteurs, faisant front commun dans un militantisme modéré. Ce dernier est plus axé sur la sensibilisation que sur les coups d'éclat, par crainte de miner la crédibilité de ses membres, qui par leur nombre et leur diversité se font le relais de nombreux groupes sociaux. Les syndicats ayant néanmoins comme finalité première la défense des droits de leurs membres et étant fortement impliqués dans de nombreux autres enjeux sociaux, les ressources mises à la disposition d'Échec aux paradis fiscaux demeurent limitées et le risque de dispersion très grand.

La campagne Échec aux paradis fiscaux est à présent un collectif, financé au projet selon les moyens de ses membres. Et cette entité apparaît désormais comme une stratégie utilisée par divers acteurs pour s'approprier la question des paradis fiscaux. La création d'une organisation dédiée spécifiquement à la lutte aux paradis fiscaux permet en effet à chacun de poursuivre ses objectifs respectifs tout en facilitant la collaboration entre acteurs issus de différents champs et portant différentes revendications. Cette organisation non partisane permet de mettre les intérêts individuels en sourdine pour faire front commun. Il s'agit en fait de rallier le plus grand nombre d'acteurs possible afin de faire pression sur le gouvernement, ce qui implique un discours plus rassembleur, susceptible de trouver un écho dans la population et chez les décideurs. Pour Érik Bouchard-Boulianne, coordonnateur du collectif depuis 2012, il est important d'ailleurs de présenter

les paradis fiscaux comme un problème non pas de philosophie politique, mais de justice sociale.

Je dirais que c'est une lutte qu'on doit faire contre un phénomène qui m'apparaît inacceptable en matière de justice et d'équité sociale. Je trouve que c'est quelque chose d'injustifiable, qui détruit ce qu'on a mis des décennies à construire en érigeant des règles de société pour que l'activité économique se passe de façon correcte. Que ce soit des règles environnementales, de protection du travail et des règles fiscales pour donner des ressources, pour que l'activité économique profite à un plus grand ensemble de citoyens que juste une poignée de privilégiés. [...] On réussit actuellement à contourner les obligations fiscales des États « fiscalement responsables », pour loger les profits dans des endroits où ils sont moins imposés, des « États voyous », qui profitent. En anglais, on appelle ça « free rider », resquilleur en français, des gens qui profitent du système à leur avantage sous le pied des autres. (Érik Bouchard-Boulianne)

Entre autres stratégies, les membres d'Échec aux paradis fiscaux participent en 2014 au financement du film *Le prix à payer*, du journaliste et réalisateur canadien Harold Crooks. Ce documentaire est inspiré de *La crise fiscale qui vient*, second livre de Brigitte Alepin, qui en est également coscénariste. Ce film est en outre utilisé par plusieurs instances gouvernementales dans le cadre de leurs travaux concernant les paradis fiscaux. Pour le collectif, il s'agit d'une stratégie pour accroître la visibilité des paradis fiscaux et nouer des liens avec Brigitte Alepin, devenue une figure importante de la fiscalité québécoise. Obtenir l'aide d'experts sur la question des paradis fiscaux reste crucial, mais demeure très problématique

Ce qui est difficile c'est de trouver sur cette question-là des experts sur le plan technique. Alain Deneault a fait un travail extraordinaire pour éveiller la conscience des gens, mais de son propre aveu, il ne se trouvait pas la meilleure personne pour venir parler de façon technique. C'est un débat technique. La fiscalité, c'est quelque chose de technique. Généralement quand tu travailles avec des fiscalistes ça coute très cher. Donc sur le plan fiscal, le problème c'est qu'on reste à l'étape où on demande au gouvernement d'agir sur les paradis fiscaux et quand les journalistes posent la question sur ce qu'ils peuvent faire, on [ne sais pas quoi répondre]. C'est difficile d'aller chercher une expertise pointue sur ce qui peut être fait réellement, concrètement comme changement. [...] Probablement que ceux qui pourraient le plus nous aider sont les fiscalistes qui font les stratagèmes fiscaux, ils pourraient nous dire, là si tu changes cet article-là, je ne pourrais plus utiliser ce passe-passe-là, mais ils ne le feront peut-être pas. (Érik Bouchard-Boulianne)

Si Échec aux paradis fiscaux peut compter sur les travaux du Réseau pour la justice fiscale pour circonscrire le phénomène des paradis fiscaux et ses conséquences sociales et politiques, son équipe ne dispose pas des connaissances nécessaires pour réagir activement à l'actualité, ni d'une crédibilité suffisante pour interpeler les institutions avec quelque chance d'obtenir des réponses.

Le groupe a néanmoins bénéficié de la collaboration d'André Lareau, agissant comme consultant rémunéré dans la rédaction d'un rapport conjoint du Réseau pour la justice fiscale et Échec aux Paradis fiscaux en mai 2014. Cette collaboration a quelque chose de surprenant dans la mesure où, devenu une figure importante de la question des paradis fiscaux, André Lareau n'en continue pas moins par ailleurs d'offrir des services de planification fiscale à sa clientèle. D'où sans doute son attitude réservée à l'égard des groupes militants et la discrétion avec laquelle il leur apporte à l'occasion son expertise technique. On peut penser qu'étant bien établi dans son domaine, il souhaite poursuivre certains objectifs de justice sociale, sans toutefois perdre ses acquis.

André Lareau est important dans la lutte [...]. Il a été important pour moi. À un certain moment crucial, il m'a donné cette crédibilité qui me manquait, à un moment je sentais qu'il fallait que je passe un autre seuil. Il m'a donné la poussée qu'il fallait dans le rapport et après, je n'ai plus eu besoin de lui. C'est le genre de personne que s'il n'était pas là on verrait son apport. Si on imagine qu'il n'était pas là, on se dirait il y aurait eu un manque. C'est une présence stable de fond. (Alain Deneault)

Ce soutien discret, mais constant de Lareau a donc permis à Alain Deneault d'accroître sa crédibilité et de devenir la figure de proue de la lutte aux paradis fiscaux au Québec, au point d'être invité notamment à l'émission télévisée *Tout le monde en parle*, suivie par plus d'un million de téléspectateurs. Plus largement, ce fiscaliste s'est avéré une ressource stratégique très précieuse pour le mouvement de lutte contre les paradis fiscaux, contribuant non seulement à mieux faire connaître le phénomène, mais également à conférer une certaine crédibilité à ce mouvement.

Avec la campagne Échec aux paradis fiscaux, la lutte a donc pris une ampleur nouvelle. Les initiateurs du mouvement ont su développer une meilleure connaissance du problème

des paradis fiscaux et la partager avec un plus vaste public. C'est sans doute en partie ce qui leur a permis de rallier plusieurs centrales syndicales, qui ont vu dans cette lutte un moyen d'accroître leur pouvoir politique. Finalement, l'opposition aux paradis fiscaux ne constitue une fin en soi pour aucun des acteurs de ce mouvement, mais l'occasion potentielle pour chacun d'entre eux de s'approcher de ses objectifs spécifiques. Autrement dit, la force de cette lutte est de faire converger des acteurs poursuivant des buts souvent bien différents. Mais c'est peut-être aussi sa faiblesse

Professionnalisation de la lutte (2014)

L'année 2014 marque la tenue de la commission Godbout, dont le mandat était de proposer une réforme de la fiscalité québécoise. On peut penser qu'il s'agit également d'un moyen pour le gouvernement de Philippe Couillard de légitimer les mesures d'austérité qui suivront le rapport de la commission. Cette démarche gouvernementale sera l'occasion pour ATTAC-Québec et Échec aux paradis fiscaux, mais également pour deux nouveaux acteurs de déposer des mémoires : la conférence internationale Tax Coop et la fiscaliste Marwah Rizqy (dont le rapport est cosigné par ses collègues Gilles Larin et Lyne Latulippe). Professeure de fiscalité à l'école de gestion de l'Université de Sherbrooke et membre des barreaux du Québec et de New York, Marwah Rizqy a amorcé sa carrière dans les cabinets privés, milieu qu'elle a quitté pour se consacrer entièrement à la recherche, l'enseignement et la militance pour l'éthique fiscale.

Je parle de l'éthique fiscale dans tous mes cours, tous mes travaux de recherche sont là-dessus, je donne des conférences là-dessus. C'est le plus clair de mon temps. C'est simple, je ne suis pas mariée, je n'ai pas d'enfants, je suis dédiée à ça. Je sais qu'une fois qu'on ferme les brèches, la vérité c'est que tout l'argent qu'on perd dans les paradis fiscaux, et tous les gouvernements diront c'est 5 milliards par année, mais c'est beaucoup plus que ça! Imagine qu'on est capable d'aller chercher cet argent : l'école est gratuite, de la garderie à l'université, les garderies devraient toutes être gratuites, nos aînées n'auront jamais besoin de se poser la question les médicaments ou le logement. Donc pour moi c'est simple, c'est vital et je n'arrête pas de le répéter. (Marwah Rizqy)

Considérant l'opposition aux paradis fiscaux comme une lutte sociale nécessaire pour réduire les iniquités fiscales qui touchent un grand nombre d'individus, elle se donne vingt

ans pour procéder à une réforme juste et innovante, et s'assurer ainsi que tout un chacun ait accès aux mêmes opportunités. On peut penser qu'une telle réforme représenterait également la consécration ultime pour cette titulaire d'une maîtrise en fiscalité internationale et d'un doctorat en sciences juridiques (SJD) de la Harvard Law School, titre qu'elle est une des seules canadiennes à détenir. Une consécration difficilement atteignable dans le cadre d'un travail anonyme visant à préparer des planifications fiscales avantageuses pour les mieux nantis. L'éthique fiscale apparaît ici comme une porte d'entrée pour cette fiscaliste ambitieuse qui ne vise rien de moins que de modifier durablement le système fiscal canadien.

Mais l'enseignement de l'éthique fiscale n'est pas la seule stratégie utilisée par Marwah Rizqy. Elle a rejoint le parti Libéral du Canada (PLC), pour lequel elle a été candidate dans Hochelaga et porte-parole en matière d'économie lors de la campagne électorale de 2015. À ce titre, elle a participé à un débat sur le thème des paradis fiscaux, organisé par le collectif Échec aux paradis fiscaux et le Devoir. Marwah Rizqy collabore en outre fréquemment avec de nombreux médias nationaux, commentant l'actualité fiscale et plus particulièrement celle qui concerne les paradis fiscaux.

Son allégeance libérale laisse évidemment perplexes de nombreux militants. Mais pour elle, ce choix politique constitue simplement le meilleur moyen de parvenir à ses fins :

On dit que je suis à gauche et les gens de gauches me disent que je suis à droite. Peu importe, je me suis toujours senti plus comme une sociale-démocrate, c'est comme ça que je me vois, mais entre ce que les autres voient, deux mondes peuvent exister. [...] Lorsqu'on défend quelque chose d'aussi central, il n'y a pas de partisanerie. Les gens comprennent que je n'ai pas l'intention de faire une carrière politique parce que je n'ai pas la patience que ça prend pour rester aussi longtemps. Mais j'ai la patience pour faire cette réforme. Ça c'est mon véritable moteur et la raison pour laquelle je mets autant de temps. (Marwah Rizqy)

Pourtant, Marwah Rizqy n'est pas tendre envers le PLC, son propre parti. Elle lui reproche d'avoir joué un rôle majeur dans la création des paradis fiscaux et législations de complaisance et de minimiser le problème que représentent l'évasion et l'évitement fiscaux. Elle défend également les pouvoirs québécois en matière fiscale. Cette position a

quelque chose de singulier, puisqu'elle ne semble guère propice à favoriser son ascension dans le parti et à rendre finalement possible la réforme dont elle rêve. D'ailleurs, Marwah Rizqy a été défaite lors de la course à l'investiture du parti Libéral du Canada (PLC) dans St-Laurent au printemps 2017.

En réalité, la stratégie de Marwah Rizqy semble plutôt être de faire cavalier seul, se disant ouverte à tous sans toutefois collaborer étroitement avec aucun groupe précis. Présente dans les milieux de la recherche, de la pratique fiscale et de la politique, elle fait donc figure elle aussi marginale sécante, alors que les infrastructures de recherche et celles du parti Libéral du Canada (PLC) sont autant de ressources pouvant être utilisées pour accroître ses connaissances et se faire connaître du plus grand nombre. Et cette stratégie porte ses fruits :

Ils m'envoient des courriels et quand ils font des manifestations je me présente. [...] Je demeure très présente pour tout le monde en fait. Plusieurs personnes du Québec, des petits acteurs comme monsieur ou madame. Tout le monde m'écrit et je prends la peine de répondre à tout le monde, littéralement, tout le monde. [...] Il y a aussi surtout des députés [de tous les partis] qui m'écrivent en chambre. [...] Je collabore avec tous les journalistes, Journal de Montréal, de Québec, le Soleil, Gatineau, la radio de Québec, Dutrizac, Gérald Fillion, RDI économie, Anne-Marie Dusseault, le Devoir, tout le monde. [...] Ma seule allégeance, ma seule loyauté est avec les citoyens. (Marwah Rizqy)

2014 marque également la première édition de Tax Coop, conférence internationale non partisane qui « s'intéresse à la concurrence fiscale et aux lacunes du système de taxation actuel à l'ère de la mondialisation des échanges et du web » (Tax Coop, s.d.). Évènement annuel, Tax Coop vise à « réunir les grands leaders fiscaux de tous les pays, en agissant en complémentarité des initiatives déjà proposées par les organisations internationales, et à intéresser médias et citoyens à cet enjeu » (Tax Coop, s.d.). Parmi ses membres fondatrices figurent les chercheuses Allison Christians et Lyne Latulippe, en plus de Louise Otis, professeure adjointe à la faculté de droit de l'Université McGill, présidente du tribunal administratif de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) et du Tribunal d'appel de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). L'instigatrice de Tax Coop n'est nulle autre que Brigitte Alepin,

pour qui la question des paradis fiscaux apparaît désormais désuète, au regard du risque d'effondrement des taux d'intérêt engendré par la concurrence fiscale entre les pays.

Les paradis fiscaux sont sexy, les gens aiment ça, ça vient toucher l'imaginaire plus que si on parle d'éthique fiscale, mais au fond, l'essence du problème c'est la concurrence fiscale entre les pays [...] qui pourraient décider de faire tomber leurs taux d'intérêt pour attirer les investissements, se disant que ce qui est perdu en impôt serait regagné en investissements, emploi, capitaux, etc. Donc avec la mondialisation et le fait que les pays sont restés souverains quant à leur fiscalité, ça a mis en place la dynamique féroce de la concurrence fiscale, qui fait en sorte que la notion de paradis fiscal est devenue une notion désuète. On sait que ce n'est pas ça le problème fondamental [...] que c'est devenu [le fait] que les multinationales et les contribuables internationaux se promènent d'une législation à une autre et vont aller où l'imposition est la moindre. (Brigitte Alepin)

Forte d'une notoriété grandissante qui l'éloigne définitivement des organisations militantes sur la scène publique, Brigitte Alepin concentre désormais ses efforts sur des organisations internationales telles que la Banque Mondiale, l'OCDE ou encore l'ONU.

Pour parler de concurrence, ils devraient être un noyau, mais ils n'arrivent pas entre eux à collaborer pour trouver une solution. Ça m'a pris des années pour comprendre les relations entre les organisations internationales, mais maintenant Tax Coop les saisit bien... donc non seulement les pays, les chercheurs, les organisations internationales entre elles, mais en plus les différents intervenants, le monde des affaires qui a aussi son mot à dire pour rétablir la charge d'impôt au niveau mondial. La solution va passer par une collaboration entre le monde des affaires, les syndicats, les gouvernements, le grand public. Cette collaboration maintenant est peu ou pas possible. Chez Tax Coop, on essaie d'avoir des gens provenant des entreprises, mais c'est difficile, les gens ont peur, ils sont frileux. (Brigitte Alepin)

Fine stratège, elle semble dans un premier temps s'être approprié l'enjeu des paradis fiscaux pour asseoir sa crédibilité et sa notoriété locale, pour ensuite le délaissier pour un enjeu susceptible d'étendre cette dernière au-delà des frontières canadiennes. Cependant, Brigitte Alepin demeure associée à la question des paradis fiscaux aux yeux des autres acteurs, qui lui reconnaissent la capacité de la porter au-delà des considérations locales, dans la sphère diplomatique. Cette volonté d'agir sur la diplomatie internationale se rapproche de la vision d'Alain Deneault, pour qui la diplomatie est la seule façon de mettre fin aux législations de complaisances, dont font partie les paradis fiscaux.

Tu vas voir ton homologue et tu lui dis : tu arrêtes ou c'est des sanctions. C'est de la politique, pas de la législation. On ne sait même plus ce que c'est tellement on n'en fait plus. C'est dire qu'on a un poids. Le Canada peut écraser la Barbade comme une punaise.

C'est 300 000 habitants. Le problème, ce sont les banques. En terme diplomatique, on pourrait dire vous changez [vos lois] parce qu'elles ne portent pas sur ce qui se passe sur votre territoire, mais sur notre territoire. C'est comme si la Belgique votait une loi pour dire que les Québécois ont le droit de fumer dans l'espace public et qu'on se met à le faire. C'est ce qui se passe [avec les paradis fiscaux], mais personne n'est capable de penser ça parce qu'ils n'ont pas fait de la philosophie politique, qu'ils ne pensent pas politique, mais sont enfermés dans les conceptions de leur profession. (Alain Deneault)

En première analyse, le « cavalier seul » de Mesdames Rizqy et Alepin apparaît comme un facteur possible de fragilisation de la lutte contre les paradis fiscaux. Alors que la collaboration semble plus nécessaire que jamais, les stratégies « individualistes » de ces deux actrices majeures semblent de mauvais augure pour la suite du mouvement. Cependant, ces deux femmes parviennent à se faire entendre par des acteurs (élus, journalistes, dirigeants économiques, fiscalistes) qui ne tendront jamais l'oreille aux revendications d'un groupe comme ATTAC-Québec ou aux critiques virulentes d'un Alain Deneault. Leur rôle dans ce « jeu » reste donc essentiel. L'une des conditions de réussite de la lutte contre les paradis fiscaux est peut-être qu'elle ne reste pas confinée à un petit cercle de militants très engagés et de spécialistes de haut niveau. Donner de l'ampleur à une lutte comme celle-ci suppose au fond un minimum de division du travail militant. Et dans cette perspective, force est de constater que Rizqy et Alepin jouent un rôle crucial.

« Panama Papers » et internationalisation des efforts (2015)

Une autre catégorie d'acteurs a également joué un rôle important dans la lutte aux paradis fiscaux : les journalistes d'enquête. Pour ces derniers, l'enjeu des paradis fiscaux n'en est toutefois pas un de militance, mais bien d'intérêt public et de transparence. Conséquemment, son traitement s'inscrit dans la volonté de dévoiler les mécanismes, acteurs et influences politiques permettant le maintien des pratiques liées à l'évasion fiscale. À ce titre, la déontologie journalistique limite ses membres à « rapporter fidèlement, [...] analyser et [...] commenter le cas échéant les faits qui permettent à leurs concitoyens de mieux connaître et de mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent. [...] Une telle information complète, exacte et pluraliste est une des garanties les plus importantes de la liberté et de la démocratie » (Fédération professionnelle des journalistes

du Québec, 1996). La raison de leur implication est donc bien différente de celle des acteurs dont il a été question jusqu'ici. Toutefois, il semble que le système des paradis fiscaux ou plus exactement la dénonciation de ce système ait représenté aussi pour ces professionnels de l'information un moyen d'asseoir leur pouvoir dans le domaine qui est le leur. Leurs stratégies sont en outre façonnées par les ressources mises à leur disposition : informations privilégiées, infrastructures journalistiques, réseaux médiatiques et accès à de vastes réseaux de diffusion.

Au Québec, Frédéric Zalac de Radio-Canada est l'un des premiers à s'être penché sur la question des paradis fiscaux. Il est également le seul Canadien membre du Consortium International des Journalistes d'Investigation, auquel on doit notamment les désormais célèbres « Panama Papers ». Fondé en 1997, le consortium est basé à Washington et compte plus de 190 journalistes provenant de plus de 65 pays (International Consortium of Investigative Journalists, s.d.). Ses premiers travaux n'ont fait que peu de vagues, jusqu'à ce qu'ils s'intéressent à la question des paradis fiscaux, donnant lieu aux Offshore leaks (2013), au Luxembourg leaks (2014), aux Swiss leaks (2015), puis à l'onde de choc des « Panama Papers » (2015).

Largement couverte par les médias à travers le monde, cette fuite est constituée de plus de 11,5 millions de documents révélant l'existence d'un vaste système secret de compagnies offshore permettant crimes et corruption (International Consortium of Investigative Journalists, s.d.). Selon Frédéric Zalac, elle est le fait d'un informateur anonyme, pour des raisons qui restent inconnues.

Au sein du consortium, la collaboration entre journalistes et médias possiblement concurrents constitue un moyen d'accès à un surcroît de ressources, que ce soit en matière d'enquête, de traitement des données et de diffusion de l'information. Pour les « Panama Papers », leur analyse nécessitait un travail colossal, en plus des nécessaires recherches et vérifications auprès d'organisations et d'individus dispersés à travers le monde. Par ailleurs, la collaboration entre plusieurs journalistes issus de plusieurs médias accroît

l'impact de la nouvelle, mais également son potentiel de diffusion à travers de nombreux réseaux.

C'est une mise en commun permettant d'intéresser le public à la question des paradis fiscaux, de braquer les projecteurs sur les millionnaires fautifs, de vérifier les faits et les points de vue rigoureusement, tout en tenant compte des risques de poursuite. (Frédéric Zalac)

Il a aussi fallu que ces journalistes reçoivent de l'aide des experts en matière de fiscalité, pour exploiter au mieux ces données. Le problème, tel que mentionné précédemment, est que ces experts sont parties prenantes de ce système des législations de complaisance et qu'ils n'ont donc aucun intérêt immédiat à le rendre moins opaque aux yeux de l'opinion publique. Restent donc les marginaux sécants. Au Québec, Frédéric Zalac a ainsi pu compter sur le soutien de Marwah Rizqy, d'André Lareau et d'Alain Deneault¹⁰. C'est ainsi que le scandale des « Panama Papers » a permis de propulser l'enjeu des paradis fiscaux dans l'actualité internationale, mais également à l'échelle locale, devenant un formidable tremplin pour la lutte québécoise aux paradis fiscaux. Ses partisans disposaient désormais de faits et des preuves pour étayer leur propos, qui ne pouvait plus désormais être assimilé à un discours trop alarmiste.

Mais ce coup médiatique d'envergure et les scandales précédents ont également incité d'autres acteurs à entrer en scène. C'est le cas notamment d'OXFAM-Québec qui a lancé sa campagne *À la Recherche des milliards perdus*, au moment même où éclatait le scandale des « Panama Papers ». Cette campagne s'inscrivait dans la mission de la section québécoise, créée en 1968, et visant « à renforcer ses partenaires et alliés des pays en développement dans la conception et la mise en œuvre de solutions durables à la pauvreté et à l'injustice [...] [et qui] mobilise la population du Québec dans l'expression de sa solidarité » (OXFAM-Québec, s.d.). Son objectif était en outre de mobiliser la population et « les différents acteurs de la société civile autour de cet enjeu » (OXFAM-Québec, 2016)

¹⁰ Au printemps 2016, Frédéric Zalac apparaît d'ailleurs aux côtés d'Alain Deneault à l'émission *Tout le monde en parle* pour discuter du scandale des Panama Papers.

Pour OXFAM, la lutte aux paradis fiscaux s'inscrit beaucoup dans la lutte contre la croissance des inégalités économiques extrêmes. C'est vraiment dans le cadre de cette campagne globale qu'a lancée OXFAM en 2015 que s'inscrit la lutte aux paradis fiscaux. [...] C'est un frein à la lutte contre la pauvreté, à la justice sociale, aux droits des femmes, aux droits des jeunes, etc. Donc pour nous, la question des paradis fiscaux c'est un moyen de lutter contre les inégalités. Dans notre campagne contre les inégalités, on va présenter différentes pistes de solution pour régler le problème, soit la justice fiscale [...], mais aussi un réinvestissement massif dans les services essentiels comme la santé, l'éducation et les protections sociales. [...] En luttant contre les paradis fiscaux, on lutte contre la croissance des inégalités. (OXFAM-Québec)

Avec un budget annuel de plusieurs millions de dollars, un conseil d'administration issu des hautes sphères corporatives, une équipe d'employés et de bénévoles, l'organisme partage ses actions entre des missions humanitaires à l'étranger et des campagnes de sensibilisation et de sollicitation sur différents enjeux. Affilié à plusieurs réseaux internationaux, OXFAM-Québec compte 85 partenaires québécois, dont des fondations, entreprises, institutions financières, groupes communautaires et syndicats, notamment la CSN, la CSQ et la FAE. Bien qu'affiliée au réseau international d'OXFAM, la section québécoise est indépendante et autonome. Elle doit par conséquent assurer seule sa pérennité, notamment en collectant les fonds nécessaires pour maintenir en marche cette imposante machine. La question des paradis fiscaux apparaît donc sous un angle stratégique pour cet organisme caritatif.

Quand on a commencé à travailler sur la question de la justice fiscale, on ne s'est pas dit : on va prendre l'angle des paradis fiscaux, comme ça! Il y a eu une analyse d'audience par rapport à ce qui interpelle le plus les gens, qu'est-ce qui va capter leur imaginaire, qu'est-ce qui va susciter l'indignation. Il y a une analyse qui se fait à ce niveau-là, pour voir sous quel angle on va réussir à aller chercher le public. Et la question des paradis fiscaux était l'angle qui accrochait le plus le public au moment où on a planifié cette campagne-là. (OXFAM-Québec)

L'enjeu des paradis fiscaux apparaît également pour OXFAM-Québec comme un moyen de confirmer son implication quant à la question plus vaste des inégalités, l'un des domaines d'action de OXFAM International, et ainsi de justifier sa pertinence auprès de ses bénévoles corporatifs et grands bailleurs de fonds. Et si l'organisme partage certains objectifs avec les associations militantes, il évite de s'afficher trop clairement avec les mouvements radicaux, qui pourraient miner sa crédibilité institutionnelle. Son statut

d'organisme de charité limite également ses activités de nature politique. ATTAC-Québec s'est impliqué dans la campagne d'OXFAM-Québec, notamment en faisant circuler la pétition dans ses réseaux, mais ne figure pas dans ses partenaires officiels.

Il en va autrement du collectif Échec aux paradis fiscaux et d'Alain Deneault, qui, au contraire, ont été perçus comme susceptibles d'accroître la crédibilité d'OXFAM Québec face à la question des paradis fiscaux en raison de la force militante des premiers et de l'expertise du second. Alain Deneault a d'ailleurs été nommé ambassadeur officiel de la campagne et s'est déplacé dans tout le Québec pour en assurer la promotion, permettant à OXFAM-Québec d'accroître son rayonnement et de se faire davantage connaître et reconnaître en région. On peut néanmoins parler ici d'un échange de bons procédés, puisque OXFAM-Québec jouit d'une crédibilité institutionnelle et de moyens financiers bien supérieurs aux acteurs actuels de la lutte. S'associer à cette campagne constituait donc pour ces derniers une bonne manière de renforcer leur position. Cela dit, la campagne en question n'en était qu'une parmi tant d'autres, et les ressources qui lui ont été imparties sont restées somme toute limitées.

[...] OXFAM, c'était grand, un budget, un building, des employés, des liens mondiaux, avec les ministères, le rapport des inégalités, les campagnes quinquennales. Ils allaient parler pendant un an, il allait y avoir une armée, on accorderait un budget, on créerait une commission alternative, on ferait venir tous les acteurs, une commission citoyenne. [On leur demanderait] ce qu'on pourrait faire avec 1 milliard 5 milliards de plus, on les ferait parler. Érik Bouchard-Boulianne, la CSQ, la FTQ, l'UDA, l'Union des municipalités, le CRÉPUQ [...]. À la première réunion, on était huit personnes avec un enthousiasme de fou et à la fin on était deux. Je n'ai rien compris. C'est devenu un petit truc, une petite campagne de cartes postales à laquelle j'ai participé du mieux que j'ai pu. (Alain Deneault)

Les efforts de l'organisation se sont d'ailleurs concentrés sur un nouvel enjeu après la fin de cette campagne et le dépôt de la pétition qu'Alain Deneault, entre autres, aura passé plus d'un an à faire remplir. On touche ici sans doute à la force et à la faiblesse de cette lutte contre les paradis fiscaux. Elle est susceptible de rassembler de nombreux acteurs poursuivant des objectifs distincts, mais dès lors qu'elle ne constitue pour eux qu'un moyen parmi d'autres d'atteindre ces objectifs, elle risque toujours de voir certains de ces

acteurs s'en désintéresser lorsqu'elle a fini de leur être utile et que d'autres occasions s'offrent à eux d'augmenter leur puissance d'agir.

Paradis fiscaux, mesures d'austérité et manœuvres électoralistes (2016)

Le scandale des « Panama Papers » a également capté l'attention de la coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, créée à l'automne 2009, qui deviendra la coalition Main Rouge au printemps 2017. La mission d'origine de la coalition est la revendication d'un financement adéquat et d'un meilleur accès aux services publics, l'opposition à la hausse tarifaire des services publics et la promotion « d'autres sources de revenus favorisant une meilleure redistribution de la richesse » (Coalition Main Rouge, 2009). Regroupant cent organisations issues des milieux syndicaux, étudiants et communautaires, dont ATTAC-Québec, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et l'Union des consommateurs, la coalition a été fondée en réponse à l'annonce du gouvernement libéral de l'époque d'intensifier le recours à la tarification des services publics et à l'austérité budgétaire pour assurer un retour rapide à l'équilibre budgétaire, dans la vague idéologique de l'utilisateur-payeur » (Coalition Main Rouge, s.d.).

Les grandes centrales syndicales ont également été invitées à se joindre à la coalition, mais elles se sont plutôt regroupées sous l'Alliance sociale, avec le but semblable de proposer des solutions de rechange à la privatisation des services publics. Une scission symptomatique des tensions existantes entre centrales syndicales, syndicats indépendants et organismes communautaires, rendant difficile leur collaboration dans la lutte aux paradis fiscaux.

Il y a eu des tractations au début, les gens qui voulaient mettre sur pied la coalition auraient bien aimé que les centrales y soient, mais pas assez de dénominateurs communs. Ils ont fondé leur truc de leur bord et la coalition aussi. Au début il y avait moins de joueurs syndicaux à la coalition, plus de communautaire. À la FAE, on venait de se créer [à la suite] d'une scission de la CSQ. On vient de célébrer notre 10e anniversaire. La scission est compliquée, il y avait des chicanes historiques à la CSQ qui tiraillent l'organisation et neuf syndicats ont enclenché un processus de désaffiliation qu'ils ont gagné pour fonder la FAE. (Pierre-André Champoux)

Constituée de trois comités, la coalition œuvre sur plusieurs fronts et favorise la pluralité des tactiques. Et si elle fonctionne de façon ouverte et démocratique, notamment par le biais de formations offertes gratuitement, ses maigres ressources sont principalement issues de ses membres syndicaux. Ce manque de ressources n'est d'ailleurs pas étranger aux recours aux gestes d'éclat et à la désobéissance civile pour se faire entendre. Et bien que la lutte aux paradis fiscaux ne figurait pas dans sa mission initiale, la coalition s'est rapidement jointe à la mêlée, en occupant notamment des bureaux de Revenu Québec et de certaines institutions financières au printemps 2016. Elle s'est associée en outre à ATTAC-Québec pour la production du document *Dix milliards de solutions*, qui propose des alternatives au mode de gestion actuel des finances publiques.

Comme n'importe qui, on veut que nos actions aient une résonance et quand une question est sur la place publique, c'est le bon temps. Je pense qu'à la coalition, même avant les « Panama Papers », tout le monde s'entendait pour dire que les paradis fiscaux n'ont pas d'allure, mais c'était plus difficile d'amener cette question sur la place publique, moins de résonance. Les « Panama Papers » ça a propulsé cette question-là à l'avant-scène et on en a profité. Les mouvements de mobilisation, aussi, c'est quand tu as plusieurs joueurs de divers horizons qui se mettent à poser des questions en lien avec par exemple les paradis fiscaux. Nous on posait des gestes militants radicaux de désobéissance civile de toutes natures, mais des organisations beaucoup moins radicales se sont mises aussi à poser des questions. [...] Quand une question prend de l'ampleur, tu as une vague de fond qui peut venir du social, des gens comme la coalition et après ça c'est repris par d'autres [groupes]. (Pierre-André Champoux)

La lutte aux paradis fiscaux fait d'ailleurs partie désormais de la mission de la coalition, depuis l'assemblée générale tenue en avril 2017. Alors que le collectif s'oppose à la transformation du rôle de l'État, s'appropriant l'enjeu des paradis fiscaux lui permet de revendiquer de nouvelles politiques fiscales, en mesure de contrer les stratagèmes mis en place par les puissances économiques pour éviter leurs responsabilités sociales et fiscales. La question du deuxième front apparaît ici aussi importante parce que la mobilisation autour de questions sociales plus générales accroît le pouvoir de négociation des organisations qui composent la coalition. Et pour être crédibles dans ce créneau, ces organisations dépendent de la participation d'autres organisations dans leurs revendications.

Je trouve que les mouvements sociaux sont forts quand ils sont organiques, proches du monde, et touchent les réseaux de solidarité sociale, réseaux professionnels, la famille, les proches, les amis, c'est là qu'on a une force politique importante. C'est clair, il faut qu'on trouve des moments pour se mettre ensemble, pour faire valoir une force collective, et c'est tout le défi. La coalition Main Rouge, on est un petit lieu de cette nature, un lieu important de cette nature-là. Des actions comme la semaine contre l'évasion fiscale ça en est d'autres. Il faut être en mesure de se mobiliser pendant ces moments-là. (Pierre-André Champoux)

Se saisir de l'enjeu des paradis fiscaux apparaît donc ici comme une stratégie en mesure d'appuyer les revendications du groupe. En outre, en s'appropriant collectivement l'enjeu des paradis fiscaux, ils mettent leurs ressources en commun, mais s'assurent également de la collaboration de multiples relais leur permettant de toucher une plus grande partie de la population. Ainsi, à l'instar d'un groupe comme le collectif Échec aux paradis fiscaux, ils peuvent se targuer d'agir au nom d'une grande variété d'individus.

Pour des raisons analogues à celles qui viennent d'être évoquées, la thématique des paradis fiscaux a fini également par intéresser des élus siégeant dans l'opposition à l'Assemblée nationale. Par exemple, le député péquiste de Rousseau et ancien ministre des Finances, Nicolas Marceau, a présenté une motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale au printemps 2016 visant à condamner les pratiques liées aux paradis fiscaux. Il a été également à l'origine du mandat d'initiative de l'Assemblée nationale du Québec sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux, initié en février 2015. Il s'agit d'une commission parlementaire sectorielle lors de laquelle est étudiée une question d'intérêt public. (Assemblée nationale du Québec, 2014)

Pour les partis de l'opposition, l'enjeu des paradis fiscaux peut constituer une belle occasion d'essayer d'affaiblir le gouvernement en place et de s'attirer les bonnes grâces des électeurs en vue des prochaines élections. Quoi de plus porteur sur le plan électoral que la question de la justice fiscale? C'est ce qui explique sans doute que le gouvernement libéral, par l'intermédiaire de la commission des finances publiques, ait mis en place ce mandat d'initiative. Bien entendu, on peut douter que ce gouvernement ait réellement l'intention de s'attaquer aux paradis fiscaux. Une part de son électorat et de ses soutiens financiers profite certainement de ce système. D'ailleurs, le premier ministre lui-même

n'a-t-il pas eu recours, lorsqu'il était encore simple médecin, au service d'un paradis fiscal? Il reste qu'à la suite du scandale des « Panama Papers » et de tout le travail réalisé par les différents acteurs qui se sont associés à cette lutte depuis les années 1990, la question des paradis fiscaux apparaît désormais comme un problème d'intérêt général. Faire au moins mine de s'en soucier semble constituer une exigence minimale de la part de tout gouvernement. Par ailleurs, s'il était relativement aisé d'ignorer les critiques anciennes formulées par les élus de Québec solidaire, l'évitement est apparu sans doute comme une stratégie moins praticable lorsque ces critiques sont venues du PQ, dont le poids politique à l'Assemblée est autrement plus significatif.

Il est intéressant de noter que les consultations effectuées dans le cadre de ce mandat d'initiatives n'ont concerné dans un premier temps pratiquement que des membres issus de grands bureaux fiscaux, donc parties prenantes du système qu'il s'agissait de mettre en question. C'est probablement la présence d'élus de l'opposition sur le comité de consultation qui a permis dans un second temps l'audition d'experts bien plus critiques, tels que André Lareau, Marwah Rizqy, Alain Deneault pour Échec aux paradis fiscaux et Claude Vaillancourt pour ATTAC-Québec. Toujours est-il que ce mandat d'initiative, quelles que soient les intentions qui ont présidé à sa mise en place et à son déroulement, a contribué à imposer davantage encore l'idée que les paradis fiscaux constituaient une menace pour le bon « fonctionnement » de la société québécoise. Du point de vue des opposants à ce système d'évasion fiscale, il s'agit d'une réussite indéniable.

Reste à savoir cependant si les élus du peuple québécois iront jusqu'à user de leur pouvoir pour s'attaquer véritablement à ce problème. Le rapport du mandat d'initiative a été remis le 5 avril 2017. Il propose un certain nombre de pistes d'action que plusieurs acteurs de la lutte jugent prometteuses. Toutefois, dans l'état actuel de la situation, on peut s'attendre à ce que les élus choisissent plutôt l'inaction, invoquant entre autres les limites que leur imposent les compétences fédérales en matière fiscale et les risques de faire fuir les investisseurs aux dépens de l'économie québécoise. Il leur faudra alors faire face à une actrice devenue importante, qui refuse de « renvoyer la balle » à l'administration fédérale :

Ce n'est pas tout le monde qui est très bon en droit constitutionnel, je le comprends parfaitement, mais c'est comme si les fonctionnaires au gouvernement qui ont oublié de lire la jurisprudence, c'est tout notre corpus législatif à nous. On a la loi, mais aussi la jurisprudence qui va interpréter nos lois et plusieurs hauts fonctionnaires disent que ce n'est pas dans notre champ de compétence, mais c'est clairement dans notre champ de compétence. J'ai plusieurs décisions de la Cour suprême pour venir soutenir ce que je dis, surtout ce que j'écris dans mes articles, je n'écris pas des articles qui tombent des nuages. (Marwah Rizqy)

Une lutte à suivre

Si les pouvoirs gouvernementaux et les hautes sphères diplomatiques se saisissent de l'enjeu des paradis fiscaux, les organisations de la société civile ne sont pas en reste. C'est dans le cadre du Forum Social Mondial (FSM), tenu à Montréal en 2016, que ATTAC-Québec et ATTAC-France, la Global Alliance for Tax Justice, Échec aux paradis fiscaux et Canadiens pour une justice équitable ont organisé une assemblée de convergence sur le thème : « Désarmer la finance et atteindre la justice fiscale ». De cette assemblée ont résulté la publication d'une déclaration commune et la journée d'action mondiale annuelle contre les paradis fiscaux, en avril de chaque année. Depuis, cette journée s'est muée en semaine d'action lors de la première semaine d'avril, dont l'organisation québécoise est assurée par ATTAC-Québec.

Désormais, au sein du mouvement de lutte contre les paradis fiscaux, cette association assure la médiation entre la Coalition Main Rouge et le collectif Échec aux paradis fiscaux, favorisant ainsi une certaine collaboration entre ces deux acteurs. ATTAC-Québec jouit à présent d'une légitimité qui lui a permis de prendre part officiellement aux travaux de la commission Godbout et du mandat d'initiative concernant le recours aux paradis fiscaux de l'Assemblée nationale du Québec. Cependant, il demeure toujours difficile pour ATTAC-Québec de financer ses actions et de dynamiser sa base militante. Celle-ci reste étroite et très homogène sur le plan sociologique, à savoir blanche et francophone. Claude Vaillancourt invoque la difficulté de rejoindre les militants anglophones et les différentes minorités culturelles : « On a déjà fait des activités ouvertes

sur les communautés africaines et sud-américaines, mais il ne semble pas y avoir d'adhésion ».

À la coalition Main Rouge, on encourage davantage, semble-t-il, la présence des groupes minoritaires et on les inclut en tentant même de les protéger. Toutefois, il demeure difficile d'assurer la diversité culturelle dans les différentes activités de la coalition.

On n'est pas juste conscients, mais aussi témoins du profilage. C'est une grande question. C'est dans nos pratiques, essentiellement, dans notre façon de faire les choses [...] et au comité action suivi, je pense qu'on arrive à entendre les préoccupations de tous les genres d'oppressions. On n'a pas beaucoup de personnes qui viennent des organisations racisées et on a adopté une motion là-dessus [...]. C'est tout un pan de la lutte militante qui est peu présente pour toutes sortes de raison notamment le financement, mais pour d'autres raisons aussi. Mais on va tenter d'aller les chercher pour prendre en considération ces éléments-là. C'est dans nos pratiques. [...] À la coalition, on doit tenir compte du mouvement féministe, du mouvement étudiant, communautaire, de tous les autres mouvements. Et quand on n'y arrive pas, on se le fait dire en assemblées générales. On prend des notes et on essaie de s'améliorer pour la fois d'après. On n'a pas la prétention d'être parfait, mais je pense qu'on arrive à quelque chose de possible. (Pierre-André Champoux)

Du côté du collectif Échec aux paradis fiscaux, le manque de ressources et l'attention portée davantage à l'enjeu qu'à ses porteurs sont les principales raisons évoquées pour expliquer le manque de diversité dans ses rangs.

C'est une question à laquelle je suis sensible quand on m'en parle, mais je n'y pense pas d'emblée [...]. C'est sûr qu'au collectif on travaille beaucoup avec les organisations syndicales, c'est le cœur du collectif et la plupart des gens avec qui je travaille en sont des salariés. Ce que ça pose comme question c'est : est-ce que les gens qui travaillent dans ces organisations syndicales ont une préoccupation liée au genre et aux minorités? [...] Au collectif, on a assez de misère à avoir du monde [...]. Je pense que ce qu'on fait c'est essayer d'allumer et de tourner les projecteurs vers un problème, et on porte moins attention à qui tient le projecteur. (Érik Bouchard-Boulianne)

Il faut noter par ailleurs la dissolution du Réseau pour la justice fiscale, notamment par Alain Deneault, qui cherche désormais à passer le flambeau. L'ensemble des documents et résultats de recherches du réseau sont d'ailleurs remis au collectif Échec aux paradis fiscaux. Seule entité québécoise exclusivement vouée à la lutte aux paradis fiscaux, le collectif songe à présent à se consolider comme un groupe permanent, en embauchant

notamment un employé qualifié. Mais, là encore, se pose le problème d'un manque de ressources financières et de participation des membres.

Un certain essoufflement semble donc toucher les groupes militants associés aux débuts de la lutte aux paradis fiscaux. Parallèlement, un nouveau type d'acteur émerge. Il s'agit d'organisations qu'on pourrait dire orientées davantage sur les pratiques concrètes que sur la théorisation ou la revendication. Par exemple, Union consommateur, membre du collectif Échec aux paradis fiscaux est constitué d'associations d'économie familiale, dont la double mission comprend la défense des droits, mais principalement un soutien budgétaire accessible à tous. Et bien que les formations budgétaires ne puissent faire de miracles face aux paradis fiscaux, subsiste néanmoins la possibilité d'influencer directement les choix des individus ayant recours à leurs services. Les ACEF montréalaises ont d'ailleurs organisé une soirée consacrée aux paradis fiscaux au printemps 2017, en collaboration avec Échec aux paradis fiscaux et ATTAC-Québec.

Un autre groupe, Une monnaie pour Montréal, se rapproche de la lutte aux paradis fiscaux par ses principes fondateurs liés notamment à la promotion d'un circuit d'échange fermé et à la non-thésaurisation. L'un des fondateurs du collectif, Tarek Alinsania, était présent lors de deux événements organisés par les groupes luttant contre les paradis fiscaux. Une présence pouvant être attribuée aux intérêts personnels de ce dernier, mais également aux possibilités de réseautage que représentent de tels événements. Néanmoins, l'objectif principal du collectif reste de créer une monnaie locale. En outre, les préoccupations sociales ayant mené à sa création ont rapidement été remplacées par les impératifs techniques et administratifs de la mise en circulation de la monnaie locale.

De leur côté, les militants ne semblent pas accorder une grande importance à ce type d'alternatives concrètes. À la question souvent posée des moyens à mettre en œuvre pour combattre les paradis fiscaux, leurs réponses tournent invariablement autour des mêmes solutions : se réveiller, s'informer, militer, propager le message, s'adresser aux élus, faire pression sur les gouvernements. Aucune place pour les actions ancrées dans les choix quotidiens tels que les monnaies locales, par exemple ou encore le boycottage ou les

circuits courts. Et ce, malgré la montée en popularité des pratiques reliées à l'innovation sociale.

Malheureusement, ça reste encore bien marginal [...]. Ça ne veut pas dire que ce n'est pas valable et que ça ne répond pas à des besoins, mais je pense malgré tout que les communautés aux échelles municipales, provinciales, nationales et internationales, ça reste encore les meilleurs endroits [pour ce faire entendre]. C'est quand même là que s'établit la norme. On pourrait lancer n'importe quel groupe citoyen pour travailler contre les îlots de chaleur, mais dans le fond si c'est les arrondissements et la municipalité qui légifèrent sur le sujet... Moi je crois dans l'action citoyenne, mais aussi beaucoup [...] dans l'action politique pour changer les choses. À mon avis, c'est là que les changements à grande échelle se font beaucoup plus. (Érik Bouchard-Boulianne)

Un rapprochement ne serait-il pas souhaitable pourtant? La question reste ouverte. Nul ne peut en outre dire comment cette histoire va se poursuivre. On peut toutefois en proposer un bilan provisoire, permettant de mettre en lumière les périodes clés et les faits saillants de cette lutte, mais également son évolution au regard de l'accroissement du nombre d'acteurs impliqués. C'est l'objectif des tableaux synthèses suivants, qui identifient également les buts, ressources et stratégies de ces différents acteurs. Sur cette base, il sera ensuite possible de réfléchir aux conditions dans lesquelles la lutte en question pourrait aboutir finalement à une disparition ou au moins un affaiblissement du système des paradis fiscaux. C'est ce que je me propose de faire dans le chapitre suivant.

Tableau 3.1

Chronologie des acteurs de la lutte québécoise aux paradis fiscaux (1994-2010)

Premiers travaux et efforts de sensibilisation populaire (1994-2010)				
Date	Acteurs	Buts	Ressources	Stratégies
1994	Chercheurs en fiscalité ¹¹	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le système fiscal • Améliorer leur position dans le système académique 	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise fiscale • Crédibilité populaire et institutionnelle • Infrastructures académiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies du nouvel entrant (thème subversif) • Publications scientifiques • Réserve face aux enjeux sociaux
2000	ATTAC-Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Critiquer le néolibéralisme • Développer, pérenniser et légitimer l'association 	<ul style="list-style-type: none"> • Base militante intellectuelle • Affiliation à ATTAC International 	<ul style="list-style-type: none"> • Les paradis fiscaux comme angle d'attaque • Sensibilisation, mobilisation • Affiliation à des réseaux militants et chercheurs • Association à des chercheurs
2003	Brigitte Alepin	<ul style="list-style-type: none"> • Dénoncer les mesures fiscales inéquitables • Améliorer sa position dans le système fiscal 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et expérience en pratique fiscale 	<ul style="list-style-type: none"> • Publications grand public • Collaboration avec médias de masse • Collaboration temporaire avec Alain Deneault et ATTAC Québec • Collaboration avec le patronat • Formation en administration publique
2005	Alain Deneault (RJFQ)	<ul style="list-style-type: none"> • Critiquer le système capitaliste • Améliorer sa position dans le système académique et sa notoriété populaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en philosophie politique • Équipe de chercheurs multidisciplinaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Les paradis fiscaux comme cheval de Troie • Collaboration temporaire avec ATTAC Québec et Brigitte Alepin • Fondation du RJFQ • Stratégies du nouvel entrant (thème subversif)

¹¹ Michel Bernard, Martin Poirier, Léo-Paul Lauzon, Allison Christians, Gilles Larin, Lyne Latulippe, Jean-Pierre Vidal, André Lareau.

Tableau 3.2

Chronologie des acteurs de la lutte québécoise aux paradis fiscaux (2011-2014)

Première mise en commun et professionnalisation de la lutte (2011-2014)				
Date	Acteurs	Buts	Ressources	Stratégies
2001	Centrales syndicales et fédérations étudiantes	<ul style="list-style-type: none"> • Contrer les mesures d'austérité • Accroître leur pouvoir de négociation auprès des gouvernements 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources financières et administratives • Bases militantes • Crédibilité populaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de l'Alliance sociale et d'Échec aux paradis fiscaux • Campagnes et activités et documents de sensibilisation • Association avec chercheurs contre rémunération
2014	Marwah Rizqy	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier durablement le système fiscal canadien • Améliorer sa position dans les systèmes politique et fiscal 	<ul style="list-style-type: none"> • Très grande expertise fiscale (doctorat en sciences juridiques) • Infrastructures académiques • Infrastructures politiques du PLC 	<ul style="list-style-type: none"> • Articles scientifiques, rapports et mémoires • Intégrer le parti Libéral du Canada comme candidate • Présence médiatique • Faire cavalier seul
2014	Tax Coop ¹²	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir l'effondrement des taux d'intérêt • Améliorer leur position dans le système diplomatique international 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédibilité institutionnelle • Expertise fiscale 	<ul style="list-style-type: none"> • Délaisser la question des paradis fiscaux • Création d'une conférence internationale • S'adresser à la banque mondiale, l'ONU, l'OCDE, etc. • Se tenir loin des groupes militants

¹² Allison Christians, Lyne Latulippe, Louise Otis et Brigitte Alepin.

Tableau 3.3

Chronologie des acteurs de la lutte québécoise aux paradis fiscaux (2015-2017)

L'après « Panama Papers » : internationalisation et appropriation (2015-2017)				
Date	Acteurs	Buts	Ressources	Stratégies
2015	Consortium des journalistes d'enquête (Frédéric Zalac)	<ul style="list-style-type: none"> • Dévoiler les mécanismes inhérents à l'évasion fiscale • Asseoir leur pouvoir dans leur domaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Informations privilégiées • Infrastructures journalistiques • Réseaux médiatiques et de diffusion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un consortium pour mettre en commun leurs ressources • Dévoiler via les médias les pratiques frauduleuses (leaks) • Rendre disponible au public des données brutes •
2015	OXFAM-Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des solutions durables à la pauvreté et à l'injustice • Recueillir des fonds pour maintenir ses activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines et financières importantes • Crédibilité institutionnelle et populaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Affiliation à des réseaux locaux et internationaux • Présenter la justice fiscale comme solution aux inégalités extrêmes • Analyses d'audiences (marketing) • Campagne <i>À la recherche des millions perdus</i> • Ne pas s'associer directement aux associations militantes • Réserve politique
2016	Syndicats indépendants, groupes communautaires et citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Le financement adéquat et un meilleur accès aux services publics • Accroître leur pouvoir de négociation auprès des gouvernements 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines et financières limitées • Base militante importante 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la coalition Main Rouge • Pluralité des tactiques • Présenter et utiliser la lutte aux paradis fiscaux comme solution aux mesures d'austérité
2016	Élus de l'opposition	<ul style="list-style-type: none"> • Faire valoir son programme politique • Se faire réélire • Affaiblir le gouvernement en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures gouvernementales et de parti • Visibilité médiatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de motions • Initiation de commissions d'enquête

Chapitre 4

Grandeurs et misères de l'action militante

Au terme du récit proposé dans le chapitre précédent, il s'agit d'établir un bilan provisoire (la lutte n'est pas finie!) du mouvement québécois contre les paradis fiscaux et d'en revenir finalement à la question de recherche : à quelles conditions cette lutte pourrait-elle conduire à l'éradication de ces pratiques fiscales inéquitables? Pour ce faire, je procéderai en deux temps, en tentant de répondre à deux questions : 1) Qu'est-ce qui a permis à cette lutte de prendre rapidement de l'ampleur? ; 2) Comment se fait-il que les résultats de cette lutte demeurent à ce jour limités? Mes réponses prendront appui sur le récit précédent et sur les hypothèses de travail que j'ai identifiées dans la revue de littérature sur les mouvements sociaux.

Le secret de la réussite

L'analyse effectuée au chapitre précédent démontre que la lutte québécoise aux paradis fiscaux a pris une ampleur significative, entre sa naissance au début des années 1990 et le dépôt du rapport du mandat d'initiative gouvernemental sur le recours aux paradis fiscaux en 2017. Cette montée en puissance s'est manifestée par l'accroissement continu du nombre d'acteurs impliqués, l'inscription de la lutte dans le débat public et la cooptation de ses leaders dans les processus institutionnels.

Comme l'a illustré le chapitre précédent, l'une des caractéristiques de cette lutte est d'avoir rallié des acteurs poursuivant pourtant des buts parfois très différents. Aux chercheurs et professionnels de la fiscalité du début se sont en effet ajoutés des intellectuels de gauche, membres d'associations syndicales et étudiantes, politiciens, journalistes, groupes communautaires, etc. Les objectifs explicites de ces acteurs couvrent un large spectre : lutte au capitalisme, au néolibéralisme, aux politiques d'austérité, à l'injustice, à l'inefficacité des règles fiscales, à la corruption, à la concurrence entre les pays, à l'effondrement possible des taux d'intérêt. Toutefois, chacun d'entre eux a envisagé à un moment la lutte contre les paradis fiscaux comme un moyen de parvenir à ses fins, c'est-

à-dire au bout du compte à augmenter ou protéger son propre pouvoir. La première question qui se pose est de savoir comment des acteurs aussi divers en sont venus à considérer les choses ainsi.

Le travail de cadrage effectué par les premiers acteurs à intégrer la lutte fournit une première réponse à cette question. L'une des réussites de quelqu'un comme Alain Deneault, par exemple, a été de projeter un cadre nouveau sur la question des paradis fiscaux, les présentant notamment comme une menace à la souveraineté nationale. Des liens peuvent d'ailleurs être faits entre le travail de ce chercheur et les revendications de groupes tels que la coalition Main Rouge et le collectif Échec aux paradis fiscaux. Pour ces derniers, les pratiques fiscales inéquitables sont un facteur clé dans le déclenchement des récentes mesures d'austérité et l'amenuisement du filet social en résultant.

Ce travail de cadrage a été crucial pour rendre proche ce qui était lointain, pour éclairer la question des paradis fiscaux et de leurs effets délétères sur la vie quotidienne de tout un chacun. C'est de cette façon qu'un phénomène – les paradis fiscaux – caractérisé par son éloignement apparent et sa discrétion, a pu prendre forme aux yeux du public. Cette prise d'ampleur est également le fruit du travail d'acteurs comme Brigitte Alepin, Marwah Rizqy ou encore d'OXFAM-Québec, qui ont davantage lié les paradis fiscaux aux inégalités sociales et à l'injustice, notions susceptibles de rallier un nombre encore plus grand de personnes. En fait, tout le travail des premiers chercheurs-militants a consisté à faire voir, à rendre visible ce phénomène et à montrer en quoi il affecte effectivement le bon fonctionnement de nos sociétés.

Sans utiliser directement la notion de cadrage, certains auteurs se sont également penchés sur les liens pouvant être fait entre chercheurs et militants, démontrant que l'action militante et la science s'influencent mutuellement dans un processus de co-construction. C'est notamment le cas des concepts liés à la justice environnementale, dont Martinez Allier & al. (2014) ont démontré l'émergence issue des mouvements sociaux, mais le développement et la prise en charge par le milieu académique. L'expérience du mouvement de la décroissance illustre quant à elle l'importance de concepts théoriques

forts à la base d'un mouvement et d'un dialogue entre théoriciens et militants (Martinez-Allier, Pascual, Vivien, & Zaccai, 2010).

En ce qui concerne la lutte québécoise aux paradis fiscaux, le travail de « recadrage » effectué par les acteurs correspond avec une des hypothèses de recherche retenues, posant comme condition de réussite du mouvement social l'utilisation d'« interpretative packages » comme stratégie de diffusion de son message (d'Anjou & Van Male, 1998). Il est donc possible de conclure que le mouvement de lutte contre les paradis fiscaux au Québec a fortement bénéficié des cadres d'interprétation fournis par les acteurs en présence. Et alors que les cadres reliés aux inégalités appellent à un travail plus international, ceux qui lient les paradis fiscaux aux politiques d'austérité ont sans doute quelque chose à voir avec les démarches des élus pour prendre en charge le phénomène.

Une autre des hypothèses de recherche retenues est qu'un mouvement social a d'autant plus de chances de réussir qu'il dispose de ressources coercitives lui permettant de rendre les institutions et les acteurs tiers vulnérables à ses actions. Les ressources informationnelles détenues et partagées par les membres du consortium international des journalistes d'enquête pourraient être considérées comme des ressources de ce type, car elles rendent d'une part vulnérables (jusqu'à un certain point) les acteurs ayant recours à des stratagèmes fiscaux frauduleux (cabinets fiscaux, banques, grandes fortunes). D'autre part, dans la mesure où elles révèlent des failles dans les systèmes d'imposition, elles obligent les décideurs à agir sur la question, ou du moins à en démontrer une certaine prise en charge. On ne peut affirmer qu'un scandale comme celui des « Panama Papers » a conduit à une rupture institutionnelle (perturbation effective des routines et des règles en vigueur), mais il s'agit bien d'une ressource coercitive pouvant être brandie comme une menace face à l'inaction des gouvernements quant aux inégalités fiscales. Et il semble que cette ressource a bel et bien contribué à la prise d'ampleur de la lutte québécoise aux paradis fiscaux. Elle a de plus largement contribué à la visibilité du phénomène, suscitant l'adhésion de nouveaux acteurs dans la lutte.

L'intensification de la lutte québécoise aux paradis fiscaux (2011-2017) coïncide en outre avec un contexte sociopolitique marqué par une forte polarisation. D'une part, le mouvement étudiant opposé à la hausse des frais de scolarité entraîne une vague de protestation populaire dépassant de loin les revendications étudiantes qui sont à l'origine. Il semble catalyser une insatisfaction populaire face au gouvernement libéral en place depuis 2003 et entaché par le scandale de la gestion des contrats publics qui mènera à la très médiatisée commission Charbonneau. Suivront l'élection du gouvernement Marois en 2012 et sa défaite sur fond de débat identitaire en 2015. Cette instabilité a été à l'avantage de divers mouvements sociaux, dont celui de la lutte aux paradis fiscaux, devant lesquels les élus n'ont momentanément eu d'autre choix que celui de la conciliation. Cette observation rejoint les conclusions de Piven et Cloward (1977), selon lesquelles les périodes d'instabilité politique sont favorables aux mouvements sociaux.

L'élection du gouvernement libéral de Philippe Couillard, en 2014, a néanmoins atténué cette instabilité, instaurant du même coup une politique d'austérité, justifiée par la tenue de la commission Godbout sur la fiscalité québécoise en tout début de mandat. Cette commission marque d'ailleurs un changement dans les stratégies des acteurs de la lutte aux paradis fiscaux. Travaillant d'ordinaire au niveau de la mobilisation et de la sensibilisation par le biais de méthodes pouvant être considérées comme traditionnelles (publications, évènements ou campagnes de sensibilisation, manifestations), les acteurs de la lutte ont investi la politique institutionnelle. Et à défaut d'obtenir gain de cause, ils ont néanmoins déposé des mémoires et été entendus au même titre que d'autres groupes. Cette stratégie s'est poursuivie suite au scandale des « Panama Papers » ayant mené à la tenue du mandat d'initiative sur le recours aux paradis fiscaux. Comme une majorité des acteurs impliqués dans la lutte a été entendue, ces stratégies visant les instances politiques ont visiblement mené à des gains de nature procédurale (Gamson W. , 1975), c'est-à-dire à une certaine reconnaissance de leur légitimité par les pouvoirs en place.

Une autre stratégie payante pour les acteurs du mouvement a consisté à créer des liens nationaux et internationaux avec des organisations de différentes natures. Du côté de Brigitte Alepin et des membres de Tax Coop, il s'agit de mettre en lien de grands acteurs

diplomatiques sur la scène mondiale afin de discuter des risques inhérents à la concurrence fiscale entre les pays. Sur le front social, la tenue du Forum Social Mondial (FSM) en 2016 à Montréal a été l'occasion pour les acteurs locaux de créer des liens avec des organisations internationales et/ou issues d'autres pays. Outre une déclaration commune, cet évènement a mené à la création de la semaine mondiale contre les paradis fiscaux, illustrant l'ouverture du mouvement à l'international.

La diversité des stratégies déployées par les acteurs de la lutte québécoise aux paradis fiscaux et leur adaptation au contexte sociopolitique semble donc avoir eu un certain effet sur sa prise d'ampleur. Cette conclusion rejoint une autre des hypothèses de recherche retenues, selon laquelle une des conditions de réussite du mouvement social réside dans sa capacité d'adapter ses stratégies aux systèmes culturels et politiques dans lesquels il s'inscrit. L'un des éléments facilitant cette adaptation stratégique réside dans la multiplicité des acteurs impliqués, des systèmes dans lesquels ils évoluent, de leurs objectifs respectifs et conséquemment de leurs propres stratégies. Participer à une commission d'enquête ou à des évènements internationaux sert en effet la cause de la lutte aux paradis fiscaux, mais également des objectifs individuels de notoriété, de reconnaissance ou encore d'augmentation de ressources et de pouvoir.

Les acteurs de la lutte aux paradis fiscaux ont donc utilisé plusieurs stratégies s'adressant à différents publics, ce qui a permis d'accroître la visibilité de la question des paradis fiscaux. Tel que mentionné précédemment, grâce à la présence dans la lutte d'acteurs associés au milieu fiscal, journalistique ou encore à la politique institutionnalisée, le débat a pu prendre place dans l'espace public. Et chaque public ayant son interlocuteur, la question a pu progresser au sein de différents champs sur la base d'arguments spécifiques susceptible d'en mobiliser les acteurs.

Force est néanmoins d'admettre que malgré une certaine ampleur, cette lutte n'a entraîné aucun changement concret dans les législations permettant le recours aux paradis fiscaux. Outre l'accroissement du nombre d'acteurs impliqués et l'inscription de la question dans l'espace public, ses résultats se sont limités aux enquêtes, commissions gouvernementales

et autres mandats d'initiatives initiés par les acteurs politiques. Suivant la typologie de Gamson (1975), il ne s'agit que de gains procéduraux, ce qui signifie que les acteurs de la lutte québécoise aux paradis fiscaux ont été reconnus par l'état et intégrés aux démarches visant à en démystifier les pratiques. On ne peut néanmoins pas parler de gains substantiels, alors qu'au moment d'écrire ces lignes, aucune action concrète n'avait été prise par le gouvernement pour donner suite aux conclusions du rapport du mandat d'initiative sur le recours aux paradis fiscaux et conduire à l'éradication de ces pratiques fiscales inéquitables. Sous l'angle de Piven Fox (1977), ces concessions gouvernementales pourraient donc s'apparenter à des stratégies visant à faire taire les revendications, voire à délégitimer toute requête subséquente à ce sujet.

Les obstacles à la réussite

Comment se fait-il que cette lutte n'ait abouti pour le moment qu'à des gains procéduraux? Une première piste de réponse à cette question se trouve dans les caractéristiques et les contraintes des systèmes plus vastes dans lesquels elle s'inscrit, notamment celui de la fiscalité. Dans ce dernier, les grands détenteurs de capitaux, souhaitant se soustraire à la ponction fiscale, s'opposent aux acteurs souhaitant bénéficier, ou faire bénéficier la société de la redistribution des richesses. Englobant les actions légales et illégales visant à se soustraire de l'impôt, la question des paradis fiscaux relève donc de l'enjeu principal du système de la fiscalité, soit la redistribution ou la non-redistribution des ressources à l'intérieur de la société, et plus largement le partage du capital économique. L'aboutissement de cette lutte aurait ainsi des conséquences importantes non seulement dans ce système de la fiscalité, mais plus encore dans celui du pouvoir, que se partagent actuellement les États et les entreprises.

Néanmoins, les acteurs impliqués dans la lutte québécoise aux paradis fiscaux ne disposent que de peu de pouvoir pour influencer ce système. En fait, on peut même avancer que c'est justement leur position défavorable dans le système qui les pousse à la lutte. On parle ici d'organisations militantes organisées, qu'elles soient étudiantes ou issues de la société civile, de chercheurs, de politiciens issus de l'opposition, mais

également des partis marginaux, de médias alternatifs, d'artistes, d'alternatives de l'économie sociale et solidaire, de syndicats indépendants, de groupes communautaires.

Ces acteurs reçoivent certes le soutien de certains acteurs détenant davantage de pouvoir, tels que des politiciens élus et des représentants de la haute fonction publique. Néanmoins, le pouvoir dont disposent ces derniers est assujéti au pouvoir des grands financiers, pour des raisons tant économiques que partisanses. Ce système est en effet dominé par des acteurs beaucoup plus puissants et qui de ce fait façonnent les institutions à leur avantage. Il s'agit des grandes banques, des multinationales et des grands cabinets fiscaux. Ces forment un système opaque en mesure d'influencer les politiques fiscales. En effet, alors que les multinationales et les banques disposent d'importantes ressources économiques ainsi que d'un important levier envers le gouvernement, celui de la dette et celui de l'emploi, ce sont les grands cabinets fiscaux qui disposent des experts en mesure de contourner les lois fiscales à leur avantage. Difficile, donc, de faire changer les législations enchevêtrées dans un système disposant de ressources presque infinies pour assurer sa reproduction.

La question des ressources pose en effet celle de leur suffisance et de leur pertinence au regard de l'enjeu visé, soit la lutte aux paradis fiscaux. En effet, si les acteurs de la lutte aux paradis fiscaux disposent de ressources monétaires, organisationnelles ou encore informationnelles, elles ne semblent pas suffisantes pour ébranler le système auquel ils s'opposent. Face à ces opposants, et suivant la première hypothèse de ce travail de recherche, un type spécifique de ressource serait un gage de réussite du mouvement social, soit des ressources coercitives permettant de rendre les institutions et les acteurs tiers vulnérables face au mouvement. Dans le cas de la lutte aux paradis fiscaux, ce type de ressources semble particulièrement limité. En effet, outre les scandales tels que les « Panama Papers » et bien que certaines actions radicales aient été posées notamment par la Coalition Main Rouge, il ne s'agit pas de ressources en mesure de perturber véritablement quelque institution et par ce fait de forcer un changement de situation. Les résultats limités de la lutte peuvent donc en partie être attribuables à des ressources coercitives insuffisantes pour ébranler durablement le système fiscal.

Par ailleurs, comme démontré dans la section précédente, si un certain niveau d'adaptation des stratégies du mouvement aux systèmes environnants a pu favoriser l'avancement de la lutte québécoise aux paradis fiscaux, cela n'a pas été suffisant pour assurer la réussite de la lutte, soit l'obtention de gains procéduraux ET substantiels. D'une part, malgré leur implication nouvelle dans les processus politiques, les acteurs de la lutte québécoise aux paradis fiscaux semblent avoir du mal à sortir des stratégies traditionnelles de la militance. Production d'études, évènements de sensibilisation et actions de désobéissance civile constituent pour l'essentiel les stratégies adoptées. Il est donc possible d'affirmer que ces dernières n'ont pas été en mesure d'ébranler durablement le système.

Mais si les acteurs de la lutte aux paradis fiscaux auraient tout avantage, tel que le souligne McCammon (2012), à mieux adapter leurs stratégies aux signes extérieurs afin de déployer leurs ressources dans des actions leur permettant d'atteindre leurs objectifs, il demeure hasardeux d'avancer que ces stratégies mèneraient assurément à de meilleurs résultats. En fait, le mouvement peut bien adapter continuellement ses stratégies aux signaux du système, mais si les contraintes de ce dernier sont trop puissantes, les gains potentiels demeureront limités.

Par ailleurs, après quelques soubresauts suivant les divers scandales ayant éclaté au grand jour, le sujet semble avoir perdu de son actualité, en dehors de quelques ponctuelles manchettes alarmantes, ce qui n'aide en rien la lutte à obtenir des gains substantiels. Il semble en fait que la population n'accorde qu'un intérêt sporadique à la question des paradis fiscaux. On peut ici évoquer la troisième hypothèse de recherche, soit celle concernant l'utilisation stratégique d'« interpretative packages » par le mouvement comme condition de sa réussite. Il a été démontré dans la section précédente qu'un travail de « recadrage » a bel et bien été fait, notamment par Alain Deneault pour identifier et dénoncer le recours au paradis fiscaux et ses conséquences.

Suivant les travaux d'Anjou et Van Male (d'Anjou & Van Male, 1998), toutefois, il ne s'agit pas seulement d'identifier la problématique et de la dénoncer, mais également de

proposer des solutions crédibles quant à sa résolution. C'est le troisième élément de cet « interpretative package » qui fait défaut à la lutte aux paradis fiscaux et c'est donc au niveau des solutions que les choses se corsent. Les différents rapports produits notamment par le collectif Échec aux paradis fiscaux, le Réseau pour la justice fiscale ou encore des chercheurs comme Marwah Rizqy proposent pourtant des solutions, mais ces dernières se limitent aux changements législatifs ou à des processus diplomatiques qui ont peu de résonance chez le « payeur de taxes » ordinaire. Les seuls moyens d'action qui lui sont présentés consistent à s'adresser aux pouvoirs politiques. Aucune autre façon de protester, aucune autre pratique proposée, qui pourrait s'inscrire dans le quotidien de ces personnes. Il semble donc que la lutte québécoise aux paradis fiscaux soit en partie freinée par son impossibilité à fournir des « interpretative packages » suffisamment complets pour rallier durablement le public à sa cause et faire opérer les changements législatifs qu'elle propose.

Enfin, le bilan actuellement limité de la lutte pourrait être attribuable aux mêmes causes que son développement rapide, soit au fait qu'elle soit davantage un enjeu qu'un objectif en soi. Sa qualité d'enjeu permet à des acteurs aux visées divergentes de collaborer, mais limite également la solidité de leur collaboration. Et cette forme de collaboration ou de convergence présente un risque de dispersion, d'essoufflement et d'instrumentalisation des acteurs entre eux. Selon Olson (1978), l'individu étant mu par ses intérêts personnels, il ne participera pas à l'action collective si le coût de participation est trop élevé au regard des avantages envisagés. C'est ce qui rend la participation difficile, car les coûts de l'action sont souvent élevés, en terme de temps, de ressources, et aussi de risque reliés à l'engagement. La notion de « free rider » éclaire également le sujet alors qu'un individu ne prendra pas part à l'action collective s'il réalise qu'il peut en retirer des bénéfices sans effort. La lutte aux paradis fiscaux ne peut donc compter que sur un nombre limité d'acteurs suffisamment investis pour produire quelque résultat. Les autres gravitent autour de cet enjeu, de façon tout juste assez marquée pour en retirer des bénéfices. En résulte un manque de constance et de consistance pouvant également être identifié comme un obstacle à la lutte.

D'autre part, de nombreuses tensions entre les différents groupes et acteurs impliqués rendent difficile la création d'un véritable front commun. Les acteurs de la lutte aux paradis fiscaux forment en effet une organisation très diffuse, marquée par les tensions entre les différents acteurs et par un leadership changeant. Le mouvement se formalise de façon ponctuelle, par exemple lors des démarches gouvernementales, du Forum social Mondial, de la campagne d'OXFAM-Québec ou encore de la semaine mondiale d'action contre les paradis fiscaux, mais en dehors de ces périodes, les acteurs travaillent de leur côté sans trop d'organisation. En résultent des actions pour la plupart non concertées, et la difficulté de garder une constance dans les actions et la mobilisation des troupes.

Il apparaît donc que le succès mitigé de la lutte québécoise aux paradis fiscaux, tel qu'elle s'est déroulée dans les dernières années, est attribuable à certains facteurs en lien avec les hypothèses issues de la revue de la littérature : le manque de ressources coercitives ainsi qu'une insuffisance des « interpretative packages ». En ce qui concerne les stratégies, il semble plutôt que si la seconde hypothèse posait leur adaptation aux systèmes en présence comme condition de sa réussite, les contraintes imposées par les systèmes en présence peuvent être si fortes que l'adaptation stratégique n'y aura qu'un effet mitigé en l'absence de ressources en mesure de perturber ces systèmes. Une autre explication, ne figurant pas dans les hypothèses de recherche concerne la collaboration et l'engagement limité de ses acteurs en regard de leurs objectifs respectifs. S'y ajoutent les tensions pouvant émerger de l'association de multiples acteurs aux visions parfois opposées. Conséquemment, si la lutte québécoise aux paradis fiscaux a acquis une certaine importance et permis de lever le voile sur des pratiques permettant la reproduction des inégalités, elle semble bien loin de parvenir à obtenir l'éradication des pratiques y étant reliées.

Conclusion

À l'issue de ce travail de recherche, un certain nombre de réponses ont été apportées à la question des conditions selon lesquelles la lutte contre les paradis fiscaux au Québec pourrait contribuer à réduire les inégalités. Il a en premier lieu été démontré que cette lutte a pris de l'ampleur dans les dernières années, principalement en ce qui concerne l'accroissement continu du nombre d'acteurs impliqués, l'inscription de la lutte dans le débat public et la cooptation de ses leaders dans les processus institutionnels.

Cette prise d'ampleur s'explique d'abord par le fait que l'enjeu des paradis fiscaux a été utilisé comme stratégie par une grande variété d'acteurs poursuivant des objectifs distincts. En a résulté la collaboration improbable d'acteurs aux visées parfois contraires. Ensuite, le travail de cadrage effectué par les précurseurs de la lutte a permis de rendre visible ce phénomène et de montrer en quoi il affecte le bon fonctionnement de nos sociétés. S'ajoute à ces facteurs la ressource coercitive que représentent les fuites médiatiques telles que le « Panama Papers », ayant forcé les pouvoirs politiques à porter attention à la question des paradis fiscaux. Les processus d'enquête étatiques ont d'ailleurs fourni la possibilité aux acteurs de la lutte d'adapter leurs stratégies en participant à des initiatives gouvernementales et internationales.

L'analyse crozérienne met de l'avant l'importance de trouver un enjeu commun susceptible de rallier un nombre suffisant d'acteurs. C'est d'ailleurs en partie ce qu'a réussi la lutte aux paradis fiscaux. On peut en effet avancer que cette convergence instrumentale offre la possibilité de ratisser plus large, d'éviter les dissensions internes et de ne pas nécessiter l'adhésion de tous à un programme fixe pour s'engager. Des acteurs aux visions opposés peuvent ainsi travailler côte à côte dans un même sens, du moins pour un temps. Les anticapitalistes sont donc servis, les libéraux, la classe moyenne, les vieux intellectuels de gauches, et ce, à l'abri des inévitables tensions dont témoignent les nombreuses divisions de la gauche politique. Mais rallier des acteurs préalablement inclus

ou gagnés ne suffit pas pour rallier le plus grand nombre et les garder mobilisés. Il a en effet été démontré que si la collaboration entre les différents acteurs engagés dans la lutte aux paradis fiscaux est bien réelle, elle n'est pas forcément satisfaisante pour chacun et mène à un certain essoufflement. Les objectifs respectifs de chacun ne sont pas forcément contradictoires, mais ils entrent certainement en concurrence quand vient le temps de revendiquer une transformation des pratiques établies.

Il apparaît d'ailleurs que les réussites de ce mouvement se soient limitées à des gains de nature procédurale, sans que des mesures soient effectivement prises pour mettre un terme aux pratiques liées aux paradis fiscaux. Au nombre des facteurs pouvant expliquer ces gains limités figurent en premier lieu les contraintes mêmes et la reproduction du pouvoir dans le système fiscal, alors que les acteurs impliqués dans la lutte québécoise aux paradis fiscaux ne disposent que de peu de pouvoir pour influencer ce système. Ils ne disposent en effet que de peu de ressources humaines et financières, mais surtout, leurs ressources ont un pouvoir coercitif limité, ce qui réduit l'intensité de la pression qu'ils peuvent mettre sur le gouvernement.

Il en ressort une conclusion claire : face à un système opaque dans lequel les acteurs de la lutte n'ont que peu de pouvoir, leur salut réside dans leur capacité d'ébranler ce même système. Pour ce faire, des ressources financières supplémentaires seraient profitables, mais à la lumière de cette recherche, il semble que ce soit plutôt d'effectifs supplémentaires dont la lutte québécoise aux paradis fiscaux ait besoin. Il s'agit non seulement d'intégrer davantage d'acteurs à la lutte, mais également de les garder mobilisés afin d'en faire des ressources coercitives en mesure de faire pression sur les différents paliers de gouvernement.

Plus de gens mobilisés pour faire pression plus efficacement sur les institutions et plus de gens mobilisés pour déployer une plus grande variété de stratégies telle qu'une grève de l'impôt par exemple, ou encore un boycottage massif des entreprises fautives. Il s'agit donc qu'un nombre suffisant de citoyens et de citoyennes investissent l'espace public afin d'exiger la cessation de ces pratiques. Un enjeu de taille, qui renvoie à la question de la

mobilisation. Et il semble que ce soit là une des grandes faiblesses de ce mouvement, le rendant incapable de générer des gains effectifs. Mais comment faire pour intéresser le plus grand nombre de personnes à cette question? Comment provoquer leur adhésion, susciter leur engagement envers les luttes sociales afin de renverser les rapports de force?

Il a en effet été démontré que si les mouvements ont avantage à adapter leurs stratégies aux systèmes sociopolitiques dans lesquels ils s'inscrivent, leur résultat demeure toutefois largement contingent des caractéristiques de ce même système. La question des paradis fiscaux peine par ailleurs à s'inscrire durablement dans le débat public, réduisant du même coup le potentiel de mobilisation autour de cet enjeu. Une des explications avancées dans ce travail concerne l'utilisation d'« interpretative packages » insuffisants pour mobiliser durablement la population. Un travail de cadrage a bel et bien été réalisé, mais sans fournir de pistes de solutions réalistes et accessibles pour qui souhaite s'engager autrement que par des actions militantes traditionnelles.

Masse critique et suffisance

En réponse à ces faiblesses, les réflexions du philosophe Michel Lepsant (2013) sur les conditions de possibilité d'une transformation sociale radicale de la société offrent selon moi des pistes d'action prometteuses. En effet, pour ce dernier, la convergence des acteurs sociaux doit se faire sur la base d'un projet politique cohérent. Cette convergence est d'ailleurs au cœur de sa stratégie de la masse critique¹³, qu'il définit comme un « processus permanent et évolutif de transformation sociale » (Lepsant, 2013, p. 142). Cette stratégie prend la forme d'une rupture avec le système dominant par l'atteinte d'un certain seuil, forçant les détenteurs du pouvoir à reconnaître les minorités. Elle implique en ce sens de sortir des réflexes binaires trop souvent source d'oppositions. Car si

¹³ L'expression masse critique, issue de la physique nucléaire, désigne l'atteinte d'un certain seuil, au-delà duquel l'effet obtenu ne dépend plus de la quantité atteinte. Reprise dans différents domaines, elle désigne également des rassemblements de cyclistes, qui prennent le contrôle de la circulation dans plusieurs villes du monde depuis une vingtaine d'années. Selon Lepsant, ce qu'il faut retenir de ces mouvements est que si un vélo ne fait pas le poids devant une voiture, l'atteinte d'un certain nombre de cyclistes est suffisante pour prendre le contrôle de la circulation et remettre en question la domination de la voiture. (Lepsant, 2013)

certaines de ces oppositions permettent d'asseoir la domination des élites sur diverses catégories d'opprimés, plus insidieuses encore seraient celles qui divisent ces mêmes opprimés entre eux. Il s'agirait plutôt de « construire un nouveau paradigme permettant de penser la confluence des revendications de justice sociale, de reconnaissance morale, mais également de responsabilité écologique » (Lepesant, 2009).

Dans le cas de la lutte québécoise aux paradis fiscaux, il semble au contraire que nombre d'acteurs et groupes engagés ne voient pas l'importance d'inclure des minorités dans leurs revendications ou du moins, ne considèrent pas rentable l'investissement nécessaire pour aller les chercher. Il y a notamment peu de place accordée aux femmes (celles-ci sont majoritairement des chercheuses), et encore moins pour les anglophones et les communautés culturelles, qui sont vus comme extérieurs à la lutte, comme si cette dernière ne les concernait pas.

La notion d'intersectionnalité fournit des pistes intéressantes pour envisager l'inclusion dans la lutte. Ce cadre d'analyse permet en effet de considérer les différents types d'oppressions de façon simultanée et conséquemment de favoriser le caractère inclusif des luttes sociales. Il s'agit donc pour leurs acteurs d'éviter la hiérarchisation des oppressions et de construire un cadre permettant d'intégrer différentes luttes face à un même enjeu. Si l'opinion publique a un fort pouvoir d'influence sur les politiques (Burstein, 1999), s'y adresser implique de s'adresser à tout un chacun, sans distinction. Dans ce contexte, la majorité masculine et la quasi-exclusivité blanche chez les acteurs de la lutte posent un obstacle certain vu le pourcentage grandissant de la population étant issu des minorités culturelles. Une première piste de solution résiderait donc dans le fait de cesser de ne s'adresser qu'aux partisans convaincus, dans les mêmes lieux et suivant les mêmes approches. De s'y adresser, certes, mais également de faire l'effort de s'adresser aux autres, en leur servant des arguments susceptibles d'entraîner leur adhésion, mais surtout en prenant conscience de l'importance de la présence de tout un chacun si un changement social est souhaité.

Mais une fois ces acteurs mobilisés, comment les mettre durablement en action et s'assurer que ces actions produisent les résultats souhaités? À cette question, la stratégie de la masse critique de Lepsant (2013) propose une solution inspirée du socialisme utopique, qui invite à sortir du choix traditionnel entre la rue et les urnes, vers le chemin des utopies concrètes. Selon Lepsant (2013), « Ce n'est pas la prise de conscience qui éclaire la situation, c'est l'inverse; c'est la situation qui doit créer les conditions favorables d'une lente prise de conscience » (Lepsant, 2013, p. 151). Il s'agit en outre de réaliser dès maintenant l'adéquation entre principes et pratiques, ce que Lepsant (2013) propose de réaliser par l'équilibre entre les actions politiques, théoriques, mais également les pratiques alternatives. Il s'agit donc de s'impliquer sans attendre dans des alternatives concrètes, soutenues par une visibilité militante et une compréhension théorique de nos revendications. En d'autres termes : ne pas se limiter à la militance traditionnelle, mais bien y ajouter des actions relevant des pratiques quotidiennes. Il peut s'agir de façons de « produire autrement, d'échanger autrement, d'habiter autrement, d'apprendre autrement, de se soigner autrement » (Lepsant, 2009)

Le philosophe Patrick Viveret (Viveret, 2012) présente lui aussi une stratégie en trois points, celle de la « désidération », en réponse aux crises systémiques et à l'interdépendance technique, financière et culturelle, au cœur du processus de mondialisation. Ici, le salut passe par la prise en charge des crises et des dettes écologiques, sociales et financières, en associant tout un chacun au projet et en posant les inégalités mondiales comme enjeu majeur. La transformation sociétale, vue comme une sortie civilisée du capitalisme, passe par le mouvement et la libération de l'imaginaire. L'acronyme REV désigne à cet effet l'équilibre entre les **R**ésistances créatrices, les **E**xpérimentations anticipatrices et la **V**ision transformatrice. Sans cet équilibre, les « luttes [sont] réduites à des révoltes sans avenir, [...] des visions utopiques sans incarnation, [ou encore] des expérimentations se réduisant à limiter la casse occasionnée par le système dominant » (Viveret, 2012).

Cette idée d'un lien à faire entre différents types de pratiques est également présente en sociologie. Par exemple, un certain nombre d'études concernent la notion d'activisme de

tous les jours, le « grassroots », qui serait efficace pour modifier certains rapports sociaux sans forcément de prise de position politique (Chatterton & Pickerill, 2010; D'Alisa, Demaria, & Cattaneo, 2013). Certains travaux traitent plutôt du potentiel revendicateur propre à l'organisation à vocation sociale, au-delà de la mise en pratique de valeurs. Cette dernière dispose en effet d'opportunités singulières, notamment en raison de soutien qu'elle offre à l'État, face à l'institutionnalisation de ses revendications (Shier & Handy, 2005; Valentinov, Hielscher, & Pies, 2013). Elles peuvent en outre favoriser l'engagement civique, qu'il soit assumé (Shier, McDougale, & Handy, 2014) ou encore déguisé (Drupal Kluver, 2004).

Il est en outre possible de ramener cette question des pratiques quotidiennes à celle des cadres d'interprétation du mouvement et des « interpretative packages » qu'il déploie pour arriver à ses fins. Sous cet angle, les pratiques alternatives sont des pistes de solutions accessibles, qui complètent l'identification et la dénonciation du problème. Proposer des moyens d'action plus variés pourrait aussi entraîner l'implication d'un plus grand nombre de militants. Prendre par exemple appui sur les mouvements de commerce local ou circulaire pour encourager la population à agir, quelle que soit sa situation.

Il semble que dans le cas de la lutte québécoise aux paradis fiscaux, les actions de types théoriques aient mené à la dénonciation du phénomène et que les actions politiques aient permis des gains de nature procédurale. Mais qu'en est-il des gains substantiels? Qu'ont finalement gagné ces acteurs? Bien peu de choses. Il semble en fait que la lutte aux paradis fiscaux est symptomatique des déséquilibres dénoncés par Lepesant (2013). À ce titre, rester dans la théorie rend difficile de tester de nouvelles façons de faire, de pratiquer les changements espérés, de mettre le pied dans la transformation sociale. D'autre part, rester dans le débat politique nourrit les binarités existantes et le sentiment d'une perte de pouvoir au regard des décisions de l'État.

Par ailleurs, l'impossibilité pour les militants en devenir de traduire leur engagement dans des actions concrètes semble être en partie la cause d'un essoufflement, voire d'une grande difficulté à mobiliser durablement la population. Le problème ici n'est pas le

recours aux sources d'information et aux actions de type politique qui sont proposées, mais plutôt l'impossibilité pour qui n'est pas à l'aise avec la lecture, les manifestations, les réseaux sociaux ou autres tactiques militantes d'avoir l'impression de pouvoir changer quelque chose. Il semble en fait y avoir une totale négation du pouvoir politique des choix de production et de consommation, alors que ceux-ci ont un lien direct avec les questions fiscales. Pensons par exemple aux monnaies locales, au commerce local, aux accorderies, aux coopératives de solidarité ou encore à l'agriculture soutenue par la communauté. En lien avec une réduction effective du recours aux paradis fiscaux, ces pratiques ont un effet somme toute limité, la circulation locale des capitaux et la réduction des sommes transigeant par les multinationales.

En revanche, pensées ensemble, dans la perspective d'une sortie de l'État-nation capitaliste, elles préfigurent un autre mode de vie. L'idée serait de vider peu à peu l'économie monétaire de type capitaliste de ses forces vives, pour permettre à d'autres formes de production, de consommation et d'échange des biens d'émerger. C'est ce que proposent notamment Dardot et Laval (2014) avec la notion de commun et Durand Folco (2017) avec le municipalisme.

Mais encore faut-il que les acteurs de la lutte y croient, ce qui ne semble pas être le cas. Par conséquent, on limite les gens à qui on s'adresse. Car limiter les actions à poser à la recherche et aux prises de positions et revendications politiques signifie mettre de côté un grand nombre de gens n'ayant pas le luxe de pratiquer ces actions. On peut néanmoins penser que si des gens soutenant par exemple des organismes de commerce local ou de mise en commun de ressources s'intégraient à la lutte, il y aurait plus de chance que ces dernières figurent comme pistes d'action possibles. Mais encore faudrait-il que l'investissement de leurs ressources dans la lutte leur apporte des bénéfices suffisants, ce qui semble actuellement difficile dans la mesure où ces ressources sont investies de façon prioritaire dans leurs activités. Mais si le mouvement en faisait la promotion, il y aurait peut-être là quelque chose à gagner pour des porteurs de projets alternatifs.

La théorie de la masse critique offre donc un angle d'analyse plus large, permettant en outre d'ancrer la transformation sociale dans le présent, à travers l'enracinement de multiples changements durables et profitables pour la collectivité, comme autant de luttes à mener par différents groupes et individus. Elle permet également d'envisager la transformation sociale en tenant compte à la fois des mouvements sociaux, mais également de la recherche théorique et de certaines pratiques relevant de l'innovation sociale. Malgré certains points à approfondir ou à nuancer, cette perspective est porteuse d'espoir et invite à plus d'humilité. Humilité quant à l'histoire, mais également entre les acteurs, face à la différence des idéaux et des pratiques. Elle invite aussi à l'ouverture, à ne laisser personne de côté, à permettre à chacun de s'impliquer. Le message est donc clair: Impliquez-vous dès maintenant, impliquez-vous ensemble, coopérez, militez, réfléchissez, mais ne perdez surtout pas espoir. Car comme le dit Lepesant, « si rien n'est encore prévu, c'est que tout est encore possible » (Lepesant, 2013, p. 170).

Enfin

Malgré que demeure une grande part d'inconnu quant à l'issue de la lutte contre les paradis fiscaux au Québec, le présent travail de recherche présente certains apports, en premier lieu celui de documenter un sujet peu traité dans la littérature, soit la lutte québécoise aux paradis fiscaux, principalement en raison de son actualité immédiate. Il a néanmoins été possible d'identifier des obstacles au succès de cette lutte, dont certains angles morts chez les acteurs impliqués. Un second apport est la possibilité de suggérer, sur la base de cette analyse, des pistes de solutions pour passer outre ces obstacles. Au niveau théorique, s'il apparaît difficile de contribuer de façon pertinente à un champ aussi vaste que celui des mouvements sociaux, ce mémoire aura néanmoins permis de traiter, dans une même démarche, des hypothèses issues de différents corpus théoriques.

Ce qui fait en outre son originalité est sa tentative de combiner une démarche d'analyse classique en sociologie (Crozier) et une théorie issue de la philosophie sociale (Lepesant). Cette prise de risque est issue d'une volonté de « déterminer quel type de vérité, quel type de savoir, quel type de recherche doivent être produits, et dans quel cadre, et comment ils

doivent être écrits, diffusés, pensés, si l'on souhaite rendre le monde plus viable » (Lagasnerie, 2017, p. 13).

C'est dans cette perspective que j'ai tenté, bien modestement, de mettre l'épaule à la roue, de faire un travail pouvant être utile aux acteurs essayant d'améliorer le sort de leurs semblables. Selon Bourdieu (2002), il apparaît « aujourd'hui important, sinon nécessaire qu'un certain nombre de chercheurs indépendants s'associent au mouvement social [...] » (Bourdieu, 2002, p. 133). Déplorant la dichotomie entre « scholarship » et « commitment », Bourdieu (2002) promeut plutôt le « scholarship with commitment », qui renvoie au savoir issu d'un travail savant, rendu disponible à la société civile. Il ne s'agit pas de donner des leçons, mais plutôt d'écouter, de soutenir la résistance en lui fournissant des outils, notamment « contre l'effet symbolique qu'exercent les experts engagés auprès des grandes entreprises multinationales » (Bourdieu, 2002, p. 135). Le soutien concerne également les « conditions organisationnelles permettant d'inventer un nouveau projet politique collectif en levant notamment les obstacles issus des habitudes et des structures sociales des mouvements sociaux et des syndicats » (Bourdieu, 2002, p. 137).

Ce travail présente également certaines limites, notamment en ce qui concerne la question de recherche, qui ne peut que rester sans réponse assurée. Nul ne sait et ne peut savoir à quelles conditions une lutte en train de se faire va réussir ou échouer. Il est évidemment plus facile d'étudier une lutte passée, mais cela peut s'avérer moins pertinent si l'on s'inscrit dans une démarche telle que celles de Bourdieu (2002) et Lagasnerie (2017). Ensuite, étudier une lutte sociale sans étudier en même temps contre quoi elle est orientée (le système des paradis fiscaux en l'occurrence) limite la compréhension des obstacles que cette lutte doit affronter et aussi le repérage des stratégies que cette lutte aurait intérêt à adopter. Il aurait donc été profitable d'élargir la sélection des sujets à ses opposants.

Enfin, prendre appui sur le cadre théorique crozérien permet de mieux cerner les motivations implicites des acteurs impliqués dans cette lutte, mais empêche de considérer l'effet de leur socialisation sur ces mêmes motivations. L'un des problèmes de la

sociologie de Crozier est qu'elle postule ce qu'il faut au contraire tenter d'expliquer : l'individu calculateur, soucieux avant tout de ses intérêts personnels. C'est aussi une sociologie aveugle aux phénomènes identitaires. Elle n'a pas les moyens de penser les phénomènes proprement collectifs (racisme, sexisme, nationalisme, par exemple).

C'est d'ailleurs à la lumière de cette réflexion que j'envisage les différentes directions que pourrait prendre la recherche sur la question des paradis fiscaux. Il pourrait notamment être utile de s'intéresser aux enjeux et relations diplomatiques en cause pour pouvoir identifier clairement des revendications à formuler pour le mouvement. Il pourrait également être pertinent de travailler à la création de liens entre les militants et les porteurs d'initiatives concrètes de façon à pouvoir traduire les revendications en pratiques quotidiennes durables. Par exemple, une des difficultés que nous avons de nous entendre tient au fait que nous ne nous référons pas toujours au même monde, nous vivons dans des « cités » différentes. Tout mouvement social qui vise la transformation de la société doit donc pouvoir offrir des compromis entre ces mondes ou ces cités. C'est ce que pourrait permettre de faire une théorie comme celle de Boltanski et Thévenot ou encore la sociologie de la traduction, se rapprochant de la notion de cadre à l'origine de l'une des hypothèses de ce mémoire.

Bibliographie

Alliance sociale. (2010, 11 05). Déclaration commune de l'Alliance sociale. *Un autre Québec est possible* .

Alvaredo, F., Chancel, L., Piketti, T., Saez, E., & Zucman, G. (2017). *Rapport sur les inégalités mondiales 2018 — Synthèse*. World Inequality Lab. World Inequality Lab.

Amenta, E. (2010). How to Analyse the Influence of Movements. *Contemporary Sociology* , 43, pp. 16-29.

Amenta, E., Caren, N., & Olasky, S. (2005). Age for Leisure? Political Mediation and the Impact of the Pension Movement on U.S. Old-Age policy . *American Sociology Review* , pp. 516-538.

Assemblée nationale du Québec. (2014, 12 15). *Encyclopédie du parlementarisme québécois* . Consulté le 07 29, 2018, sur Assemblée nationale du Québec: <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/commission-parlementaire.html>

ATTAC-Québec. (2016). *Qui sommes-nous?* Consulté le 13 12, 2017, sur ATTAC-Québec: <https://www.quebec.attac.org/?qui-sommes-nous>

Banaszak, L. A. (1996). *Why Movements Succeed or Fail: Opportunity, Culture, and the Struggle for Woman Suffrage*. Princeton: Princeton University Press.

Blumer, H. (1946). *Collective Behavior*. New York: Barnes and Noble.

Boudon, R. (1977). *Effets pervers et ordre social*. Paris: Presses Universitaires de France.

Bourdieu, P. (2002, février). Pour un savoir engagé. *Le Monde Diplomatique* , 3.

Burstein, P. (1999). Social Movement and Public Policy. Dans M. Giugni, D. McAdam, & C. Tilly, *How Social Movement Matter* (p. 327). Minneapolis: Regent of the University of Minnesota.

Canadians for tax fairness. (s.d.). *About*. Consulté le 07 29, 2018, sur Canadian for tax fairness: <http://www.taxfairness.ca/en>

Chabanet, D., & Giugni, M. (2010). Les conséquences des mouvements sociaux. Dans O. Fillieule, É. Agrikoliansky, & I. Sommier, *Pensez les mouvements sociaux: Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (pp. 145-161). Paris: La Découverte.

Chatterton, P., & Pickerill, J. (2010). Everyday activism and transitions towards post-capitalist worlds . *Transaction of the Institute of British Geographers* , 475-490.

Coalition Main Rouge. (s.d.). *Qui sommes-nous*. Consulté le 07 29, 2018, sur Coalition Main Rouge: <http://nonauxhausses.org/declaration/>

Commission des finances publiques du Québec . (2017). *le phénomène du recours aux paradis fiscaux: OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS*. Assemblée Nationale du Québec. Québec: Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Paris: Seuil.

D'Alisa, G., Demaria, F., & Cattaneo, C. (2013). Civil and Uncivil Actors for a Degrowth Society. *Journal of Civil Society* , 9 (2), 212-224.

d'Anjou, L., & Van Male, J. (1998). Between Old and New: Social Movements and Cultural Change. *Mobilization: An International Quarterly* , 3 (2), pp. 201-226.

Dardot, P., & Laval, C. (2014). *Commun: Essai sur la révolution au XXIe siècle*. Paris: La Découverte.

Deneault, A. (2010). *Offshore: Paradis fiscaux et souveraineté criminelle*. Montréal: Écosociété.

Deneault, A. (2014). *Paradis fiscaux: la filière canadienne*. Montréal: Écosociété.

Deneault, A. (2016). *Une escroquerie légalisée: Précis sur les «paradis fiscaux»*. Montréal: Écosociété.

Deneault, A., & Tremblay, A. (2015). *Mémoire: Résister aux paradis fiscaux: comment le Québec peut agir et pourquoi il doit le faire*. ssemblée Nationale du Québec, Commission des finances publiques. Montréal: RJFQ & Collectif Échec aux paradis fiscaux.

Drapal Kluver, J. (2004). Disguising Social Change : The Role of Nonprofit Organizations as Protective Masks for Citizen Participation. *Administrative Theory & Praxis* , 26 (3), 309-324.

Durand Folco, J. (2017). *À nous la ville! Traité de municipalisme*. Montréal: Écosociété.

Durkheim, É. (1912). *Les formes élémentaires de la vie religieuse*.

Earl, J. (2007). The Cultural Consequences of Social Movements. Dans D. Snow, S. Soule, & H. Kriesi, *The Blackwell Companion to Social Movements* (pp. 508-530). Hoboken: Blackwell Publishing Ltd.

Échec aux paradis fiscaux. (s.d.). *Campagne antérieure*. Consulté le 07 29, 2018, sur Échec aux paradis fiscaux: <http://www.echecparadisfiscaux.ca/campagne-antérieur/>

Eisinger, P. (1973). The condition of protest behavior in american cities. *American Political Science Review* , 67, 11-28.

Epstein, S. (1996). *Impure Science: AIDS, Activism, and the Politics of Knowledge*. Berkeley: University of California Press.

Eyerman, R., & Jamison, A. (1995). Social Movements and Cultural Transformation: Popular Music in the 1960s. *Media, Culture et Society* , 17, pp. 449-468.

Farrell, A. (1995). Like a Tarantula on a Banana Boat: Ms. Magazine. Dans M. Marx Ferree, & P. Yancey Martins, *Feminist Organizations: Harvest of the New Women's Movement* (pp. 53-68). Philadelphie: Temple University Press.

Gamson, W. (1989). Reflexion on «The Strategy of Social Protest». *Sociological Forum* , 4, pp. 455-467.

Gamson, W. (1975). *The Strategy of Social Protest*. Homewood: Dordey Press.

Gamson, W., & Modigliani, A. (1989). Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power: A Constructionist Approach. *American Journal of Sociology* , 95 (1), pp. 1-37.

Giugni, M. (2013, 12 02). *Movement Success and Failure: Looking both at "Ones" and "Zeros"*. Consulté le 02 19, 2017, sur Mobilizing Ideas: <https://mobilizingideas.wordpress.com/2013/12/02/movement-success-and-failure-looking-both-at-ones-and-zeros/>

Giugni, M. (1998). Was it worth the effort? The outcomes and consequence of social movements. *Annual Review of Sociology* , 24, pp. 371-393.

Goffman, E. (1991). *Les cadres de l'expérience*. Paris: Minuit.

Hart, S. (1996). The Cultural Dimension of social movement: A theoretical Assessment and Litterature Review. *Sociology of Religion* , 57, 87-100.

International Consortium of Investigative Journalists. (s.d.). *About*. Consulté le 07 29, 2018, sur International Consortium of Investigative Journalists: <https://www.icij.org/about/>

International Consortium of Investigative Journalists. (s.d.). *The « Panama Papers »* . Consulté le 07 29, 2018, sur International Consortium of Investigative Journalists: <https://www.icij.org/about/>

Katzenstein, M. F. (1995). Discursive Politics and Feminist Activism in the Catholic Church. Dans M. Marx, & P. Yancey Martin, *Feminist Organizations: Harvest of the New Women's Movement* (pp. 35-52). Philadelphia: Temple University Press.

Kempf, H. (2007). *Comment les riches détruisent la planète*. Paris: Seuil.

Kitschelt, H. (1986). Political Opportunity Structure and Political Protest: Anti Nuclear Movements in Four Democracies. *British Journal of Political Science* , 57-85.

Lagasnerie, G. d. (2017). *Penser dans un monde mauvais*. Paris: Presses Universelles de France.

Le Laboratoire d'études socio-économiques de l'UQÀM. (2016, 04 01). *Mission*. Consulté le 07 12, 2017, sur Le Laboratoire d'études socio-économiques de l'UQÀM: <http://www.lese.uqam.ca/pages/mission.php>

Lebon, G. (1895). *La Psychologie des foules*. Paris: Presses Universitaires Françaises.

Lepesant, M. (2009, 07 29). *Les trois pieds politiques de l'objectif de croissance*. Consulté le 07 29, 2018, sur Décroissances — La patience du projet: Le blog de Michel Lepesant: <http://decroissances.blog.lemonde.fr/2009/07/29/les-trois-pieds/>

Lepesant, M. (2013). *Politique(s) de la décroissance. Propositions pour penser et faire la transition*. Paris: Utopia.

Lipsky, M. (1968). Protest as a Political Ressource. *American Political Science Review* , 62, pp. 1144-1158.

Luder, J. E. (2010). *The Civil Rights Movement ans the Logic of Social Change*. New York: Cambridge University Press.

Martinez-Alier, J., Anguelevski, I., Bond, P., Del Bene, D., Demaria, F., Gerber, J.-F., et al. (2014). Between activism and science : grassroots concepts for sustainability coined by Environmental Justice Organizations. *Journal of Political Ecology* (21), 19-60.

Martinez-Allier, J., Pascual, U., Vivien, F.-D., & Zaccai, E. (2010). Sustainable de-growth : Mapping the context, criticisms and future prospects of an emergent paradigm. *Ecological Economics* (69), 1741-1747.

Marx, K., & Engels, F. (1948). *Le manifeste du parti communisme*.

McAdam, D., & Boudet, H. (2012). *Putting Social Movements in their Place: Explaining Opposition to Energy Projects in the United States, 200-2005*. New York: Cambridge University Press.

McCammon, H. J. (2012). *The U.S. Women's Jury Movements ans Strategic Adapatation: A More Just Verdict*. Cambridge: Cambridge University Press.

McCarthy, J., & Zald, M. (1977). Ressource Mobilization and Social Movements: a Partal Theory. *American Jornal of Sociology* , 82, 1212-1241.

Merton, R. K. (1936). The Unanticipated Consequences of Purposive Social Action. *American Sociology Review* , 1 (6), pp. 894-904.

Moore, K. (1999). Political Protest and Institutional Change: The Anti-Vietnam War Movement and American Science. Dans M. Giugni, D. McAdams, & C. Tilly, *How Social Movements Matter* (pp. 97-115). Minneapolis: University of Minnesota Press.

- Neveu, É. (2005). *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris: La Découverte.
- Notices of Meeting, Séance no 83 (Chambre des Communes, 1re Session, 39e législature 05 15, 2007).
- OCDE. (1998). *Concurrence fiscale dommageable. Un problème mondial*. (L. é. l'OCDE, Éd.) Consulté le 04 10, 2017, sur [Ocd.org: https://www.oecd.org/fr/sites/forummondialsurlatransparenceetlechangederenseignementsadesfinsfiscales/45630364.pdf](https://www.oecd.org/fr/sites/forummondialsurlatransparenceetlechangederenseignementsadesfinsfiscales/45630364.pdf)
- Oldfield, J. R. (1995). *Popular Politics and British Anti-Slavery: The Mobilization of Public Opinion against the Slave Trade, 1784–1807*. Manchester: Manchester University Press.
- Olson, M. (1978). *Logique de l'action collective*. Paris: Presses Universitaires Françaises.
- Ordre professionnel des comptables agréés du Québec. (s.d.). *Brigitte Alepin — Récipiendaire 2016*. Consulté le 07 29, 2018, sur Ordre professionnel des comptables agréés du Québec: <http://cpaquebec.ca/fr/membres-cpa/prix-et-distinctions/titre-de-fellow/recipiendaires/brigitte-alepin-recipiendaire-2016/>
- OXFAM-Québec. (s.d.). *Mission et vision*. Consulté le 07 29, 2018, sur OXFAM-Québec: <https://oxfam.qc.ca/apropos/vision-mission-et-valeurs/>
- OXFAM-Québec. (2016). *Rapport annuel 2015-2016*. OXFAM-Québec. OXFAM-Québec.
- Park, R., Burgess, E., & McKenzie, R. (1925). *The City*. Chicago: University of Chicago Press.
- Pescolida, B., Grauerholz, E., & Milkie, M. (1997). Culture and Conflict: The Portrayal of Blacks in U.S. Children's Picture Books through the Mid- and Late-Twentieth Century. *American Sociological Review*, 62, pp. 443-464.
- Piketty, T. (2013). *Le Capital au XXIe siècle*. Paris: Éditions du Seuil.
- Piven, F., & Cloward, R. (1977). *Poor People's Movements*. New York: Pantheon Books.
- Poletta, F., & Jasper, J. (2001). Collective Identity and Social Movements. *Annual Review of Sociology*, 27, pp. 283-305.
- Québec, C. d. (2017). *Rapport: Consultations particulières et auditions publiques sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux*. Assemblée nationale du Québec, Québec.
- Rizqy, M. (2016). *L'évasion fiscale et l'évitement fiscal grâce aux paradis fiscaux*. Université de Sherbrooke, Mémoire dans le cadre du mandat d'initiative sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux., Sherbrooke.

Rochon, T. R. (1998). *Culture Moves: Ideas, Activism, and Changing Values*. Princeton: Princeton University Press.

Shier, M., & Handy, F. (2005). From Advocacy to Social Innovation : A Typology of Social Change Efforts by Nonprofits . *Voluntas* (26), 25-81.

Shier, M., McDougle, L., & Handy, F. (2014). Nonprofits and the Promotion of Civic Engagement : A Conceptual Framework for Understanding the “Civic Footprint” of Nonprofits within Local Communities. *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research* , 5 (1), 57-75.

Sighele, S. (1901). *La foule criminelle*.

Snow & al. (1986). Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation. *American Sociological Review* , 51, pp. 464-481.

Tax Coop. (s.d.). *À propos*. Consulté le 07 29, 2018, sur Tax Coop: <http://www.taxcoop-conference.com/a-propos/>

Trade Justice Network Canada. (s.d.). *About*. Consulté le 07 29, 2018, sur Trade Justice Network Canada: <http://tradejustice.ca/about/>

Valentinov, V., Hielscher, S., & Pies, I. (2013). The meaning of nonprofit advocacy : An ordonomic perspective. *Social Science Journal* , 50 (3), 367-373.

Viveret, P. (2012). *La cause humaine : du bon usage de la fin d'un monde*. Paris: LLL.

Weber, M. (1935). *Notes sur l'histoire italienne*.

